

# CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CREUSE

---

## Réunion du 27 avril 2015

*L'Assemblée départementale s'est réunie à neuf heures dix, sous la présidence de M<sup>me</sup> Valérie SIMONET, Présidente.*

*(M<sup>me</sup> la Présidente procède à l'appel nominal.)*

### OUVERTURE DE LA REUNION

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

La séance est ouverte.

### DISCOURS DE M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Mesdames, messieurs les membres de l'Assemblée départementale, chers collègues, après avoir débattu lundi dernier des orientations budgétaires que nous souhaitons mettre en place pour notre département de la Creuse, les propositions budgétaires pour l'année 2015 que nous avons élaborées ne seront que le reflet de ce qui a été déjà tracé.

Ce projet de budget d'un montant de plus de 217 M€ intègre les résultats du compte de recettes et de dépenses de l'année 2014 ou plus exactement l'affectation de ces résultats, telle qu'elle vous est proposée. Ce qu'il faut noter et avoir clairement à l'esprit, c'est le montant du report que nous pouvons réinscrire en recettes de fonctionnement 2015, soit 1 612 609 €.

Pour comparaison et vous mettre au cœur de notre environnement budgétaire, comme il est rappelé en page 33 du document, ce report était de l'ordre de 11,222 M€ en 2012, 8,815 M€ en 2013 et 1,852 M€ en 2014.

Il ne faut pas oublier que dans ce 1,6 M€ de report 2015, nous avons, et ce pour la dernière année, près de 1 M€ de reversement – régularisation de TVA sur les transports.

Vous comprenez qu'en fait, le report ne serait réellement que de quelque 600 000 €...

Je vous engage aussi à noter que si les dépenses prévisionnelles 2014 ont été réalisées à 97,55 %, les recettes de fonctionnement 2014 l'ont été à 98,6 %. Il est très loin le

temps où les prévisions budgétaires étaient établies sur le modèle : « je majore les dépenses et je minore les recettes ». Le temps de la « gestion en bon père de famille » est bien révolu et cela ne date pas de cette année, n'en déplaise à ceux qui en rêvaient encore ! Il est évident que le Conseil général d'hier était déjà en difficulté pour boucler, je ne dirai pas ses fins de mois, mais ses fins d'années, et qu'il a connu la nécessité de l'ouverture de lignes de trésorerie pour faire face à une dégradation financière accrue depuis deux ans, révélant un fonds de roulement réduit à moins de trois jours de paiement des charges courantes, dès 2013.

Ces chiffres, auxquels je pourrais adjoindre les remarques dont je vous faisais part la semaine dernière, comme la baisse des concours financiers de l'Etat de 780 000 € en 2014 et de 1 952 800 € en 2015, parallèlement à une augmentation des dépenses globales d'action sociale de plus de 2 M€ et des dépenses afférentes aux agents du Département de plus 850 000 €, oui, ces chiffres nous appellent, et de façon impérieuse, à mettre en place au plus vite une autre gestion. Je crois que nous n'avons plus d'autres choix.

En effet, nous entendons souvent parler dans cette assemblée du rapport de la Chambre régionale des Comptes qui soulignait la bonne gestion du Département en... 2009. Pour ma part, j'attends avec impatience le rapport définitif de cette même Chambre pour les années 2009 à 2013.

Nous verrons ensuite s'il est nécessaire de procéder à un audit financier en complément.

Il est certain que nous allons devoir nous attacher à inventer un nouveau modèle d'organisation, d'autant qu'il nous est fait part de situations de stress chez certains agents face à trop d'incertitudes, qu'elles soient d'ordre purement professionnel ou en termes de perspectives trop incertaines quant à leur déroulé de carrière. J'en profite pour remercier les Vice-présidents qui ont commencé depuis le début du mois à rencontrer les agents des services avec lesquels ils vont collaborer. Je sais qu'ils font preuve de beaucoup d'écoute et d'attention.

Des difficultés financières, des difficultés humaines, je le dis une fois de plus, le contexte appelle à de nouvelles méthodes, d'autant que les défis qui sont devant nous vont nécessiter d'importants moyens, et c'est un doux euphémisme !

Les services, les uns après les autres, me transmettent le plan collèges, le plan bâtiments, le plan routes, le plan haut débit... Ce sont 6,5 M€ pour le collège de BOURGANEUF, 5,8 M€ pour celui de LA SOUTERRAINE, 2,5 M€ pour la Maison du Département à BOURGANEUF, 4 M€ pour la restructuration du Parc de l'Équipement, 1,5 M€ pour la construction du centre d'exploitation et de l'UTT de GUERET... Nous en serions à des besoins d'investissement à hauteur de 25 M€ pour les bâtiments et 36 M€ pour le désenclavement du Département !

Quelles recettes en face ?

Le CPER auquel s'ajouteraient des crédits ADEME et FNADT ?

Le dossier est prêt et j'en remercie mes prédécesseurs. Une rencontre doit être très prochainement organisée avec le Préfet de Région. Mais, dans le même temps, des bruits de couloir me sont parvenus, me laissant entendre que le Président de la République viendrait

dès le mois prochain en Haute-Vienne pour signer des engagements précisément en faveur de la Haute-Vienne, en particulier sur le volet mobilité du contrat, routes et train... Que resterait-il pour les deux autres départements de la Corrèze et de la Creuse ? Ce sont maintes interrogations...

Le levier fiscal ?

Sans augmenter le taux de la fiscalité cette année, proposition qui est la nôtre, les Creusois vont déjà contribuer, avec le relèvement des bases fiscales sur le foncier bâti, à verser 560 000 € supplémentaires au Département.

L'emprunt ?

A juste titre, dans les rangs de l'opposition, lundi dernier vous vous exprimiez quant à ce choix qui est le nôtre pour 2015, et souleviez la prise de risque que nous avons décidé d'assumer cette année. Je me permets une nouvelle fois de rappeler que si 2015 doit être l'année où un embryon de relance économique s'opère, les collectivités locales, dont notre département, malgré le contexte extrêmement difficile, doivent avoir un rôle de catalyseur. Investir pour notre département, nous le savons tous, c'est faire le pari de l'avenir et, bien sûr, conforter l'emploi. Ce n'est pas dans quatre ans, dans dix ans qu'il faudra le faire, mais maintenant, je le réaffirme.

Aujourd'hui, mes chers collègues, nous examinerons donc les comptes, qu'ils soient passés ou à venir, qu'ils soient ceux du budget principal ou des budgets annexes. Leur présentation par fonction est probablement une particularité de la comptabilité des départements que certains découvrent, mais je suis certaine que les débats qui vont suivre seront riches d'échanges et très formateurs, en particulier pour les nouveaux membres de l'Assemblée.

Derrière ces chiffres doivent se lire les orientations politiques de l'année en cours, déjà bien entamée, me direz-vous...

Nous avons aussi à l'ordre du jour un certain nombre de rapports qui concernent le fonctionnement habituel de la collectivité. Je vous invite à donner suite au travail qui a été réalisé en 2014, dans le cadre de l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » et à valider le programme opérationnel de déclinaison de la candidature du Département. Je vous demanderai aussi de m'autoriser à poursuivre la programmation 2014-2020 de l'enveloppe Fonds Social Européen que le Département a obtenue l'an dernier, pour mettre en place le futur Pacte Territorial d'Insertion. Nous aurons à nous prononcer sur les futures politiques contractualisées avec les Pays et la Région, ainsi que sur le projet de Convention Massif Central valant Contrat de Plan Interrégional, lesquelles sont de puissants leviers de développement territorial.

Nous terminerons cette séance plénière par l'inscription budgétaire de dépenses prévisionnelles au titre des subventions et participations du Département à différents organismes, associations ou syndicats mixtes, avant de nous attacher à nous prononcer sur les autorisations de programme et crédits de paiement, puis à voter sur les propositions budgétaires en dépenses et en recettes en investissement, puis en fonctionnement, chapitre par chapitre, dans le tableau récapitulatif figurant à la fin de votre document.

Merci de votre attention, attention que vous allez devoir maintenir tout au long de la journée et probablement demain matin.

La parole est à M. LEGER.

**M. LEGER.** – Madame la Présidente, mes chers collègues, à peine une semaine après le débat d'orientations budgétaires, la présentation du budget de la nouvelle majorité ne contient plus désormais aucune surprise.

J'ai lu que vous auriez déjà marqué de votre empreinte ce budget, madame la Présidente. Nous croyons tout le contraire ! En effet, compte tenu de vos propos de campagne, nous aurions pu nous attendre à des choix forts en matière de fonctionnement, en particulier. Il n'en est rien ! Votre choix est plutôt le non-choix : *Courage, fuyons* et laissons filer la dette à hauteur de 14,2 M€, c'est-à-dire une somme qui va bien au-delà de ce qui nous semble supportable et responsable pour notre collectivité.

Alors, voici la vraie question : que cache cette dérive budgétaire ? Au mieux – et encore... – une impréparation notoire : ne sachant quelle direction donner, allongeons l'emprunt et l'on verra bien plus tard ! Au pire, une stratégie, celle de l'étranglement budgétaire de notre collectivité, qui vous permettrait alors de justifier l'an prochain les « coupes sombres » que vous auriez envisagées.

J'en veux pour preuve votre tentative, certes avortée, de baisser les subventions à certaines associations culturelles ou certains clubs sportifs. Dans les rapports que nous avons reçus, figurait, en effet, une réduction très importante des subventions à Musique(s) en Marche, au Rugby Club Guéret Creuse et à l'Entente Sportive Guéretoise. Mais devant les boucliers qui commençaient à se lever, vous avez reculé, madame la Présidente, et, en commission des finances, vous nous avez présenté un additif ramenant les aides aux montants de l'an dernier : un coup pour rien, mais peut-être un signe avant-coureur !

La culture semble, en effet, dans votre collimateur, si l'on en croit l'absence dans le budget présenté aujourd'hui des 100 000 € supplémentaires prévus par notre majorité en faveur du Conservatoire de musique. Mais je vous laisse préciser, madame la Présidente, quelle sera votre politique culturelle.

De même, vous nous direz ce que vous comptez faire du Laboratoire d'AJAIN que vous aviez tant critiqué et dont il nous est dit que vous voudriez le faire sortir du GIP.

Vous nous direz également quelle est votre position sur l'avenir des emplois associatifs cofinancés jusque-là par la Région et l'ancien Conseil général.

Vous nous direz aussi pourquoi vous avez décidé de baisser de 262 000 € l'investissement prévu sur les collèges.

Vous nous direz tout cela, madame la Présidente, comme il faudrait bien nous dire – enfin ! – quel est votre projet pour la Creuse. Je suis presque désolé d'insister sur cet aspect des choses, mais selon une personnalité très estimable, « gouverner, c'est choisir ». Cela vaut pour la nation, comme pour un département. Les habitants sont en droit, au bout d'un mois, de savoir quels sont vos choix pour la Creuse.

Madame la Présidente, je vais vous faire part du fond de ma pensée qui rejoint ce qui se murmure de plus en plus : vous ne vous êtes pas préparée à diriger ce département. La victoire a été pour vous la divine surprise et vous semblez encore étonnée des responsabilités qui sont désormais les vôtres. Je comprends votre embarras car il n'y a pas de choix positifs de votre projet au moment des élections et le vent de face qui soufflait contre la gauche au niveau national explique beaucoup de notre défaite et donc de votre succès. C'est une victoire que nous respectons, mais c'est une victoire par défaut.

Alors, maintenant, bas les masques ! Que voulez-vous pour la Creuse ? Jusqu'où allez-vous endetter le Conseil départemental ? Quels lendemains qui déchantent nous préparez-vous ?

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande plus la parole ?...

Mes chers collègues, nous en venons au dépôt d'un vœu.

## **DEPÔT D'UN VŒU**

### **Réforme des zones de revitalisation rurale**

#### **Vœu présenté par M. Jean-Jacques LOZACH, au nom du Groupe de Gauche**

**M. LOZACH.** – Avant de donner lecture de ce vœu, je constate que vous ne répondez pas aux interpellations multiples de mon collègue M. LEGER...

Ce vœu se lit ainsi :

« Considérant que les évaluations sur les ZRR, les zones de revitalisation rurale, réalisées en 2014 par une mission d'inspection et les travaux conduits par la Mission d'information de l'Assemblée nationale, animée par MM. Calmette et Vigier, ont affirmé la nécessité de faire évoluer ce dispositif datant de 1995, afin de mieux prendre en compte la diversité et les évolutions des territoires ruraux ;

« Considérant que ce zonage est aujourd'hui très étendu et couvre désormais 40 % des communes de France ;

Considérant que le classement en ZRR permet des exonérations fiscales et sociales qui bénéficient aux organismes d'intérêt général – maisons de retraite, centres pour personnes handicapées... – au titre des salariés embauchés avant le 1<sup>er</sup> novembre 2007, et aux entreprises de ces territoires ;

« Considérant que les entreprises qui sont créées ou reprises dans les ZRR peuvent bénéficier d'une exonération d'impôt sur les bénéfices et d'une exonération de 12 mois de charges patronales ;

« Considérant que les exonérations fiscales liées à ce classement devaient s'achever au 31 décembre 2014 et ont été reconduites pour 2015 par la dernière loi de finances rectificative ;

« Considérant que le dispositif des ZRR est un outil difficilement remplaçable pour de nombreux territoires ruraux bénéficiaires et qu'il est d'une importance majeure pour la Creuse, dont l'ensemble du territoire est concerné ;

« Considérant que le Comité interministériel aux ruralités réuni à le 13 mars dernier a acté qu'une réforme du dispositif passera par un classement pluriannuel pour la durée des mandats communautaires, par de nouveaux critères de classement liés uniquement à la densité et à la richesse des habitants, par une simplification des avantages liés au dispositif et par un maintien de ceux ayant de réels impacts sur le développement des territoires ruraux, voire par la mise en œuvre d'autres modulations du droit commun facilitant la dynamisation des territoires ruraux ;

« Considérant que cette réforme sera précisée dans le projet de loi de finances 2016 pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 27 avril 2015,

« Demande à M. le Premier ministre que le Gouvernement mette en œuvre une concertation approfondie avec les associations nationales d'élus ruraux et arbitre en direction d'un critère de richesse et de population confirmant le maintien intégral de la Creuse dans le zonage susnommé ;

« Demande en outre que le classement en ZRR des communes et des départements les plus fragiles soit pris en compte en vue d'une majoration de leur DGF, la dotation globale de fonctionnement. »

Bien entendu, la demande porte sur le maintien intégral du Département en zone de revitalisation rurale.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Je propose que ce vœu soit examiné en cinquième commission présidée par M<sup>me</sup> GRAVERON, et ce avant la reprise de nos travaux de cet après-midi.

—

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Avant d'aborder notre ordre du jour qui, étant consacré à notre budget 2015, est évidemment dense, je tiens à préciser que vous a été distribué sur table un correctif au rapport n°04/1/49 concernant les subventions et participations 2015. Ce correctif a été examiné en commission.

Par ailleurs, vous ont été remises des fiches à ajouter au fascicule « Autorisations de programme / Crédits de paiement », concernant la programmation eau et assainissement. Il a été omis d'intégrer ces deux fiches dans ledit fascicule, alors que les inscriptions y figurant

sont mentionnées dans le volet du rapport n°04/4/40, page 457, relatif à l'aide à l'investissement des collectivités locales en alimentation en eau potable et en assainissement

Enfin, vous est communiqué pour information un rapport relatif à la représentation du Département, avec la liste des désignations ne donnant pas lieu à un vote de l'Assemblée, dont nous avons parlé la semaine dernière.

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports relevant de la première commission « Administration générale, personnel, finances ».

## **COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2014**

### **RAPPORT N°04/1/1**

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, Rapporteur.** – M<sup>me</sup> le Payeur départemental a fait parvenir le Compte de gestion définitif de l'exercice 2014 du budget principal du Département, du budget annexe du Laboratoire départemental d'Analyses et du budget annexe du Parc départemental, qui reprend les données de la gestion 2014, ainsi que les opérations d'ordre non budgétaires enregistrées à son initiative.

Bien entendu, les résultats du Compte administratif du Département – budget principal et budgets annexes – sont en concordance avec ceux du Compte de gestion.

La première commission s'est prononcée favorablement sur la proposition de M<sup>me</sup> la Présidente visant à approuver le Compte de gestion établi par M<sup>me</sup> le Payeur départemental.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les conclusions de la première commission. (*Adoptées à l'unanimité.*)

## **COMPTE DES RECETTES ET DES DEPENSES DE L'EXERCICE 2014**

### **RAPPORT N°04/1/2**

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, Rapporteur.** – Conformément aux dispositions de la loi du 2 mars 1982, il revient au Conseil départemental d'arrêter les comptes du Département au titre de l'année écoulée, avant le 30 juin de l'exercice en cours.

Tel est l'objet du rapport consacré à l'examen du Compte administratif de l'année 2014.

L'analyse détaillée du Compte administratif intègre une approche dynamique portant sur l'évolution des finances départementales durant la période 2005-2014.

Il convient de rappeler que le budget départemental comporte, d'une part, un budget principal qui retrace l'essentiel des opérations de dépenses et de recettes liées à l'activité des services départementaux et à la mise en œuvre des politiques départementales et, d'autre part, deux budgets annexes concernant, l'un, le Laboratoire départemental d'Analyses dont une partie de l'activité présente un caractère commercial et, l'autre, le Parc départemental intégré au Conseil général depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Les résultats globaux du budget principal sont les suivants : les dépenses réalisées au cours de l'exercice représentent un total de 228 125 069,40 €, soit 33 442 167,32 € en investissement et 194 682 902,08 € en fonctionnement ; les recettes encaissées au cours de l'exercice se sont établies à 235 456 682,02 € dont 39 943 029,28 € en investissement et 195 513 652,74 € en fonctionnement ; d'où un résultat de gestion de 7 331 612,62 €, un résultat 2013 reporté de fonctionnement de 1 852 423,21 € et d'investissement de - 7 571 425,87 €, soit un excédent 2014 de 1 612 609,96 € qui sera intégré au budget primitif 2015.

Suit un tableau retraçant l'état d'exécution du budget 2014 par section : le taux de réalisation est, en dépenses, de 96,85 %, soit 93,62 % en investissement et 97,55 % en fonctionnement et, en recettes, de 96,93 %, soit 89 % en investissement et 98,6 % en fonctionnement.

La réalisation globale des dépenses est satisfaisante puisqu'elle avoisine les 97 %, contre 93 % en 2013. Quant aux recettes, le taux de réalisation de 96,93 % peut être considéré comme convenable.

Au cours de l'exercice, les dépenses se sont élevées à 41 013 593,19 € en investissement, représentant près de 17,40 % des dépenses totales de l'exercice, et à 194 682 902,08 € en fonctionnement, représentant 82,60 % des dépenses totales du budget. Quant aux recettes, elles se sont établies, hors opérations d'ordre, à 223 003 645 €.

Dans les pages suivantes du rapport, sont détaillés tous les éléments du Compte administratif 2014 sur lequel nous avons à nous prononcer.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Vous comprendrez, chers collègues, suite aux remarques formulées par Jean-Luc LEGER, qu'en effet, la vision qui pouvait être la nôtre en termes de projet pour le Département est extrêmement floutée par les chiffres dont j'ai parlé dans mon allocution. Evidemment, nous aimerions tous, vous comme nous, pouvoir faire plus et mieux dans de multiples domaines, des domaines qui, d'ailleurs, ne seront plus demain de nos compétences. Nous évoquons toujours la même question et nous attendrons donc le mois de juin.

Depuis maintenant quasiment quatre semaines, nous avons, les Vice-présidents et moi-même, les élus de la majorité, passé tout notre temps dans ces chiffres et ces dossiers. Y être plongé, comme vous allez le découvrir tout au long de cette journée, n'est certes pas le plus réjouissant, mais c'est du concret. C'est une réalité sur laquelle nous devons nous

appuyer pour construire les projets et la vision que nous pourrions avoir pour ce département. J'aurais vraiment souhaité qu'il en soit autrement.

Quant à l'impréparation, peut-être est-ce votre avis... En tout cas, membre de cette assemblée depuis onze ans sans avoir été, bien entendu, dans la majorité d'alors, j'avais pris l'habitude d'intervenir régulièrement lors des séances budgétaires. Si ces chiffres ne nous surprennent pas complètement, ils nous mettent toutefois, je le dis une nouvelle fois, devant une réalité qui, malheureusement, va nous imposer de faire des choix. Aujourd'hui, nous ne sommes absolument pas arrêtés sur lesdits choix. 2015 ne sera certainement pas une année révolutionnaire pour le Département. Nous sommes déjà quasiment à mi-année et les programmes inscrits sont à 95 %, sinon plus, ceux que vous aviez proposés en termes d'orientations aux services et que vous auriez validés si vous aviez conservé la majorité.

Par conséquent, oui, je le redis vraiment avec la plus grande sincérité, il ne faut pas s'attendre aujourd'hui à une révolution, pas plus que dans les quelques semaines à venir. Nous avons à nous pencher sur les recettes dont je parlais tout à l'heure et à espérer que le Contrat de plan Etat-Région sera là pour appuyer les démarches que le Département souhaite mettre en avant.

Les réponses que je puis vous adresser ne vous satisferont peut-être pas. En tout cas, je tiens, pour conclure, à souligner le fait que si j'ai passé de longues années très riches dans cette assemblée, je ne souhaite pas, pour ma part, que cette assemblée vive, comme ce fut le cas ces dernières années, polémique sur polémique. Sans doute est-ce aussi le fait de la féminisation. Même si cette assemblée est l'instance du débat politique du Département, nous avons un important travail à réaliser et je suis certaine que chacun d'entre vous y prendra sa part.

Par conséquent, oui, monsieur LOZACH, je ne répondrai sans doute pas de façon très polémique et trop engagée à chaque invective. En tout cas, je vous invite en tant que membres de cette assemblée, chacun au sein de votre groupe, à alimenter ce débat qui, j'en suis certaine, fera la richesse de l'échange démocratique.

Conformément au Code général des collectivités territoriales, je vais me retirer, laissant le soin à l'Assemblée de délibérer sur ce compte administratif 2014, sous la présidence du Premier Vice-président.

*(M<sup>me</sup> Valérie SIMONET, Présidente, se retire de la salle des délibérations à l'occasion du vote du Compte administratif.)*

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale. –**  
Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix le Compte administratif 2014. *(Adopté par 14 voix pour et 15 abstentions.)*

*(M<sup>me</sup> Valérie SIMONET, Présidente, regagne la salle des délibérations.)*

**BUDGET PRINCIPAL**  
**AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2014**

**RAPPORT N°04/1/3**

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, Rapporteur.** – Après avoir approuvé le Compte administratif de l'exercice 2014, il convient de statuer sur l'affectation des résultats de chaque section, en considérant les éléments suivants au 31 décembre 2014 :

- le solde d'exécution cumulé de la section d'investissement s'élevant à - 1 070 563,91 €, le besoin de financement de la section d'investissement ressort donc à 1 070 563,91 € ;
- le solde d'exécution cumulé de la section de fonctionnement ressort, quant à lui, à 2 683 173,87 €.

La première commission a émis un avis favorable sur la proposition de M<sup>me</sup> la Présidente visant à affecter ce résultat excédentaire de fonctionnement de 2 683 173,87 € comme suit :

- 1 070 563,91 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, au chapitre 923, article 1068, excédent de fonctionnement capitalisé ;
- 1 612 609,96 € au financement du budget primitif de l'exercice 2015.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les conclusions de la première commission. *(Adoptées par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

**COMPTE ADMINISTRATIF 2014**  
**DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES**

**RAPPORT N°04/1/4**

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, Rapporteur.** – Les résultats du Compte administratif du budget annexe du Laboratoire départemental d'Analyses se présentent comme suit : les dépenses réalisées au cours de l'exercice représentent un total de 2 488 100,66 €, soit 143 862,79 € en investissement et 2 344 237,87 € en fonctionnement ; les recettes réalisées au cours de l'exercice se sont établies à 2 483 473,43 € dont 139 235,56 € en investissement et 2 344 237,87 € en fonctionnement ; d'où un résultat de gestion de - 4 627,23 €, un résultat 2013 reporté d'investissement de 32 420,53 €, soit un excédent d'investissement de 27 793,30 € qui sera intégré au budget primitif 2015 et servira pour partie à financer l'acquisition de matériels.

Suivent tous les éléments du Compte administratif 2014 du budget annexe du Laboratoire départemental d'Analyses que M<sup>me</sup> la Présidente nous propose d'adopter.

Je précise que le montant de la participation du budget principal nécessaire à l'équilibre de la section de fonctionnement de ce budget annexe s'est élevé à 128 248,23 €.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ce Compte administratif 2014. (*Adopté par 14 voix pour et 16 abstentions.*)

## **LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2014**

### **RAPPORT N°04/1/5**

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, Rapporteur.** – Après avoir approuvé le Compte administratif de l'exercice 2014, il convient de statuer sur l'affectation des résultats du Laboratoire départemental d'Analyses, en considérant les éléments suivants au 31 décembre 2014 :

- le solde d'exécution de la section d'investissement s'établit à :
  - \* solde d'exécution de l'exercice : - 4 627,23 €
  - \* résultat d'investissement antérieur reporté : + 32 420,53 €

solde d'exécution cumulé : + 27 793,30 €

- la section de fonctionnement présente un solde égal à zéro ; en effet, l'équilibre de la section est assuré par la participation du budget principal qui s'élève à 128 248,23 €.

La première commission s'est prononcée favorablement sur la proposition de M<sup>me</sup> la Présidente visant à reprendre le résultat d'investissement au compte 001, permettant ainsi de financer certaines dépenses d'investissement du budget 2015.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix les conclusions de la première commission. (*Adoptées par 16 voix pour et 14 abstentions.*)

## **COMPTE ADMINISTRATIF 2014 DU PARC DEPARTEMENTAL**

### **RAPPORT N°13/1/13**

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, Rapporteur.** – Les résultats du Compte administratif du budget annexe du Parc départemental se présentent comme suit : les dépenses réalisées au cours de l'exercice représentent un total de 8 030 998,33 €, soit 1 057 721,99 € en investissement et 6 973 276,34 € en fonctionnement ; les recettes réalisées au cours de l'exercice se sont

établies à 8 373 371,07 € dont 867 009,87 € en investissement et 7 506 361,20 € en fonctionnement ; d'où un résultat de gestion de 342 372,74 €, un résultat 2013 reporté de 1 487 648,01 €, soit un excédent de clôture de 1 830 020,75 € qui sera intégré au budget primitif 2015 et servira à son financement, ainsi qu'à constater les écritures de variation des stocks.

Suivent tous les éléments du Compte administratif 2014 du budget annexe du Parc départemental que M<sup>me</sup> la Présidente nous propose d'adopter.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix ce Compte administratif 2014. (*Adopté par 14 voix pour et 16 abstentions.*)

**M. LOZACH.** – Madame la Présidente, je suis tout de même étonné que la proposition que vous formulez vous-même, visant à adopter ce Compte administratif ne soit pas votée par votre majorité, laquelle s'abstient. Cette attitude est pour le moins curieuse.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – C'est vrai, mais ces Comptes administratifs ne sont pas ceux de notre majorité et de son exécutif. En voici logiquement la raison !

**M. LOZACH.** – Dans ce cas-là, pourquoi proposez-vous de l'adopter ? En la circonstance, il eût donc fallu changer la formule de la délibération.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Vous avez raison, monsieur LOZACH. Voilà une nouvelle erreur due à la précipitation ! Il est vrai que nous n'avons pas eu le temps matériel de changer les mots, voire les virgules qui le nécessitaient dans les nombreux rapports qui nous ont été transmis. Mais j'en prends note et à l'avenir, sachant que nous disposerons de plus d'une dizaine de jours pour les préparer, nous vérifierons afin d'éviter le minimum d'erreurs, voire afin de n'en commettre aucune, si possible.

Merci de votre remarque !

## **PARC DEPARTEMENTAL AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2014**

### **RAPPORT N°04/1/7**

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, Rapporteur.** – Après avoir approuvé le Compte administratif de l'exercice 2014, il convient de statuer sur l'affectation des résultats du Parc départemental, en considérant les éléments suivants au 31 décembre 2014 :

- le solde d'exécution de la section d'investissement s'élève à - 524 318,58 € ;
- le besoin de financement de la section d'investissement ressort donc à 524 318,58 € ;
- la section de fonctionnement présente un solde excédentaire de 2 354 339,33 €.

La première commission a émis un avis favorable sur la proposition de M<sup>me</sup> la Présidente visant à affecter ce résultat excédentaire de fonctionnement de 2 354 339,33 € comme suit :

- 524 318,58 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement, au compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé ;
- 1 830 020,75 € au financement du budget primitif 2015.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Avant de procéder au vote, je signale que, ayant quitté la séance pour quelques instants, M. Nicolas SIMONNET a donné pouvoir à M<sup>me</sup> Marie-Christine BUNLON.

Je mets aux voix cette proposition d'affectation du résultat. (*Adoptée par 16 voix pour et 14 abstentions.*)

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, Rapporteur.** – Je pourrais vous retourner la même remarque, monsieur le Conseiller départemental de BOURGANEUF, que celle que vous nous avez adressée à l'instant, sachant que nous avons repris dans cette délibération votre formule. En effet, vous proposiez vous-même d'affecter ledit résultat excédentaire de fonctionnement. Or vous venez de vous abstenir, alors que telle était la proposition que vous aviez émise dans la rédaction de ce rapport.

**M<sup>me</sup> JOUANNETAUD.** – C'est là votre proposition !

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, Rapporteur.** – La même que celle formulée par l'ancienne majorité ! Mais il est vrai que seuls les imbéciles ne changent pas d'avis !

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Avant d'aborder la présentation générale du budget 2015, je vous propose d'examiner le rapport de développement durable.

## RAPPORT DE DEVELOPPEMENT DURABLE

### RAPPORT N°04/1/56

**M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, Rapporteur.** – Il s'agit de prendre acte du rapport proposé, qui est le document de présentation de candidature TEPCV. En effet, le Conseil départemental a présenté un dossier de candidature à l'appel à manifestation d'intérêt pour un territoire à énergie positive dans lequel un état des lieux du développement durable a été établi. Cet état des lieux est présenté en introduction à ce rapport de développement durable 2015.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Nous notons le retour parmi nous de M. Nicolas SIMONNET.

La parole est à M. LOZACH.

**M. LOZACH.** – Concernant ce rapport, nous n'en sommes plus seulement à l'appel à projets. L'acte de candidature remonte déjà à plusieurs mois. C'est effectivement une candidature qui correspond en particulier aux caractéristiques d'un département comme la Creuse et à la nécessité d'intégrer de manière optimale toutes les possibilités offertes aujourd'hui par un certain nombre de lois dont celle relative à la transition énergétique. Cela rejoint donc tout ce qui a été mis en œuvre ces dernières années au titre de l'Agenda 21, du développement durable, etc.

Il s'agit aussi de préciser que nous n'avons pas fait simplement acte de candidature, mais que la candidature a été retenue.

Pour le Limousin, nous appartenons certes à la deuxième catégorie, s'agissant des « territoires à énergie positive en devenir », dans le cadre de laquelle nous avons été retenus. Cela dit, en termes d'effectivité, c'est-à-dire en termes d'application de cet appel à candidatures, je pense que si le travail est bien fait par le Conseil départemental, beaucoup plus de choses auront été réalisées déjà à la fin de l'année 2015 que pour ceux appartenant à la première catégorie retenue, s'agissant des « territoires à énergie positive pour la croissance verte ». Je le dis tout simplement parce que le Conseil départemental assurera lui-même la maîtrise d'ouvrage des opérations envisagées dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt. C'est, par exemple, l'application de tout ce qui concerne les énergies renouvelables ou les économies d'énergie dans les collèges.

En revanche, un certain nombre de candidatures ont été retenues, notamment de structures intercommunales mais qui ne maîtrisent pas la totalité des projets qui figurent dans leur dossier de candidature.

Par conséquent, nous, même si nous n'appartenons qu'à la deuxième catégorie des projets retenus, nous avons la possibilité aujourd'hui d'être véritablement réactifs et efficaces à partir de cet appel à candidatures national dans le cadre duquel la Creuse a été retenue. Je tiens d'ailleurs à saluer toutes celles et tous ceux qui s'y étaient impliqués.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Je vous remercie, monsieur LOZACH.

C'est, en effet, un dossier d'intérêt pour les années à venir. Vous avez raison de souligner qu'il intéresse le Conseil départemental en termes d'organisation de gestion d'un certain nombre de bâtiments et même d'organisation générale. Nous devons nous appuyer sur ce travail important qui a été réalisé et que nous devons améliorer.

Il faut aussi noter que tout cela aura bien du sens, en effet, si d'autres territoires au sein du Département, que ce soit des EPCI, des territoires peut-être même à l'échelle de pays ou les futures grandes intercommunalités, ce que nous verrons dans quelques mois, s'engagent dans cette même voie pour, eux aussi, améliorer un certain nombre de points qui, jusqu'à présent, ne constituaient pas forcément des priorités de terrain.

J'espère en tout cas que l'exemplarité caractérisera le Département. Bien évidemment, nous travaillerons avec les territoires, en particulier les intercos dans les prochains mois.

Personne ne demande plus la parole ?...

En conséquence, je considère que vous prenez acte de la communication de ce rapport.

L'ordre du jour appelle la présentation générale du budget 2015.

## **PRESENTATION GENERALE DU BUDGET 2015**

### **RAPPORT N°04/1/8**

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, Rapporteur.** – Ce rapport a pour principal objet d'examiner par chapitres et sous-chapitres, l'ensemble des inscriptions budgétaires pour l'exercice 2015. Les tableaux annexés permettent de visualiser dans sa globalité le budget présenté par fonctions, en dépenses et en recettes.

Lors du débat d'orientations budgétaires, M<sup>me</sup> la Présidente nous indiquait que les départements devaient élaborer leur budget primitif dans un contexte financier de plus en plus contraint en raison de la réduction des concours financiers de l'Etat. Seuls des efforts de gestion et d'économie permettant de faire face à nos dépenses de solidarité et nos dépenses courantes de gestion nous permettent de bâtir le budget primitif 2015. L'obligation de contribuer au redressement des finances publiques sur la période 2014-2017 va malheureusement accentuer « l'effet de ciseaux » structurel entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Il est à noter une forte baisse de l'excédent de gestion conduisant à une forte diminution de l'épargne nécessaire au financement de la section d'investissement.

Le projet de budget 2015 s'élève à 217 535 345 €.

Le montant des investissements a été fixé à 39,137 M€. Les investissements réels, hors mouvements financiers, s'élèvent à 26,8 M€.

Concernant les dépenses de fonctionnement, voici les évolutions les plus marquantes.

Les dépenses dites incompressibles d'action sociale, hors personnel, dont le montant globalisé s'élève à 88 625 000 €, sont en augmentation de 2,34 % par rapport à l'inscription des crédits 2014.

Les crédits relatifs aux frais de personnel évoluent de 1,87 %, passant de 40,048 M€ à 40,800 M€. La masse salariale, qui représente 37,6 M€ sur les 40,8 M€ précités, devient de plus en plus conséquente.

L'entretien de la voirie nécessite chaque année un montant de crédits toujours important, soit 5,8 M€ dont 1,313 M€ réservé à la viabilité hivernale.

Les recettes de fonctionnement ont été estimées avec prudence en matière de compensations, s'agissant de l'APA et de la TSCA. Les recettes, telles la TICPE – la taxe sur les carburants – et le FMDI sont structurellement atones. Les dotations, telle la DGF, ont été diminuées. Les taxes revenant au Département et instituées, l'une à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour la Taxe sur la Consommation d'Electricité et l'autre à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012 pour la Taxe d'Aménagement, ont été évaluées avec précaution. Le taux des droits de mutation à titre onéreux est passé de 3,8 % à 4,5 % à compter du 1<sup>er</sup> avril 2014. Cette augmentation du taux à 4,5 %, initialement provisoire jusqu'en mars 2016, a été rendue pérenne par la loi de finances 2015.

Comme M<sup>me</sup> la Présidente le précisait lors du débat d'orientations budgétaires, l'équilibre du budget de fonctionnement a été assuré par la seule recette de la taxe foncière sur les propriétés bâties avec une évolution des bases prévisionnelles fixée à 2,8 % et sans augmentation du taux de foncier bâti.

Enfin, il convient de signaler la vigilance déployée en matière de gestion départementale, avec une fiscalité à taux constant pour 2015 tout en gardant un niveau d'investissement conséquent.

Il s'agit de donner acte à M<sup>me</sup> la Présidente de cette communication.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M. LOZACH.

**M. LOZACH.** – Je formule quelques observations sur cette présentation avant d'entrer dans le détail du budget.

D'abord, madame la Présidente, je vous invite tout simplement à répondre, et non pas de manière polémique. En référence à des débats plus ou moins ardues et polémiques qui ont animé cette assemblée départementale au cours de toutes ces dernières années, je ne suis pas certain que leur origine provenait des rangs de la majorité d'alors.

En tout cas, pour revenir sur les propos que vous avez tenus et qui, en quelque sorte, faisaient le lien entre le budget 2015 et le compte administratif 2014, je pense

honnêtement qu'il est inutile de dramatiser à l'excès la situation. Nous avons toujours dit que la situation budgétaire des Conseils généraux hier et départementaux aujourd'hui était difficile, et ce partout en France, mais que les situations étaient assez hétéroclites et que les départements aux caractéristiques rurales comme la Creuse, mais pas seulement, d'autres étant également concernés, faisaient face à des difficultés accrues. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes toujours battus ces dernières années pour obtenir de façon systématique des recettes supplémentaires, qu'elles émanent de l'Etat, de l'Europe ou de la Région, par exemple.

Je remarque d'ailleurs que l'examen tout à l'heure du compte administratif de l'exercice 2014 n'a pas entraîné de tollé général et n'a pas fait l'objet de critiques particulières de la part de la nouvelle majorité départementale.

J'en viens à ma deuxième observation.

« Redresser la Creuse », tel a été votre slogan, mot d'ordre ou leitmotiv lors de la séance d'installation. C'est, en effet, un beau programme et c'est à l'aune de ce programme que nous porterons nos jugements et nos appréciations au cours des mois et des années à venir.

« Redresser la Creuse » sur le plan économique, c'est se poser la question de savoir ce qu'il en sera en termes d'activités et d'emplois.

« Redresser la Creuse » sur le plan social, c'est se poser la question de savoir ce qu'il en sera en termes de réduction des inégalités sociales ou territoriales.

« Redresser la Creuse » sur le plan culturel, c'est se poser la question de savoir comment vous allez contribuer à améliorer le rayonnement de ce département. Certes, vous avez fait marche arrière ces derniers jours, mais d'emblée, vous avez eu la tentation de procéder à quelques « coupes sombres » dans ce domaine culturel.

Oui, c'est aussi « redresser la Creuse » sur le plan démographique, mais également démocratique, avec la mise en place de procédures permettant aux Creusois d'intervenir davantage.

En tout cas, nous attendons un destin, une méthode, une volonté pour la Creuse et non pas des propositions qui la plongeraient dans une situation d'endettement. Nous attendons aussi une cohésion générale et la cohésion fait référence, en particulier, aux jugements que nous porterons non seulement sur les décisions et initiatives prises, mais aussi sur votre capacité à mettre en cohérence les promesses et les actes. Je ne reviens pas sur un certain nombre de sujets sur lesquels vous avez déjà fait preuve ces derniers mois d'une grande incohérence. Je pense notamment au centre d'engraissement de SAINT-MARTIAL-LE-VIEUX, crédits contre lesquels vous vous étiez prononcés en session plénière, ce qui ne vous a pas empêchés de faire campagne électorale sur un soutien à 200 % de ce centre.

Il est vrai que la situation est quelque peu particulière et même paradoxale concernant ce budget 2015 puisque nous en avons élaboré en grande partie l'architecture, le socle. Quant aux deux seules petites modifications, nous les avons déjà évoquées lors du débat d'orientations budgétaires. Cela dit, lorsque vous allez mettre en avant le fait que vous accordez 100 000 € supplémentaires aux communes à travers le FDAEC, nous porterons,

nous, une appréciation globale sur l'aide apportée par le Conseil départemental aux projets des communes et des intercommunalités, sujet qui dépasse très largement la question du FDAEC.

J'en conviens, le budget 2015 n'est pas tout à fait le vôtre, mais la traduction budgétaire qui relèvera pleinement de votre responsabilité sera l'exercice 2016. D'ailleurs, vous avez parlé d'une autre gestion. Je crois que vous allez vous rendre compte très rapidement qu'il sera extrêmement difficile de s'éloigner de manière très nette de la trajectoire budgétaire qui était la nôtre au cours de toutes ces dernières années.

Dans un certain registre, j'ai été stupéfait d'entendre dire tout à l'heure que la Creuse a des projets. Evidemment ! Nous vous laissons tout de même 23 schémas ou plans départementaux.

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, Rapporteur.** – Ce ne sont pas forcément des cadeaux !

**M. LOZACH.** – Vous n'êtes pas obligés de les appliquer ! Il n'en demeure pas moins que ce sont des documents de référence nous permettant de prendre des décisions les plus objectives et les plus incontestables possible et d'éviter le clientélisme. Je rappelle que, lors de notre arrivée aux responsabilités, le Département n'était même pas doté d'un schéma routier départemental. D'où les polémiques à une certaine époque entre les « routes de droite » et les « routes de gauche », polémiques qui ont cessé dès lors qu'un schéma routier départemental validé par tout le monde a été mis en place.

Vous ne pouvez donc pas nous reprocher d'avoir anticipé l'avenir, d'autant plus que ces schémas et plan départementaux ont été élaborés avec sérieux, dans la concertation et la plus grande transparence.

Par ailleurs, nous avons pris des décisions de maîtrise de la dépense publique en matière de fonctionnement et j'espère que vous continuerez en ce sens car ce sont des dépenses qu'il s'agit de contrôler. A ce titre, nous avons mis en place une DAG, une Direction de l'Administration générale qui n'existait pas précédemment. De même, nous avons mis en place, ce qui n'existait pas non plus, un contrôle de gestion pour tous les organismes avec lesquels nous avons des relations, je dirais privilégiées. J'espère que vous continuerez à assurer ce contrôle de gestion parce que tout le monde, y compris nos partenaires et nos structures satellites, doit être pleinement responsable et se sentir concerné par la difficulté budgétaire du pays et, notamment, du Conseil départemental.

Je rappelle également en termes d'organigramme de nos services que le nombre de Directeurs généraux adjoints a été ramené de quatre à trois. Nous sommes restés, ce qui veut dire que nous avons beaucoup demandé à nos personnels au cours de ces dernières années, à effectif constant pour ce qui concernait notre propre responsabilité. Je dis bien notre propre responsabilité car, par ailleurs, les effectifs ont, bien entendu, augmenté, sachant qu'il a fallu intégrer tous ceux qui nous ont été transférés par la loi Raffarin du 13 août 2004 : les ex-agents de la DDE et les ex-TOS.

Nous avons donc fait preuve d'une grande maîtrise budgétaire en matière de fonctionnement.

Alors, oui, me direz-vous, et je suppose que vous allez le répéter pendant ces deux jours, la toile de fond de tout cela, c'est la baisse des dotations de l'Etat. Nous avons toujours dit qu'un plan d'économies des dépenses publiques de 50 Md€ sur trois ans, dont une réduction des dotations de l'Etat aux collectivités de 11 Md€, c'était trop, surtout quand il n'est pas fait preuve de suffisamment de discernement, et qu'il n'était pas possible de procéder ainsi de façon homogène à des « coupes sombres » sans tenir compte des natures de collectivités qui connaissent des situations très différentes.

Cela étant dit, quand j'entends les discours de vos amis politiques nationaux, c'est, non pas un plan d'économies de 50 Md€ qu'ils préconisent, mais de 120 Md€ à 150 Md€ ! Mais évidemment, la situation est très confortable pour vous parce que vous ne dites pas où il faut procéder à des « coupes sombres » et si les collectivités sont – ou non – concernées.

Il convient toutefois de reconnaître que la baisse de ces dotations aux collectivités est tout de même en partie compensée, notamment par la DETR qui, cette année, augmente de 45 % en Creuse. « C'est de l'investissement et non pas du fonctionnement », me rétorquerez-vous, et c'est vrai.

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, Rapporteur.** – Tout à fait !

**M. LOZACH.** – Toujours est-il que c'est déjà mieux que ce qui existait, ne serait-ce que l'année dernière. Là, en revanche, la péréquation a joué puisque l'augmentation nationale est de l'ordre de 30 % et celle afférente à la Creuse est de 45 %.

Enfin, mais nous aurons l'occasion de reprendre quelques débats au cours de ces deux journées, lorsque les taux d'exécution atteignent jusqu'à 97 %, permettez-moi de vous dire que c'est une marque de bonne gestion, surtout quand sont concernés l'investissement et le fonctionnement, les dépenses et les recettes. Je tiens à le dire parce que vous êtes passés rapidement sur le sujet tout à l'heure. Ce critère ne doit pas être balayé par des effets de manche, s'agissant, je le répète, de l'une des caractéristiques majeures d'une bonne gestion. D'ailleurs, lorsque vous faites le lien entre ce taux d'exécution élevé et ce que vous appelez une « gestion en bon père de famille », je suis quelque peu étonné par ce type de rapprochement. Je crois très honnêtement qu'il vaut mieux avoir des taux d'exécution les plus élevés possible à la fois en fonctionnement et en investissement plutôt que des taux d'exécution très faibles.

En tout cas, nous avons largement mutualisé ces dernières années, Conseil général / Parc de l'Equipement, Conseil général / collèges, Conseil général / SDIS, le tout pour essayer d'assainir le plus possible la situation financière du département de la Creuse.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M. FOULON.

**M. FOULON.** – A travers votre propos, monsieur LOZACH, vous faites l’apogée de votre bilan et il est normal que vous le défendiez. Dans ce cadre, vous estimez que les départements ruraux sont tous dans une situation complexe. Or, si nous nous référons à quelques classements, sans revenir sur celui qui a été « agité » pendant la campagne électorale, nous nous rendons compte que, sur certains items, la Creuse se situe malheureusement dans les profondeurs des classements. Par ailleurs, ne me dites pas que l’Indre n’est pas un département rural : c’est quasiment le même que la Creuse, avec 100 000 habitants de plus. Sur ce point, des choses seraient donc à dire.

Vous défendez votre bilan, ce qui est normal, disais-je, mais précisément dans votre bilan, je trouve que tout n’est pas parfait. Vous mettez en avant le fait que vous vous êtes préoccupés de procéder à des mutualisations et de réaliser des économies au titre du fonctionnement. Je vous répondrai que si tel n’avait pas été le cas, c’eût été une hérésie. Nous vous félicitons d’y avoir procédé et sachez que nous allons continuer dans ce sens, avec rationalité, justice et équité. C’est cela qu’il faut absolument prendre en compte dans l’approche d’un encadrement des frais de fonctionnement.

Dans un second temps de votre intervention, vous dites avoir élaboré des plans et schémas départementaux. C’est normal en ce sens que vous avez fait votre travail. Simplement, lors de la séance d’installation, M. LEGER avait dit que vous seriez une « opposition constructive ». Nous ne pouvons, nous, le groupe de la majorité, que nous réjouir de cette attitude, mais nous verrons dans les futurs débats et dans les propositions que vous ferez si vous le serez réellement.

Il est vrai que ce budget est quelque peu « batard », si j’ose m’exprimer ainsi, parce qu’il a été préparé par vous avec vos services et, en partie, repris par nous-mêmes à hauteur de 95 %, ce que nous ne contestons pas. Nous y avons apporté deux éléments importants au titre de l’investissement, ce que vous déplorez en nous accusant de laisser « filer la dette ». Sachez que la dette sera encadrée et nous ferons le point dans quelques années.

Quant aux craintes que vous exprimez au sujet de la culture, sachez que la culture ne sera pas le parent pauvre de ce département et que nous lui consacrerons le budget nécessaire. Vous avez agité le chiffon rouge quant aux subventions aux associations que nous serions prêts à rogner, sujet évoqué par M. LEGER. Permettez-moi de vous répondre ce n’est pas parce que nous en discutons que nous les remettons en cause. Seulement, il est aujourd’hui de notre responsabilité d’en prendre connaissance et de les examiner. Une séance aura d’ailleurs lieu le 20 mai prochain pour débattre de ces subventions allouées aux associations. Tandis que nous venons d’arriver aux responsabilités, il est normal que regardions chacune des lignes. Quant au petit hiatus concernant notamment Musique(s) en Marche, Gérard GAUDIN y reviendra car je crois pouvoir dire qu’il y a eu un « loupé », mais tel n’est pas l’objet de cette séance.

Quant aux emplois associatifs, monsieur LEGER, j’ai entendu pendant la campagne que nous allions les remettre en cause, mais ce serait du suicide car ces emplois sont vecteurs d’animation sur notre territoire et d’importance dans la relation entre le tissu associatif et la population.

Nous n'aurions pas non plus, dites-vous, de projets pour la Creuse dans le cadre de ce mandat. Je rappelle simplement, monsieur LOZACH, que le vôtre était de ne rien faire et d'en rester là où vous en étiez. Je pense qu'il convient de revenir à un peu plus de décence et, sur ce point, d'être un peu plus minorés.

**M. LOZACH.** – Je ne répondrai pas, surtout qu'au départ, personne n'avait à répondre à nos interventions !

**M. FOULON.** – Qu'importe si vous ne me répondez pas, ce n'est pas très important, mais moi, j'ai une réponse à vous faire !

Quant au fait que nous n'étions pas prêts de vous ravir la majorité, il est certain en tout cas que vous, vous n'étiez pas prêts à la perdre ! Seulement, vous l'avez perdue et je comprends votre amertume, laquelle est, du reste, toujours présente dans vos propos. Mais votre défaite ne fait pas réellement l'objet d'une remise en cause et vous la situez dans un contexte national. C'est une façon comme une autre de ne pas reconnaître ses erreurs !

Sur ce budget, mais bien plus encore sur le prochain qui sera alors réellement le nôtre, nous verrons comment vous vous comporterez à l'égard des propositions que nous présenterons.

S'agissant de cette intervention, monsieur LEGER, sachez que je n'ai pas lu de « petits papiers » et que personne dans mon dos ne m'en a soufflé les propos. Les murs ont parfois des oreilles, monsieur LEGER, et j'ai pu voir que vous vous répandiez dans la presse en disant que j'étais manipulé au titre de mon attitude et de mes propos au sein de cette assemblée par un grand manitou. Je trouve que c'est quelque peu mesquin de votre part et pour ma part, je ne suis pas allé fouiner dans votre emploi du temps des quinze jours de campagne avant le premier tour ! J'aimerais donc que vous ayez la même courtoisie à mon égard.

Par ailleurs, je tiens à vous dire que Jean AUCLAIR n'est plus aujourd'hui membre de cette assemblée. Je tiens à le dire en résonance à votre propos lors de la précédente séance, vous interrogeant en ces termes : « Y a-t-il un patron dans ce département ? »

**M. LEGER.** – Non, « qui est le patron ? », ai-je demandé !

**M. FOULON.** – Je vais vous répondre, monsieur LEGER, ainsi qu'à l'opposition tout entière. Le patron dans ce département, c'est une femme, laquelle s'appelle Valérie SIMONET. Occupant ici le fauteuil de la présidence, elle va vous montrer ce qu'elle envisage, avec toute son équipe, en l'occurrence nous-mêmes, de faire au bénéfice de ce département.

Telles sont mes réponses à vos interventions, mais je crois que nous aurons encore l'occasion de croiser nos propos au cours de ces deux jours et par la suite.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Merci, messieurs, de ces interventions.

Sans doute dois-je vous remercier, monsieur LOZACH, ayant bien entendu les conseils que vous prononciez dans votre intervention. Je vous avais déjà entendu, alors que nous débattions alors durant la campagne sur France Bleu Creuse. Vous venez à l’instant de rappeler des propos que vous teniez déjà, que ce soit au sujet des schémas ou en termes d’orientations. Vous les confirmez, soit.

Par ailleurs, sans doute devrais-je maintenant avoir un grand sourire puisque vous semblez me rassurer sur cette situation budgétaire qui, pourtant, je l’avoue, m’angoisse tout de même. En tout cas, nous avons la chance de compter dans cette assemblée départementale de deux parlementaires présents au Sénat. Dans quelques mois, sera discuté le projet de loi de finances pour 2016 et je sais pouvoir compter sur vous et sur tout votre engagement pour porter les problématiques financières des départements. J’espère que vous saurez influencer auprès de vos collègues pour continuer à faire connaître les particularités et les besoins des départements, tel celui de la Creuse. Si vous réussissez, je serai la première à vous saluer et à parler alors, de façon plus légère, de projets importants pour notre département.

**M. LOZACH.** – Madame la Présidente, en guise de complément...

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Je vous en prie, monsieur LOZACH.

**M. LOZACH...** puisque vous avez reconnu que nous étions bien présents au Sénat, nous aimerions bien l’être aussi aux sessions plénières du Conseil départemental. La tradition depuis 50 ans, pour permettre aux parlementaires, de droite et de gauche, députés et sénateurs, d’être présents aux sessions plénières, est de les organiser en début ou en fin de semaine, mais pas en milieu de semaine.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Je sais que c’est une question que vous avez eu l’occasion de soulever, en particulier lors de l’assemblée extraordinaire des Maires le week-end dernier. Nous avons convenu, et je le souhaite en effet, que les sessions plénières se déroulent de façon régulière et de préférence le lundi ou le mardi. Il se trouve que je ne peux cesser mon activité professionnelle du jour au lendemain. Je l’arrêterai le 9 août prochain, sachant également, pour tout vous dire, que l’une mes collègues est enceinte, mais la Creuse est ainsi en marche !

En tout cas, j’en discuterai demain avec le Président de votre groupe puisque nous avons convenu d’une rencontre. Mais j’avoue que, pour les quelques mois à venir, en particulier ceux de mai, juin et juillet, l’organisation s’avère plus complexe et sera moins régulière que je le souhaiterais.

Je vous assure toutefois que, dès la rentrée, je veillerai au respect de vos temps parlementaires afin de vous permettre d’être au Sénat en milieu de semaine.

La parole est à M. GAUDIN.

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, Rapporteur.** – A propos du Compte administratif 2014, ayant dit tout le mal que nous pensions du budget primitif 2014, ainsi que des DM 1 et DM 2 de l'exercice 2014, j'ai considéré qu'il eût été superflu et redondant d'en remettre une couche, si j'ose dire, à l'occasion de ce Compte administratif. Vous savez tout le « bien », pour utiliser une litote creusoise, comme savait si bien s'y prêter le sénateur MOREIGNE, que nous pensions du budget 2014 !

Vous avez parlé, monsieur LOZACH, de 23 schémas ou plans départementaux. Certes, c'est important, mais ce qui m'inquiète, ce sont les financements. Des inscriptions budgétaires sont, en effet, prévues, avec des retours de subventions de partenaires, qu'il s'agisse de l'Europe, de l'Etat ou de la Région, mais la charge du Département sur l'ensemble de ces projets est importante et ne sera pas forcément compatible avec les finances départementales.

De même, s'agissant des subventions dans le domaine de la culture comme dans celui du sport par l'intermédiaire du FNDS, le département et les communes qui voient leur dotation globale de fonctionnement diminuer ne pourront pas pallier les baisses des aides de l'Etat à ces associations culturelles et sportives. Nous serons donc effectivement obligés de faire des choix, comme vous l'auriez été. Avec une baisse de la dotation globale de fonctionnement pour notre collectivité et une réduction des subventions de l'Etat aux manifestations culturelles et sportives, il n'est décemment pas possible de continuer à pallier ce désengagement patent de l'Etat de part et d'autre.

Quant à la majorité, comme l'a dit Franck FOULON, vous n'étiez certainement pas prêts à la perdre et c'est logique, mais c'est révélateur jusque dans la disposition de cette salle. En effet, vous l'avez modifiée pour vous permettre d'ajouter deux sièges supplémentaires du côté qui était le vôtre. C'est bien la preuve que vous n'aviez pas du tout intégré le fait que vous puissiez perdre !

**M. LOZACH.** – Non, ce n'était que pour des raisons pratiques.

**M. FOULON.** – Eh oui, la pratique !

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, Rapporteur.** – C'est curieusement du côté droit que manquaient des places ! Permettez-moi, même si je ne suis pas mathématicien de formation, d'être surpris !

**M. LOZACH.** – Et moi, de l'être de la remarque !

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M. LEGER.

**M. LEGER.** – D’abord, je tiens à souligner une nouvelle fois un paradoxe. On entend ce que l’on veut, mais l’Etat sensé s’est engagé dans une politique de réduction du déficit budgétaire, tandis que vous, vous laissez filer la dette. Il ne faudrait pas que, d’une certaine façon, les Creusois soient victimes d’une double peine, en étant amenés, comme tous les Français, à faire certains sacrifices liés à cette politique nationale de réduction des déficits et, en même temps, à devoir demain, à cause de vous, payer les dettes.

S’agissant des polémiques par rapport à une personne qui est beaucoup intervenue la semaine dernière et lors de la séance d’installation, chacun en pensera ce qu’il veut. En tout cas, je remarque que vous lui avez demandé de ne pas être là aujourd’hui.

**M. FOULON.** – Ce n’est pas moi !

**M. LEGER.** – Vous avez bien fait car je crois que vous avez très vite compris que cela pouvait entacher votre image, madame la Présidente.

Vous nous dites également que vous êtes bien obligés de nous présenter un budget avec nombre d’éléments que nous avons préparés. Bien évidemment, nous vous le reconnaissons et ce n’est pas ce qui pose problème. En revanche, nous avons l’impression, et c’est précisément ce qui pose problème, que vous avancez masqués, c’est-à-dire que vous nous préparez un budget 2016 qui, bien évidemment, ne pourra pas être bouclé. En effet, les dotations de l’Etat continueront à baisser et je fais d’ailleurs partie de ceux qui pensent que c’est bien trop, mais il en est ainsi et, visiblement, rien ne laisse penser que ce sera le contraire. Par ailleurs, vous avez rallongé l’emprunt et, avec ce choix, vous êtes arrivés au bout du bout. Vous ne pourrez donc pas boucler le budget l’année prochaine et alors, vous procéderez à des « coupes sombres ».

Nous aurions donc déjà aimé savoir et, au-delà de nous, les Creusois, ce que vous nous préparez et quel est ce projet. Que se cache-t-il derrière tout cela ? Les Creusois veulent savoir où vous voulez aller. Voilà ce qui nous importe, nous !

**M. FOULON.** – Nous aurons des débats.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M. SAUTY.

**M. SAUTY, Président de la Première Commission.** – Je tiens à intervenir surtout à la suite de vos propos, monsieur LOZACH, qui m’ont réellement fait sourire. Vous nous disiez, en effet, que vous aviez fait preuve d’une grande maîtrise budgétaire en matière de fonctionnement. Vous êtes là vraiment exceptionnel ! Je tiens à vous rappeler que vous avez été le Président de Conseil général le plus dépensier de France, avec une augmentation de 25 % des frais de fonctionnement en quatre ans, les dépenses de fonctionnement par habitant représentant 1 467 € en Creuse. M. FOULON citait à l’instant l’exemple de l’Indre : dans ce département, les dépenses de fonctionnement par habitant ne sont que de 832 €.

Par conséquent, soyons honnêtes, nous héritons d'une situation absolument catastrophique.

**M. LOZACH.** – Arrêtez, je vous prie !

**M. SAUTY, Président de la Première Commission.** – Votre bilan est absolument scandaleux et si vous pensez qu'il est reluisant, il l'est à ce point que vous avez perdu votre fauteuil de Président !

**M. LOZACH.** – En tout cas, votre intervention, elle, n'est pas reluisante !

**M. SAUTY, Président de la Première Commission.** – Tandis que vous nous reprochez nos choix en matière de culture ou d'Agenda 21, vous aviez, vous, fait le choix de diminuer cette année le budget de la voirie de 1,3 M€. Par conséquent, si vous aviez toujours été au pouvoir en 2015, le budget de la voirie aurait été ramené de 15,7 M€ en 2013 à 11,7 M€ en 2015, soit une baisse de 4 M€, c'est-à-dire de 34 % en deux ans ! Cela aurait été très difficile à supporter pour certaines entreprises et pour l'économie, en général. Vous n'avez donc pas forcément à vous pavaner en référence à votre bilan.

**M. LOZACH.** – Modérez un peu votre vocabulaire, monsieur SAUTY !

**M. SAUTY, Président de la Première Commission.** – Vous dites avoir fait face à un fort vent de face, ce que je reconnais, mais sachez aussi intégrer votre bilan qui, pour le moins, est catastrophique.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M. SIMONNET.

**M. SIMONNET.** – Je vous ai écouté avec attention, messieurs LEGER et LOZACH, mais c'est à M. LEGER que je souhaite particulièrement répondre, lequel considère que nous laissons « filer la dette ». Je crois qu'il faut être crédible à un moment donné et franchement, vous ne pouvez pas nous donner aujourd'hui de leçons car vous êtes plutôt en situation d'en recevoir !

Voilà quelques semaines que le Conseil départemental est installé avec une nouvelle majorité. Laissez cette nouvelle majorité travailler et prouver qu'elle peut proposer une autre politique pour ce département, avec une autre vision.

En quoi, monsieur LEGER, avancerions-nous masqués ? Nous ne sommes pas dans un bal masqué ! Nous nous voyons, nous nous connaissons et nous discutons. Les Creusois connaissent leurs élus et personne n'est masqué ou caché dans je ne sais quelle pénombre. Le budget du Département est tout à fait consultable par l'ensemble de nos

concitoyens. Arrêtez donc de laisser planer cette suspicion auprès des Creusois comme quoi nous leur dissimulerions je ne sais quel coup ou quel secret.

En revanche, nous avons fait, nous, la découverte de quelques éléments depuis maintenant quelques semaines. Nous en parlerons plus longuement aujourd'hui parce que ces éléments impactent directement le budget départemental. Nous interviendrons donc parce que vous nous avez laissé un bel héritage dans certains domaines, avec des situations au point mort.

Intellectualiser des projets et vouloir les mettre en place, c'est intéressant, certes. Mais encore faut-il les concrétiser et, à ce titre, y consacrer les moyens correspondants. Or nous nous sommes aperçus que bon nombre de projets ou de dispositifs qui avaient été mis en place ne sont pas financés.

J'en viens à votre argument, celui de la dérive de la dette. Le choix fait par cette nouvelle assemblée départementale est tout à fait raisonnable, comme vous l'a rappelé à l'instant notre Président de groupe, Franck FOULON. Mais vous, franchement, qu'auriez-vous fait ? Certes, vous êtes dans l'opposition départementale, mais vous êtes dans la majorité nationale. Cette politique de baisse drastique et historique des dotations de l'Etat est une volonté politique du gouvernement de François Hollande et de son Premier ministre, Manuel Valls. Le Parlement a adopté la loi de finances 2015, avec cette baisse drastique des dotations de l'Etat.

Aujourd'hui, vous semblez surpris et vous nous interrogez sur ce que nous envisageons en faveur des communes. Vous dites que le FDAEC ne suffit pas, qu'il faudra davantage les aider, etc. Attendez, cette baisse des dotations de l'Etat, c'est du jamais vu ! Or, monsieur LOZACH, en tant que parlementaire, vous l'avez votée, cette loi de finances ! Et vous vous contorsionnez là sur votre siège, en disant que ce n'est pas possible, que cette baisse des dotations de l'Etat est insupportable pour les communes et le département ! Qu'aviez-vous prévu, vous ? Une augmentation des impôts ! Nous, nous n'acceptons pas d'augmenter les charges et les taxes que subissent les Creusoises et les Creusois. « Ras-le-bol » de cette pression fiscale ! Telle n'est pas la politique menée par la droite et le centre. Au lieu d'augmenter la pression fiscale, nous préférons, nous, trouver des pistes d'économies et augmenter raisonnablement l'emprunt vu les faibles taux d'intérêt. C'est un choix politique et nous l'assumons complètement.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M. LOZACH, ultime intervention avant de clore le débat.

**M. LOZACH.** – J'invite M. SAUTY à être plus tempéré et modéré dans ses propos à l'avenir...

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – En référence à la jeunesse, sans doute !

**M. LOZACH...** tout ce qui est excessif étant insignifiant. (*Exclamations des Conseillers départementaux d'Union de la Droite et du Centre.*) J'ai d'ailleurs lu ici ou là, monsieur

SAUTY, que votre icône est le maire de CRESSAT. Nous mettrons donc cela aujourd'hui sur le compte de la jeunesse.

Il est vrai que nous ne pouvons pas, nous, porter d'appréciation sur des budgets que vous auriez eu, vous, à gérer. En revanche, monsieur SAUTY, s'il est une chose inacceptable et insupportable, ce sont les procès d'intention. Il est inacceptable de dire : « Voilà ce que vous auriez fait si vous aviez été encore majoritaires », et ce d'autant plus que les arbitrages politiques définitifs n'étaient pas arrêtés, et pour cause, nous ne connaissions pas les résultats des élections !

Alors, s'il vous plaît, arrêtez vos procès d'intention !

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Je disais tout à l'heure être certaine que cette séance serait riche de débats et en termes de concentration ! Les jeunes élus qui siègent d'ailleurs à la fois dans la majorité et l'opposition, prendront part, j'en suis certaine, avec tout ce qui peut les caractériser, en particulier la jeunesse, à nos débats et à l'envie de travailler pour ce département aux côtés d'élus plus âgés et donc d'expérience.

Voilà aussi la nouvelle richesse de notre assemblée départementale !

En conclusion de ces débats, je considère que vous me donnez acte de la communication de ce rapport qui ne fait pas l'objet d'un vote puisque l'Assemblée aura à se prononcer en fin de séance sur le vote de ce budget, chapitre par chapitre.

## **ADMINISTRATION GENERALE – BUDGET 2015**

### **RAPPORT N°04/1/9**

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, Rapporteur.** – Il nous est proposé de prendre acte des informations contenues dans le rapport, sachant qu'il est inscrit au budget de la DGA pour 2015 un crédit global de 843 100 € dont 160 000 € en investissement et 683 100 € en fonctionnement, soit une réduction de dépenses de 107 000 € correspondant à une baisse de l'ordre de 11,26 %.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Je considère donc, mes chers collègues, que vous prenez acte desdites informations, sachant que les chapitres correspondants seront appréciés lors du vote général du budget en fin de séance.

## INFORMATIQUE ET SYSTEMES DE COMMUNICATION BUDGET 2015

### RAPPORT N°04/1/10

**M<sup>me</sup> FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur.** – Ce rapport concernant la Direction de l'Informatique et des Systèmes de Communication fait état des études et des projets informatiques, de la bureautique et de l'édition, des télécommunications, des systèmes et réseaux informatiques, de la maintenance de l'existant et de l'informatisation des collèges.

Ce budget qui représente, hors frais de personnel, moins de 1 % du budget global va dans le sens de la dématérialisation des échanges et de l'amélioration de la disponibilité des systèmes d'information, qui se poursuit.

M<sup>me</sup> la Présidente nous invite à lui donner acte de la communication de toutes les informations largement détaillées dans le rapport.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

En conséquence, je considère que vous m'en donnez acte.

## POLITIQUE « RESSOURCES HUMAINES » 2015

### RAPPORT N°04/1/11

**M<sup>me</sup> DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur.** – Dans un contexte où les compétences de la collectivité évoluent, avec des ressources budgétaires contraintes, la Direction des Ressources humaines mène une démarche visant à assurer un suivi individualisé des agents en termes de recrutement, de déroulement de carrières, de formation, sur le plan social, dans le cadre du COS et au titre de l'information des agents.

La démarche de cette Direction tend également à s'adapter à la politique de la collectivité, tout en ayant une vision prospective à moyen terme. C'est ainsi que des réflexions s'engagent dans les domaines de la mutualisation, du développement du système informatique RH, de la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences et au titre de la mise en place d'une politique « handicap ».

Enfin, la politique des ressources humaines ne se conçoit pas en dehors d'un dialogue social qui s'exprime notamment au travers des organismes paritaires : les CAP, les Commission administratives paritaires, le CT, le Comité technique, et le CHSCT, le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail.

M<sup>me</sup> la Présidente nous invite à lui donner acte de la politique départementale en matière de ressources humaines, que je viens de synthétiser, tous les détails figurant dans le rapport.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

En conséquence, je considère que vous me donnez acte de cette politique.

## **DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES – PÔLE VIE AU TRAVAIL**

### **RAPPORT N°04/1/12**

**M<sup>me</sup> DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur.** – Le Pôle Vie au Travail de la DRH est composé de quatre entités : la médecine préventive, la prévention et la sécurité au travail, l'action sociale, l'appui logistique.

Ces services travaillent pour préserver la santé et assurer la sécurité des agents, pour les accompagner en cas de difficulté et également pour prévenir les situations de mal-être au travail et améliorer les conditions matérielles d'exercice des missions.

Le projet de budget du Pôle Vie au Travail s'établit pour 2015 à 1 332 400 € en fonctionnement et 122 000 € en investissement et se décompose ainsi :

- En dépenses de fonctionnement :
  - Médecine préventive : 48 000 €
  - Prévention et sécurité 85 000 €
  - Action sociale 950 900 €
  - Appui logistique 248 500 €
- En dépenses d'investissement :
  - Action sociale : 35 000 € pour les prêts sociaux attribués sur proposition du CAS aux agents en difficulté ; 17 000 € pour permettre aux agents qui effectuent plus de 2 000 km pour les besoins du service de bénéficier d'un prêt à taux réduit pour le renouvellement de leur véhicule ;
  - Appui logistique : une enveloppe de 70 000 € a été provisionnée pour l'acquisition de mobilier, 50 000 €, et de matériel technique, 20 000 €.
- En recettes, lesquelles compensent partiellement certaines dépenses d'action sociale :
  - les participations du SDIS et de l'ADRT, la DRH gérant les dossiers d'action sociale pour certains personnels de ces services : 31 000 € ;
  - la participation du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique : 6 000 € ;
  - la participation des agents à l'acquisition des chèques déjeuner, soit 280 000 €, et à la constitution d'une épargne pour l'attribution des chèques vacances, soit 125 000 € ;
  - le remboursement des prêts sociaux, soit 30 000 €, et des prêts pour l'acquisition des véhicules, soit 3 000 €.

M<sup>me</sup> la Présidente nous invite à lui donner acte de la communication de ces informations.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

En conséquence, je considère que l'Assemblée départementale m'en donne acte.

Par ailleurs, délégation pourrait être donnée à la Commission permanente pour examiner, le cas échéant, d'éventuelles propositions d'amélioration de ces différents dispositifs.

Je mets aux voix cette proposition. (*Adoptée à l'unanimité.*)

## **VACATION DE MEDECINS AU PÔLE JEUNESSE ET SOLIDARITES**

### **RAPPORT N°CD2015-04/1/13**

**M<sup>me</sup> DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur.** – Compte tenu des difficultés pour recruter des médecins, il est nécessaire de recourir à un système de vacations confiées à des médecins libéraux pour assurer le bon fonctionnement des services du Pôle Jeunesse et Solidarités.

Ce dispositif avait été acté par l'Assemblée départementale en décembre 2006.

Il nous est proposé d'actualiser ce dispositif sous la forme d'une enveloppe globale de 100 heures partant d'une rémunération de 200 € par vacation.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à valider une enveloppe à hauteur de 100 heures partant d'une rémunération de 200 € par vacation. (*Adoptée à l'unanimité.*)

## **GRATIFICATION DES STAGIAIRES DANS LA COLLECTIVITE**

### **RAPPORT N°04/1/14**

**M<sup>me</sup> DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur.** – M<sup>me</sup> la Présidente nous propose d'abroger la délibération n°14/1/58 du Conseil général du 20 octobre 2014 dans la mesure où elle ne répond plus aux dispositions fixées par la loi n°2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires.

Il nous est également proposé d'appliquer les nouvelles dispositions d'accueil et de gratification des stagiaires au sein du Conseil départemental de la Creuse, lesquelles sont les suivantes :

► La signature obligatoire d'une convention pouvant impliquer 5 parties : l'établissement d'enseignement, l'organisme d'accueil, le stagiaire ou son représentant légal, l'enseignant référent et le tuteur du stage. En outre, un registre permettra le suivi des

conventions de stage. Les mentions suivantes devront être portées à ce registre : nom et prénom du stagiaire, dates de début et de fin de la période de formation en milieu professionnel ou du stage, nom et prénom du tuteur, lieu de présence du stagiaire.

► La durée du ou des stages ou périodes de formation en milieu professionnel effectués par un même stagiaire au sein du Conseil départemental de la Creuse ne pourra excéder 6 mois par année d'enseignement.

► Le versement d'une gratification mensuelle sera effectué lorsque la durée du stage ou de la période de formation en milieu professionnel au sein du Conseil départemental de la Creuse, est supérieure à deux mois consécutifs ou, au cours d'une même année scolaire ou universitaire, à deux mois consécutifs ou non. La gratification sera versée avec un mois de décalage, après vérification de la présence effective du stagiaire dans l'organisme d'accueil.

► Le montant de la gratification mensuelle est fixé par décret et se réfère à un niveau minimal du plafond horaire de la sécurité sociale défini en application de l'article L. 241-3 du Code de la Sécurité sociale. La gratification n'a pas le caractère d'un salaire.

► Pour les stages et les périodes de formation en milieu professionnel dont la durée est supérieure à 2 mois et dans la limite de la durée maximale prévue à l'article L. 124-5 du Code de l'Éducation, la convention de stage doit prévoir la possibilité de congés et d'autorisations d'absence au bénéfice du stagiaire au cours de la période de formation en milieu professionnel ou du stage.

► Le stagiaire a accès au restaurant d'entreprise ou aux titres-restaurants prévus à l'article L. 3262-1 du Code du Travail, dans les mêmes conditions que les salariés de l'organisme d'accueil.

► Le stagiaire bénéficie également de la prise en charge des frais de transport prévue à l'article L. 3261-2 du Code du Travail, s'agissant des titres d'abonnements souscrits au moyen de transports publics de personnes.

► Le stagiaire suit les règles applicables aux salariés de l'organisme d'accueil : durées maximales quotidienne et hebdomadaire de présence, présence de nuit, repos quotidien, repos hebdomadaire et jours fériés.

► Le stagiaire peut accéder aux activités sociales et culturelles mentionnées à l'article L.2323-83 du Code du Travail dans les mêmes conditions que les salariés.

► Une attestation de stage sera délivrée par le Conseil départemental de la Creuse à tout élève ou étudiant bénéficiant d'une gratification. Cette attestation mentionnera la durée effective totale du stage et le montant total de la gratification versée au stagiaire le cas échéant.

**M<sup>me</sup> LA PRÉSIDENTE.** – La parole est à M. JEANSANNETAS qui, hier matin, me faisait part d'une remarque.

**M. JEANSANNETAS.** – Madame la Présidente, nous accueillons depuis de nombreuses années, et ce avec l'IRTS, des stagiaires venant du département de La Réunion.

Avant les élections, nous avons quelques difficultés à gratifier ces jeunes stagiaires qui passent trois mois dans le département de la Creuse auprès de nos assistantes sociales. D'autres organismes accueillent également ces stagiaires venus de ce département situé à plus de 12 000 kilomètres.

J'espère donc que cette délibération nous permettra de régler cette question que je vous ai, en effet, évoquée hier à AUBUSSON et vous m'avez d'ailleurs répondu que le sujet faisait l'objet d'un rapport aujourd'hui.

Il est à souhaiter que cette collaboration avec l'IRTS se poursuive. L'histoire de la Creuse et de La Réunion a connu – hélas ! – des moments plus douloureux. Les constructions de parcours professionnels et l'accueil de ces jeunes stagiaires sont assez exemplaires parce que nos services ont une véritable qualité de transmission des compétences requises pour exercer ce métier difficile d'assistante sociale en période de crise et dans un département en grandes tensions sociales.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Je vous remercie de m'avoir alertée sur ce point précis. Nous en discuterons très rapidement avec M<sup>me</sup> la Vice-présidente et M<sup>me</sup> LALANDE.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les propositions dont vous a fait part M<sup>me</sup> DEFEMME.  
*(Adoptées à l'unanimité.)*

## **PERSONNEL DEPARTEMENTAL – EFFECTIFS/EMPLOIS**

### **RAPPORT N°04/1/15**

**M<sup>me</sup> DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur.** – M<sup>me</sup> la Présidente nous invite à adopter l'ensemble des propositions présentées dans le rapport, relatives notamment aux tableaux des emplois et des effectifs de la collectivité, et à l'autoriser à procéder aux modifications du tableau des effectifs au fur et à mesure des recrutements.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M. LEGER.

**M. LEGER.** – Je présume que vous avez repris l'ancien tableau de l'an dernier puisque, page 102, par exemple, les lignes concernant le personnel chargé du secrétariat des groupes d'élus n'ont pas été réactualisées. Auriez-vous là des précisions à nous apporter ou est-il prévu d'en rediscuter ultérieurement ? Il s'agit d'une simple interrogation visant à savoir comment vous entendez procéder.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Je vous proposais, en effet, en ayant parlé tout à l'heure, de vous rencontrer demain, comme nous en avons convenu, et de discuter de l'enveloppe que nous allons budgéter.

**M. LEGER.** – C'est entendu ainsi.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à adopter l'ensemble des propositions présentées dans le rapport, relatives notamment aux tableaux des emplois et des effectifs de la collectivité. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets également aux voix la proposition tendant à m'autoriser à procéder aux modifications du tableau des effectifs au fur et à mesure des recrutements. (*Adoptée à l'unanimité.*)

## **PERSONNEL DEPARTEMENTAL – BUDGET 2015**

### **RAPPORT N°04/1/16**

**M<sup>me</sup> DEFEMME, Vice-présidente en charge des Ressources humaines, Rapporteur.** – Le budget est en augmentation globale de 1,85 %, ce qui correspond à l'évolution de la masse salariale sans création nette de poste.

Les dépenses dont la prévision représente 40,8 M€ concernent :

- ▶ les rémunérations et charges de personnel ;
- ▶ la formation et les déplacements professionnels ;
- ▶ la communication interne ;
- ▶ l'activité du pôle « Vie au travail », soit l'action sociale, la médecine préventive, la prévention et la sécurité au travail et la logistique ;
- ▶ la contribution du Département à différents fonds et dépenses diverses ;
- ▶ le fonctionnement de l'Assemblée départementale.

A noter cette année dans les évolutions, d'une part, l'augmentation des taux de contributions retraites – CNRACL, IRCANTEC et URSSAF –, avec un impact financier évalué à près de 90 000 € ; d'autre part, la mise en œuvre de la deuxième tranche de la réforme de la catégorie C, pour un montant estimé à 270 000 €.

Le détail des dépenses figure dans le rapport, comme celui des recettes qui, pour leur part, s'élèvent à 2 372 100 € pour 2015.

Les recettes directes concernent le recouvrement des salaires et charges des personnels que la collectivité met à disposition d'une structure ou d'un organisme extérieur, ainsi que les remboursements par l'assurance ou recouvrements URSSAF pour les agents non titulaires et divers produits.

Les compensations sont celles dont bénéficient certains emplois de la collectivité dans le cadre de programmes spécifiques : les emplois ouverts au titre de l'insertion professionnelle, les emplois ouverts dans le cadre de programmes sociaux et les emplois d'avenir.

Il s'agit de donner acte à M<sup>me</sup> la Présidente de la communication des informations contenues dans le rapport, dont je vous ai présenté une synthèse.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M. JEANSANNETAS.

**M. JEANSANNETAS.** – Puisque nous achevons l'examen des rapports concernant le personnel départemental, je prends la parole pour en appeler à un peu de modestie. Que l'on se réfère à des classements pendant une campagne électorale, avec des tableaux illustrant, ici, un premier rang en termes de gestion de la dette, là, un dernier rang en termes de gestion du personnel, soit. Seulement, la Creuse ne saurait se situer en tête au titre de la gestion des frais de fonctionnement. Une collectivité exerce des compétences et pour les exercer, il faut des services ayant une taille minimum en dessous de laquelle nous ne serions plus en mesure d'assumer nos compétences.

Dans un département de quelque 100 000 habitants au sein d'une strate de départements de moins de 250 000 habitants, les frais de fonctionnement par habitant sont naturellement plus élevés que dans les départements les plus peuplés de la strate, sachant que le niveau de service doit être le même pour chaque habitant. C'est l'égalité de traitement de la population au regard des services publics.

Le temps de la campagne est souvent consacré à considérer les chiffres et les tableaux chiffrés qui nous intéressent les uns et les autres. En revanche, une fois la campagne passée, il nous faut ici en assemblée départementale, non pas considérer les chiffres de manière brute, mais les analyser sous différents angles et différentes entrées. La marge de manœuvre du Conseil départemental à l'égard des frais de personnel est nulle parce que nous avons le devoir d'offrir à nos habitants un service public et il est des seuils en dessous desquels nous ne pouvons décemment pas descendre. Telle est la réalité des choses !

Certes, vous ferez des choix et des propositions. En tout cas, je salue celles que vous nous soumettez au titre des ressources humaines, domaine dans lequel j'ai travaillé pendant quelques années au sein du Conseil général. La vraie richesse d'une collectivité, c'est aussi son personnel, outre la qualité des débats de l'Assemblée départementale et les orientations prises par le Conseil départemental. N'oublions pas que les frais de fonctionnement, ce sont, sur le terrain, et telle est la réalité, ces femmes et ces hommes au service de chacun de nos concitoyens.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Le rapport qui nous sera transmis de la Chambre régionale des Comptes ne se bornera pas, bien sûr, à une pure analyse financière. Il évoquera également des pistes d'action et peut-être des pistes visant à une nouvelle organisation. Je le rappelle une nouvelle fois, nous allons devoir travailler probablement de façon impactante en fonction des dispositions de la loi NOTRe et vraisemblablement procéder, pour ne pas dire assurément à des réorganisations, non pas dans tous les services du Conseil départemental, mais certains pourraient être concernés. Je pense particulièrement aux transports. Nous verrons si le département demeurera organisateur des transports scolaires ou si d'autres collectivités le seront à notre place.

Personne ne demande plus la parole ?...

En conséquence, je considère que l'Assemblée départementale me donne acte de la communication des informations contenues dans ce rapport.

Nous en venons à l'examen du rapport consacré au programme opérationnel lié à la candidature du département de la Creuse à l'appel à projets TEPCV, dont nous avons déjà débattu, mais le voici dans sa phase action.

## **PROGRAMME OPERATIONNEL CANDIDATURE TEPCV**

### **RAPPORT N°04/1/17**

**M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, Rapporteur.** – Par délibération de la Commission permanente en date du 21 novembre 2014, le Conseil général de la Creuse a présenté sa candidature à l'appel à projet « territoires à énergie positive pour la croissance verte » lancé par le ministère de l'écologie et du développement durable.

A l'issue d'une première sélection, le projet de la Creuse a été classé parmi les territoires en devenir. Pour cette catégorie de projets, les financements attendus de la part de l'Etat peuvent aller de 500 000 € à 2 M€.

La seconde phase de la démarche consistait à présenter un programme d'actions concrètes avant le 31 mars 2015, selon le cahier des charges fourni par le ministère. Le dossier déposé auprès des services de l'Etat est consultable en annexe du rapport.

En termes d'actions, cinq axes ont été retenus.

Je vous les rappelle brièvement :

- Axe 1 – Bâti : logement et patrimoine bâti
  - Délégation de service public domotique
  - Promouvoir un bâti de qualité, adapté aux besoins et enjeux locaux
  - Maîtriser les consommations d'énergie
- Axe 2 – Mobilité : transports et infrastructures
  - Covoiturage
  - Randonnée
  - Schéma directeur d'aménagement numérique, SDAN
  - Plan départemental de la lecture publique
  - Mobilité et faible émission de gaz à effet de serre
- Axe 3 – Les stratégies énergétiques
  - Mise en place d'une mission de conseil en énergie partagée, SDEC
  - Installation de centrales photovoltaïques, SDEC
  - Collecte et valorisation des économies d'énergie, SDEC
  - Plan pluriannuel d'investissement dans les collèges
  - Schéma directeur des bâtiments départementaux
- Axe 4 – Aménagement de l'espace public et de l'environnement
  - Préservation de la ressource en eau

- Gestion de la ressources en eau
  - Politiques des espaces naturels sensibles
  - Déchets
  - Exploitation durable de la forêt départementale
  - Indication Géographique Protégée d'Aubusson
  - Politique patrimoniale
  - Valorisation des sites culturels et naturels majeurs
- Axe 5 – Economie circulaire
    - Le recours au réemploi des ressources pour dynamiser l'économie
    - Promouvoir des circuits courts : plateforme Agrilocal 23
    - Approvisionnement en viandes locales

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Ce programme d'action est donc repris, s'agissant d'un dossier qui a fait l'objet d'un consensus depuis plusieurs mois, de même que celui de l'Agenda 21. Il est vrai que je m'avance peut-être un peu en parlant de consensus, sachant que ce fut le cas en commission de travail et peut-être pas toujours en plénière. Mais c'est là un autre sujet. En tout cas, je vous propose de donner suite à cette candidature.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets donc aux voix la proposition visant à approuver le programme opérationnel joint au rapport et la poursuite de la démarche « territoires à énergie positive pour la croissance verte ». (*Adoptée à l'unanimité.*)

**CHOIX DU DELEGATAIRE DE SERVICE PUBLIC  
POUR LA DIFFUSION DES PACKS DOMOTIQUES A DOMICILE  
EN FAVEUR DU PUBLIC EN PERTE D'AUTONOMIE  
SUR LE DÉPARTEMENT DE LA CREUSE**

**RAPPORT N°04/1/18**

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Ce rapport, comme le suivant, vous a été adressé séparément le 10 avril dernier, compte tenu des délais légaux de transmission en matière de délégation de service public.

La parole est à M<sup>me</sup> BUNLON pour nous faire part des propositions.

**M<sup>me</sup> BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées, Rapporteur.** – M<sup>me</sup> la Présidente nous propose :

- de prendre acte de l'avis favorable émis par la Commission de Délégation de Service Public du 20 mars 2015 sur la proposition reçue ;
- de retenir la Fondation Caisses d'Épargne pour la Solidarité – 75 Paris – pour son établissement Domo Creuse Assistance – 23 Guéret – comme délégataire du service public relatif à la diffusion de packs domotiques à

domicile en faveur du public en perte d'autonomie sur le département de la Creuse ;

- d'arrêter les tarifs proposés à la population comme indiqué en annexe 9 du rapport.

Je vous fais part de ces différents tarifs.

Concernant les tarifs packs domotiques – socle de base, plus élément au choix, plus élément expérimental –, le montant de l'offre serait :

- pour les personnes en perte d'autonomie, de 38 € par mois, s'agissant d'un abonnement mensuel,
- pour les personnes bénéficiaires du minimum vieillesse, de 10 € par mois, s'agissant d'un abonnement mensuel,
- pour les abonnés « actifs » à l'entrée en vigueur du contrat de concession, de 38,27 € pour les abonnés au pack domotique et de 6,30 € pour les bénéficiaires du minimum vieillesse.

Concernant les tarifs de téléassistance avancée, le montant de l'offre serait :

- pour les personnes en perte d'autonomie, de 18 € par mois, s'agissant d'un abonnement mensuel,
- pour les abonnés « actifs » à l'entrée en vigueur du contrat de concession, de 14 € par mois pour les abonnés à la téléassistance avancée et de 3,30 € pour les bénéficiaires du minimum vieillesse.

J'en viens au montant des subventions évaluées par le délégataire – articles 21 et 22 du contrat de concession – qui fait l'objet de l'annexe 10 du rapport.

Concernant le montant ou le taux de subvention pour compensation des contraintes de service public – article 21 du contrat de concession –, en fonction des tarifs arrêtés ci-dessus, de la volumétrie du marché et de l'économie du marché, en général, le montant pour compensation des contraintes de service public est établi de manière prévisionnelle à 4 970 000 € sur dix ans. Cette somme sera versée par mensualités égales de 41 416,66 € sur 120 mois. Ce montant inclut 500 000 € sur dix ans pour la mise en sécurité électrique ou gaz, préalable à l'installation du pack domotique au domicile de certains usagers.

Quant au montant total maximum de la subvention d'équipement versée par la collectivité – article 22 du contrat de concession –, une subvention de 1 500 000 € est souhaitée. Cette somme sera versée par mensualités égales de 12 500 € sur 120 mois.

Il s'agit également :

- d'autoriser la Commission permanente à se prononcer, autant que de besoin, sur les diverses modalités de mise en œuvre de la délégation de service public concernée, objet de la présente délibération ;
- d'autoriser M<sup>me</sup> la Présidente, au nom du Département, à signer, avec le délégataire retenu, le contrat de concession joint en annexe du rapport, ainsi que les éventuelles conventions relatives aux actions de formation et aux subventions attendues ;
- d'imputer les sommes nécessaires sur le budget départemental comme suit :

\* au chapitre 935-51, article 618 814 pour la subvention pour compensation des contraintes de service public,  
\* au chapitre 915-8, article 20 4221 pour la subvention d'équipement.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M. LEGER.

**M. LEGER.** – Mes chers collègues, la domotique a toujours été un domaine qui a fait l'objet d'une unanimité au sein de cette assemblée et je crois que, collectivement, nous pouvons être assez fiers de ce que nous avons mis en œuvre. J'en veux pour preuve le fait que notre département a souvent servi d'exemple au titre du déploiement des packs domotiques.

Juste avant de passer le relais en quelque sorte, lorsque nous préparions la délégation de service public avec la Fondation Caisses d'Epargne, quelques points restaient alors à régler. J'aurais souhaité savoir ce qu'il en est aujourd'hui.

Le premier point a trait à la convention avec Orange puisque nous savons tous qu'en cas de coupure de téléphone, la téléassistance ne fonctionne plus. Avez-vous obtenu des assurances dans ce domaine ?

Le second point concerne la deuxième génération de packs domotiques que nous souhaitons promouvoir, et ce à juste titre car il ne s'agit pas de s'endormir dans ce domaine de la domotique. Sachant que nous avons bien réussi la première génération, je crois opportun de proposer d'ores et déjà une deuxième génération de packs domotiques. Celle-ci étant vouée à fonctionner en partie avec Internet, avons-nous, là aussi, obtenu quelques gages pour que le dispositif puisse être opérationnel, quel que soit le lieu de résidence de l'utilisateur ? Or nous savons bien les complications de desserte dans certains fonds de vallée.

Je ne sais pas si des assurances ont été obtenues depuis que, pour ma part, j'avais rencontré les délégataires potentiels voilà deux mois.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – M. MORIVAL peut sans doute nous apporter des renseignements.

**M. MORIVAL, Directeur général adjoint en charge du Pôle Jeunesse et Solidarités.** – Dans les négociations, la Fondation Caisses d'Epargne s'était engagée dans le cadre de sa candidature à reprendre attache avec Orange pour essayer de travailler sur ce point et d'obtenir des garanties, ce qui n'est pas sans difficultés. Vous savez combien il s'avère complexe d'établir un partenariat avec Orange pour que soit assurée la continuité du service.

En ce qui concerne la livraison et l'accès Internet, des solutions de repli visant à garantir le service sont envisagées et travaillées avec Laurent CAZIER ici présent, pour que tous les usagers puissent être équipés correctement.

Je ne peux pas en dire davantage aujourd'hui, sinon que cela fait partie des engagements qui ont été négociés dans le cadre de la délégation de service public. Nous allons

effectivement veiller, en tout cas au niveau des services, à contrôler que la prestation soit assurée correctement.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Merci de ces précisions, monsieur le Directeur.

Il est vrai que c'est parfois un souci qui, en cas de situation de crise ou d'urgence, peut provoquer des conséquences assez catastrophiques sur les territoires.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à prendre acte de l'avis favorable émis par la Commission de Délégation de Service Public du 20 mars 2015 sur la proposition reçue et donc à retenir la Fondation Caisses d'Epargne pour la Solidarité pour son établissement Domo Creuse Assistance comme délégataire du service public relatif à la diffusion de packs domotiques à domicile en faveur du public en perte d'autonomie sur le département de la Creuse. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition tendant à arrêter les tarifs à la population, tels que M<sup>me</sup> la Vice-présidente vous les a listés. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition visant à autoriser la Commission permanente à se prononcer, autant que de besoin, sur les diverses modalités de mise en œuvre de la délégation de service public concernée, objet de la présente délibération. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets aux voix la proposition tendant à m'autoriser, au nom du Département, à signer, avec le délégataire retenu, le contrat de concession joint en annexe du rapport, ainsi que les éventuelles conventions relatives aux actions de formation et aux subventions attendues. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Les sommes nécessaires seront donc imputées sur le budget départemental au chapitre 935-51, article 618 814 pour la subvention pour compensation des contraintes de service public, et au chapitre 915-8, article 20 4221 pour la subvention d'équipement.

**CHOIX DES DELEGATAIRES DE SERVICE PUBLIC  
POUR LA GESTION ET L'EXPLOITATION DES SERVICES REGULIERS  
DE TRANSPORT PUBLIC DE VOYAGEURS DU RESEAU TRANSCREUSE  
DU DEPARTEMENT DE LA CREUSE**

**RAPPORT N°04/1/19**

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – A la demande de M<sup>me</sup> FAIVRE, la Vice-présidente concernée en charge de ce dossier, qui souhaite l'examiner de façon plus approfondie, j'ajourne ce rapport que nous devrions vous présenter lors de la prochaine séance plénière.

## SERVICES GENERAUX – BUDGET 2015

### RAPPORT N°04/1/20

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, Rapporteur.** – L'objet de ce rapport est de récapituler les propositions de dépenses et recettes présentées dans le cadre de la fonction 0 – Services Généraux.

Cette fonction regroupe, en sous-fonction 02, l'administration générale de la collectivité pour sa partie non ventilable dans les autres fonctions individualisées, détaillée en « personnel » et « autres moyens ».

La commission concernée a donné son accord sur l'ensemble des propositions figurant au rapport en objet. Il s'agit d'en débattre, sachant que les inscriptions budgétaires font l'objet d'un vote spécifique en fin de séance.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Nous nous prononcerons sur les inscriptions budgétaires prévues, en dépenses et en recettes, aux chapitres 900 et 930 en fin de séance, lors du vote global du budget.

## SECURITE – BUDGET 2015

### RAPPORT N°04/1/21

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, rapporteur.** – L'objet de ce rapport est de récapituler les propositions de dépenses et recettes dans le cadre de la fonction 1 - Sécurité, laquelle concerne notamment la participation au fonctionnement du SDIS.

La commission concernée s'est prononcée favorablement sur ces propositions détaillées dans le rapport. Il s'agit d'en débattre, sachant que les inscriptions budgétaires font, là aussi, l'objet d'un vote spécifique en fin de séance.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Nous nous prononcerons sur les inscriptions budgétaires prévues, en dépenses et en recettes, aux chapitres 901 et 931 en fin de séance, lors du vote global du budget.

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports dont la deuxième commission « Solidarités » a eu à connaître.

**ORGANISMES CONSTRUCTEURS  
DEMANDE DE GARANTIE DEPARTEMENTALE**

**RAPPORT N°04/2/22**

**M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur.** – M<sup>me</sup> la Présidente nous propose de donner un accord de principe sur les demandes de garanties inscrites dans le tableau ci-après, à hauteur de 50% du financement destiné à la construction et à la réhabilitation de logements locatifs pour l'année 2015 sur l'ensemble du département de la Creuse :

<b>ORGANISMES</b>	<b>Montant de la garantie prévisionnelle sollicitée pour 2015</b>
<i>Creusalis</i>	1 842 824 €
<i>SCP La Maison Familiale Creusoise</i>	250 000 €
<i>SA France Loire</i>	17 000 €
<b>Total général</b>	<b>2 109 824 €</b>

Il s'agit également d'autoriser M<sup>me</sup> la Présidente à signer les trois conventions annexées au rapport et à donner délégation à la Commission permanente du Conseil départemental pour l'affectation de ces garanties, au fur et à mesure de la réalisation des projets.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à donner un accord de principe sur les garanties prévisionnelles sollicitées au titre du programme 2015. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition tendant à m'autoriser à signer les trois conventions annexées au rapport. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition ayant pour objet de donner délégation à la Commission permanente du Conseil départemental pour l'affectation de ces garanties, au fur et à mesure de la réalisation des projets. (*Adoptée à l'unanimité.*)

**GESTION D'UNE SUBVENTION GLOBALE FSE  
PROGRAMMATION 2014-2020**

**RAPPORT N°04/2/23**

**M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur.** – La deuxième commission a émis un avis favorable sur les propositions visant à autoriser M<sup>me</sup> la Présidente à accomplir toutes démarches nécessaires à l'aboutissement du dossier de demande de subvention globale FSE, ainsi qu'à donner délégation à la Commission permanente pour examiner la convention de subvention globale et ses annexes.

Il est à préciser que, par courrier du 13 avril dernier, M. le Préfet de Région a donné une réponse favorable à la demande déposée par le Conseil général le 7 janvier 2015.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M. LEGER.

**M. LEGER.** – Madame la Présidente, nous allons voter ce rapport. Mais lors de votre élection en tant que Présidente, vous nous aviez indiqué dans votre allocution que vous vouliez tourner votre regard vers l’insertion, en partenariat avec les associations. Que vouliez-vous dire ce jour-là ?

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Je mise sur le fait que ce nouveau Pacte Territorial d’Insertion 2015-2020 sera le bras armé du Conseil départemental, précisément pour améliorer la prise en charge de populations en difficulté, d’autant plus que des fonds supplémentaires nous sont alloués par le biais de cette nouvelle programmation du FSE.

M. MORANÇAIS a eu l’occasion d’évoquer cette thématique avec le Pôle Jeunesse et Solidarités, mais, là encore – toujours la même réponse ! –, je n’ai pas de solution miracle en l’espace de quelques jours.

De toute évidence, ce levier que nous connaissons déjà puisqu’il date de l’année dernière est très intéressant et doit être mis, comme vous le souhaitez aussi, j’en suis certaine, au service des publics en difficulté d’insertion, en particulier, et ce de façon globale, que ce soit en termes de recouvrance d’insertion professionnelle, s’agissant de retrouver les moyens d’être en activité, ou au titre de tout ce volet accompagnement que nous connaissons bien et qui est décliné déjà depuis plusieurs années dans les départements de France.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à m’autoriser à accomplir toutes démarches nécessaires à l’aboutissement du dossier de demande de subvention globale FSE. (*Adoptée à l’unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition tendant à donner délégation à la Commission permanente pour examiner la convention de subvention globale et ses annexes. (*Adoptée à l’unanimité.*)

## **PREVENTION MEDICO-SOCIALE – BUDGET 2015**

### **RAPPORT N°04/2/24**

**M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l’Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l’Enfance, Rapporteur.** – Ce rapport détaille les propositions d’inscriptions budgétaires au titre de la fonction 4 – Prévention médico-sociale, sur lesquelles la deuxième commission s’est prononcée favorablement.

M<sup>me</sup> la Présidente nous invite à en débattre, sachant que les inscriptions budgétaires font l'objet d'un vote spécifique en fin de séance.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Les chapitres budgétaires correspondants – chapitres 914 et 934 – seront appréciés lors du vote global du budget en fin de séance.

## **ACTION SOCIALE – BUDGET 2014**

### **RAPPORT N°14/2/4**

**M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur.** – Ce rapport détaille les propositions d'inscriptions budgétaires au titre de la fonction 5 – Action sociale.

La deuxième commission a émis un avis favorable sur les propositions concernant, en fonctionnement, les sous-fonctions 935-0, Services communs, 935-1, Famille et Enfance, et 935-2, Personnes handicapées.

**M<sup>me</sup> BUNLON, Vice-présidente en charge des Personnes âgées, Rapporteur.** – Il en est de même des propositions afférentes, en fonctionnement, aux sous-fonctions 935-3, Personnes âgées, et 935-5, Personnes dépendantes.

**M. MORANÇAIS, Vice-président en charge de l'Insertion, du Logement, du Handicap, de la Famille et de l'Enfance, Rapporteur.** – La deuxième commission s'est également prononcée favorablement sur les propositions concernant, en fonctionnement, les sous-fonctions 935-6, Revenu de solidarité active, et 935-8, Autres interventions sociales.

La commission a aussi émis un avis favorable sur les propositions formulées au titre de l'investissement, notamment pour les études et travaux sur les bâtiments relevant de la fonction « Action sociale ».

Enfin, il est rappelé dans ce rapport les inscriptions des autorisations de programme dans le cadre du scénario retenu par l'Assemblée le 7 avril 2014 pour le Schéma directeur des bâtiments sur GUERET.

M<sup>me</sup> la Présidente nous invite à débattre de ces propositions, sachant que les inscriptions budgétaires, en investissement, aux chapitres 905, 915 et 915-6 et, en fonctionnement, aux chapitres 935, 935-5 et 935-6 font l'objet d'un vote spécifique en fin de séance.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Les chapitres budgétaires correspondants seront appréciés lors du vote global du budget en fin de séance.

Mes chers collègues, ayant achevé l'examen des rapports relevant de la commission « Solidarités », je vous propose d'interrompre là nos travaux.

J'invite la cinquième commission à se réunir à treize heures quarante-cinq avant la reprise de nos travaux à quatorze heures, pour examiner le vœu déposé par M. LOZACH.

La séance est suspendue.

*(Suspendue à douze heures trente-cinq, la séance est reprise à quatorze heures cinq.)*

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La séance est reprise.

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports dont la troisième commission « Education – Culture » a eu à connaître.

## **SYNDICAT MIXTE POUR LA SAUVEGARDE ET LA VALORISATION DES RUINES DE LA CITADELLE DE CROZANT**

### **RAPPORT N°04/3/26**

**M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Éducation, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur.** – M<sup>me</sup> la Présidente nous propose de prendre acte des éléments présentés dans le rapport concernant le Syndicat mixte pour la Sauvegarde et la Valorisation des Ruines de la Citadelle de CROZANT. Il nous est rappelé en objet l'état des lieux, avec les opérations de sauvegarde du patrimoine et les actions de valorisation du site, et exposé les orientations 2015.

Je profite de l'occasion pour remercier Roger BLERON qui était l'ancien Président, avec lequel nous avons toujours travaillé en parfaite synergie tant avec la commune qu'avec la communauté de communes.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

En conséquence, je considère que l'Assemblée départementale prends acte des éléments présentés dans le cadre de ce rapport.

## CONSERVATOIRE DEPARTEMENTAL EMILE-GOUE

### RAPPORT N°04/3/27

**M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur.** – Il s'agit de prendre acte de la communication des éléments fournis sur les moyens humains et financiers du Conservatoire puisqu'il est évoqué dans ce rapport les emplois, les effectifs et son budget. La participation du Conseil départemental à son financement relève du rapport relatif à la fonction 3.

Je précise être le Président du Conservatoire puisque l'élection a eu lieu la semaine dernière, en présence de l'ancien Président, Guy AVIZOU.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M. AVIZOU.

**M. AVIZOU.** – Je souhaite, en effet, intervenir à l'occasion de l'examen de ce rapport puisque, comme le rappelait à l'instant notre collègue Laurent DAULNY, j'ai été pendant plusieurs années Président du syndicat mixte qui gère cet établissement. Suite aux dernières élections, j'ai trouvé tout à fait logique de céder la place à un élu de votre majorité et Laurent DAULNY m'a donc succédé voilà quelques jours.

Je tiens simplement à faire quelques remarques au sujet du rapport que vous nous présentez.

S'agissant de l'état des lieux, beaucoup de choses ont été dites ou suggérées pendant la campagne électorale, et pas toujours très agréables en ce qui me concerne. Considérant que la campagne électorale est close aujourd'hui, je n'y reviens donc pas. Mais comme tout un chacun peut le constater à la lecture de ce rapport, le Conservatoire intervient non seulement en faveur de l'enseignement de la musique qui est sa mission principale, mais également en milieu scolaire, en soutien à la pratique amateurs, ce qui est tout à fait fondamental, et en faveur de l'enseignement spécialisé. En effet, nous avons mené une action auprès de l'IME La Roseraie à LA SOUTERRAINE, qui va d'ailleurs se poursuivre.

Vous observerez que les effectifs globaux se maintiennent entre 750 et 800 élèves inscrits. Malgré tout, la situation financière de l'établissement est difficile et reste très fragile. Pourquoi ? Au cours de ces dernières années, nous avons fait face à un désengagement progressif de l'Etat qui a d'ailleurs commencé, non pas sous l'actuelle majorité, mais avant 2012. C'est donc là une continuité, si j'ose dire, qui nous est extrêmement défavorable.

Face à cette situation et en responsabilité, nous avons été conduits, en liaison avec les services du Conseil général que, du reste, je remercie, que ce soit la Direction générale des Services, les services culturels ou le contrôle de gestion, à proposer un certain nombre de mesures visant à faire face à ce désengagement de l'Etat qui porte tout de même sur plus de 200 000 € par an, même si, à la fin de l'année 2014, grâce à des interventions multiples, notamment auprès de la Direction régionale des Affaires culturelles, nous avons réussi pour la dernière année à obtenir une aide exceptionnelle et non reconductible de 100 000 €. Cette aide a été la bienvenue, bien que les problèmes de fond ne soient pas pour autant résolus.

Ces mesures ont été mises en place dans une sorte de *deal*. En fait, le Conseil général avait accepté d'abonder sa participation et les chiffres sont indiqués dans le rapport que vous nous présentez. Il était prévu que cette augmentation s'applique également sur l'année 2015, même si les arbitrages n'avaient pas été rendus du fait de la proximité des élections de mars dernier, un peu à l'image de la décision prise pour ce qui concerne le SDIS, par exemple. En contrepartie, le Conservatoire s'était engagé à mettre en œuvre des mesures d'économies et de rationalisation de sa gestion, ce qui fut le cas. J'ai d'ailleurs évoqué ces mesures lors du Comité syndical de jeudi dernier, sur lesquelles je ne reviens pas.

Je ne peux donc que regretter que vous n'ayez pas inscrit ces 100 000 € que nous avions prévus, nous, au niveau politique, pour 2015. C'est un choix et c'est le vôtre.

Etant donné les chiffres indiqués dans le rapport, le Conservatoire devrait pouvoir finir l'année 2015 sans trop de difficultés. En revanche, je suis nettement plus inquiet pour ce qui concerne 2016 et les années suivantes. Un véritable problème de fond est aujourd'hui posé quant à l'avenir de ces conservatoires et, plus particulièrement, ceux des zones rurales, mais également de ceux des zones plus urbanisées. Il faut savoir que la quasi-totalité des conservatoires de France sont dans une situation comparable, voire encore plus délicate que celui de la Creuse.

Il est de la responsabilité du Conseil départemental, mais aussi des autres collectivités et de l'Etat de dire quel est l'enseignement de la musique souhaité pour demain.

Telles sont les remarques que je tenais à formuler. Comme je l'ai indiqué, je siégerai au Comité syndical et je continuerai à participer aux débats, en étant, comme je l'ai dit à cette occasion, exigeant, mais constructif. Nous sommes aujourd'hui à un tournant et il nous faut collectivement réfléchir aux solutions qui pourront être apportées à ce problème.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Je vous remercie, monsieur AVIZOU.

La parole est à M. LOZACH.

**M. LOZACH.** – Pour compléter l'intervention tout à fait exhaustive de M. AVIZOU, je dirai que ce Conservatoire Emile-Goué est l'illustration type d'une structure qui nous amène à considérer que le rôle d'un Conseil départemental n'est pas simplement d'assumer les compétences obligatoires qui lui sont imposées par la loi, voire des compétences facultatives ou optionnelles. Nous avons aussi, à certains moments et vis-à-vis de certaines structures, une responsabilité à assumer, surtout lorsque ces instances se trouvent en difficulté. Sans parler de difficultés dramatiques, il s'agit en quelque sorte d'un mini plan de redressement pour faire face aux problèmes rencontrés. Nous avons ainsi procédé pour d'autres structures satellites du Conseil départemental. M. AVIZOU mentionnait à l'instant le SDIS auquel nous avons accordé, trois années consécutives, 100 000 € supplémentaires, comme il en a été question dans un rapport précédent. Nous aurions pu citer l'exemple des associations favorisant le maintien à domicile, qui étaient également en difficulté voilà cinq ou six ans et que nous avons véritablement aidées à se remettre à flot. Nous aurions pu également citer le Laboratoire départemental d'Analyses.

Chaque fois, nous avons pris nos responsabilités, mais chaque fois ce fut du donnant-donnant, c'est-à-dire qu'en contrepartie, il était demandé à l'organisme concerné de consentir, pour sa part, des efforts de gestion. Ainsi, l'addition de l'aide du Conseil général, voire d'autres partenaires aux efforts de gestion de la structure concernée permettait à celle-ci de retrouver du dynamisme et de reprendre une marche en avant. C'est d'autant plus salubre que ces structures s'adressent à des usagers qui se comptent par centaines dans ce département.

Par conséquent, chaque fois que nous sommes confrontés pour une raison ou pour une autre à un problème de ce type, il nous appartient de prendre nos responsabilités pour remettre sur une voie plus saine les instances concernées. Il s'agit là, en l'occurrence, du retrait de l'Etat, mais les raisons sont très souvent d'ordre conjoncturel et liées à une compétition de plus en plus acharnée entre structures privées et structures publiques.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – En effet, nous avons eu un débat intéressant jeudi dernier dans l'enceinte du Conservatoire, qui allait bien au-delà du Conservatoire lui-même et qui nous engageait peut-être même à une réflexion aujourd'hui sur l'accès à la culture pour un maximum de familles. A cette occasion, j'ai soulevé la question de l'école qui pourrait peut-être évoluer. C'est une piste comme une autre, même si ce n'est pas aujourd'hui dans les tuyaux. Nous l'avons noté avec la réforme des rythmes scolaires qui, et je l'ai d'ailleurs déjà dit, n'est pas pour moi une réforme aboutie. Un certain nombre d'enseignements devraient passer, pour une réelle égalité des chances, par la maison « école ». Tous les enfants y auraient alors accès. Certes, ce n'est de la compétence du Conseil départemental aujourd'hui, mais peut-être qu'un jour, cette question se posera.

Nous déplorons, nous aussi, bien entendu, de ne pouvoir abonder de 100 000 € notre participation en faveur du Conservatoire, comme nous déplorons de ne pouvoir ajouter 50 000 € au profit d'autres associations ou syndicats. J'avoue ne pas avoir tous les dossiers présents à l'esprit, mais, par exemple, pour le Syndicat du lac de Vassivière que nous évoquerons tout à l'heure, la participation, de 266 000 € l'an dernier, est portée cette année à 299 000 €. Certes, il ne s'agit, me direz-vous, que de 30 000 € de plus, mais nous sommes conscients que tout le monde est dans le même contexte et aura probablement à connaître de difficultés de gestion. Chaque organisme, chaque association, chaque syndicat vient taper à la porte du Conseil départemental et le solliciter. Je serais la première à répondre positivement si, pour notre part, nous en avons les moyens. Il faut donc prendre des décisions claires.

Concernant le Conservatoire, des mesures de gestion plus rigoureuses ou permettant, en tout cas, de dégager des excédents ont été prises et il faut en féliciter les gestionnaires. Mais je tiens aussi à vous rappeler que vous aviez vous-même, vous ancienne majorité, demandé à nos propres services de consentir des efforts et certains budgets n'ont pas évolué. C'est notamment le cas de celui afférent à l'administration générale, que nous avons examiné ce matin. Il est donc difficile, pour ne pas dire qu'il s'agit d'un cas de conscience, de demander à nos services de ne pas dépenser plus et de les contraindre à respecter des budgets stables et, par ailleurs, d'abonder participations et subventions du Conseil départemental à des organismes, associations ou syndicats.

C'est certes avec regret, mais tant que nous aurons à constater cette baisse des dotations qui nous sont allouées, nous y sommes contraints. C'est le cas cette année et,

comme M. LEGER le soulignait, probablement aussi l'année prochaine. Je le déplore, mais je crois qu'il en sera ainsi pour quelque temps !

La parole est à M. LOZACH.

**M. LOZACH.** – Je ne suis pas certain que votre exemple du Conservatoire soit le bon, précisément parce que nous avons réintégré dans les services du Conseil départemental deux personnes qui travaillaient auparavant au Conservatoire.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Lesquelles seront donc à la charge du Conseil départemental !

**M. LOZACH.** – Cela étant dit, dans le cadre du donnant-donnant, je constate un excédent de 180 000 € à la clôture de l'exercice 2014, ce qui prouve donc que chacun a bien consenti des efforts.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Très bien, mais ces personnes seront bien aussi à la charge du Département.

La parole est à M. GAUDIN.

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale.** – Une fois de plus, je veux juste rappeler que le rapport est soumis, tel qu'il était prévu, *in extenso* à l'Assemblée. J'ai eu l'occasion, avec Guy AVIZOU qui était Vice-président chargé de la Culture et du Patrimoine et Président du Conservatoire Emile-Goué, de discuter de ce montant de 1 757 287 €. Pour mémoire, nous avons convenu que, pour l'année 2015, cette participation s'avérait suffisante eu égard à l'excédent constaté.

Je ne sais si c'était prévu différemment et si ce sont, dans ce cas, les services du Conseil général qui en ont pris la décision, mais je vous garantis que c'est ce montant de 1 757 287 € qui était inscrit. Cette inscription n'est pas la nôtre : ce sont vos chiffres. Je n'ai et nous n'avons strictement pas, ni la Présidente, ni le groupe de la majorité départementale, modifié ce chiffre qui figure dans ce rapport, comme, du reste, dans celui relatif à la fonction 3. C'est la raison pour laquelle je suis quelque peu surpris de vos interventions. Nous avons discuté avec Guy AVIZOU qui, je le répète, avait dit que, *a priori*, pour 2015, ce montant de 1 757 287 € était suffisant, compte tenu de l'excédent de clôture de l'exercice 2014.

Telle est la réponse qui est la mienne, à moins que je ne sois devenu autiste !

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M. AVIZOU.

**M. AVIZOU.** – Comme je l'ai dit dans mon intervention précédente, c'était la somme avancée avant arbitrages politiques. J'ai également ajouté que ce montant devrait permettre au

Conservatoire de finir l'année 2015, mais le problème que j'ai posé est celui de l'avenir, c'est-à-dire au-delà de l'année 2015.

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale.** – Ne vous inquiétez pas, monsieur AVIZOU, la réponse que je vous ai adressée concernait l'année 2015. Pour 2016, nous verrons ce qu'il en sera en termes de personnel, au titre des enseignants, mais aussi des recettes et des dépenses. Aujourd'hui, nous sommes en 2015 et, pour l'instant, nous traitons du BP 2015. Nous n'en sommes pas au BP 2016, même si j'y réfléchis !

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – En vous remerciant de ces échanges, je considère, mes chers collègues, que vous prenez acte de la communication des éléments fournis sur les moyens humains et financiers du Conservatoire.

## **SYNDICAT MIXTE DE LA CITE INTERNATIONALE DE LA TAPISSERIE ET DE L'ART TISSE**

### **RAPPORT N°04/3/28**

**M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur.** – Ce rapport vise à rappeler que le projet de Cité de la tapisserie repose sur quatre principes et deux piliers. Ses quatre principaux volets sont le patrimoine, la création contemporaine et la recherche, la formation et le développement économique et touristique, l'équipement immobilier Cité de la tapisserie.

Il s'ensuit le bilan des actions engagées et la proposition d'orientations pour 2015 : les actions économiques et la transmission des savoir-faire, une politique affirmée en matière de création et de promotion des savoir-faire, la mise en valeur des collections.

Il s'agit de prendre acte de la communication de tous les éléments longuement développés dans le cadre de ce rapport.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M. LOZACH.

**M. LOZACH.** – Le rapport qui nous est présenté est très précis, peut-être même trop. Toujours est-il qu'il reprend l'essentiel des activités portées par ce syndicat dont le Conseil départemental est membre.

Je tiens à rappeler ici que le projet de la Cité de la tapisserie, ce n'est surtout pas uniquement le volet immobilier en cours. C'est aussi le volet développement économique et accompagnement des entreprises locales. C'est également le volet de la formation professionnelle puisque la formation publique n'existait plus depuis 1983 en direction des lissiers. C'est encore un volet induisant le développement de la création parce que vouloir de

la production suppose d'abord de la créativité. Citons, enfin, le Fonds régional de création et d'acquisition de la tapisserie contemporaine, l'accueil culturel, etc.

Je souhaite simplement que toutes ces actions se poursuivent. Dans son dernier numéro, *Le Journal des Arts*, magazine qui fait véritablement référence dans le milieu de la création et du marché artistiques, titre en première page : « *La tapisserie renaît à Aubusson* ».

Sur le plan budgétaire, nous avons l'impression que c'est un organisme qui est particulièrement consommateur de crédits, mais c'est le contexte qui le veut et c'est propre aux années 2015 et 2016, avec cette phase d'exécution du volet immobilier de la Cité de la tapisserie. Il s'agit donc, bien évidemment, de faire face aux factures des travaux en cours. C'est la grande nouveauté de l'année 2015 avec cette implantation dans les anciens locaux de l'ENAD, l'Ecole Nationale d'Arts Décoratifs.

En tout cas, les projets dont cette Cité est aujourd'hui porteuse sont véritablement emblématiques de ce que la Creuse doit porter dans la durée, si je puis dire. C'est vraiment un projet durable. Il n'y a pas 50 savoir-faire creusois qui ont une réputation internationale. Je souhaite donc vivement que cette dynamique en cours soit reconnue nationalement et bien au-delà de nos frontières et qu'elle s'inscrive, elle aussi, dans le temps.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – En effet, le dossier est très complet et précis, mais il était important qu'il en soit ainsi pour sensibiliser les nouveaux élus de cette assemblée à cette thématique et à tout ce qui est réalisé autour du projet immobilier et bien au-delà, comme vous le souligniez.

Le Syndicat doit d'ailleurs se réunir prochainement, dans le courant du mois de mai. Je pense qu'il serait intéressant pour nous tous et, en particulier pour les nouveaux élus, d'organiser, peut-être lors d'une exposition cet été, une visite de ce chantier. Nous en profiterions pour qu'à cette occasion, nous soient présentés, de façon assez globale, le projet, ainsi que les pistes mises en avant autour de l'ancien site et du Musée Jean Lurçat, tel que nous le connaissons, avec la Scène Nationale, etc. Nous essayerons de programmer une telle visite.

Personne ne demande plus la parole ?...

En conséquence, je considère que vous prenez acte de la communication de ce rapport.

#### **AMENDEMENT AU REGLEMENT DU DISPOSITIF D'AIDE A LA RESTAURATION SCOLAIRE DES COLLEGIENS**

#### **RAPPORT N°04/3/29**

**M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur.** – La commission s'est prononcée favorablement sur les propositions de M<sup>me</sup> la Présidente visant :

- à intégrer au dispositif d'aide à la restauration scolaire des collégiens le cas

des élèves intolérants ou allergiques alimentaires, qui consomment dans les lieux prévus pour la restauration collective le repas fourni par les parents, selon les modalités définies dans le PAI, le Projet d'Accueil Individualisé, respectant les règles d'hygiène et de sécurité ;

- à traiter les demandes de ces élèves dans les mêmes conditions que les élèves demi-pensionnaires, sachant que l'aide attribuée par le Conseil départemental sera toutefois versée directement aux familles des enfants concernés ;
- à intégrer au règlement la prise en charge des élèves collégiens des cités mixtes dans les mêmes conditions que les autres collégiens, à l'exception de la notification d'un montant d'aide annuel en lieu et place d'un tarif modulé ;
- à valider les annexes au règlement de l'aide à la restauration scolaire des collégiens, suite à l'actualisation du montant des bourses nationales et des déclinaisons du forfait internat adoptées en séance plénière du 15 décembre 2014 ;
- à donner délégation à la Commission permanente pour l'actualisation des annexes au règlement d'aide à la restauration.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Nous procédons donc au vote de chacune de ces propositions.

Je mets aux voix celle visant à intégrer au dispositif d'aide à la restauration scolaire des collégiens le cas des élèves intolérants ou allergiques alimentaires. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition tendant à traiter les demandes de ces élèves dans les mêmes conditions que les élèves demi-pensionnaires, sachant que l'aide attribuée par le Conseil départemental sera toutefois versée directement aux familles des enfants concernés. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition ayant pour objet d'intégrer au règlement la prise en charge des élèves collégiens des cités mixtes dans les mêmes conditions que les autres collégiens, à l'exception de la notification d'un montant d'aide annuel en lieu et place d'un tarif modulé. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition visant à valider les annexes au règlement de l'aide à la restauration scolaire des collégiens, telles que proposées. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition tendant à donner délégation à la Commission permanente pour l'actualisation de ces annexes au règlement d'aide à la restauration. (*Adoptée à l'unanimité.*)

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M. BAYOL.

**M. BAYOL.** – Pour les élèves intolérants ou allergiques alimentaires contraints de consommer le repas préparé par les parents, l'aide attribuée par le Conseil départemental serait, dans ce cas, versée directement aux familles de ces élèves. Vous me direz que telle est la réglementation nationale, mais je crains que cette aide ne soit pas toujours utilisée à la confection des repas de ces enfants. C'est une inquiétude et un doute que j'émets, tout en sachant que nous ne pourrions ni le vérifier ni le contrôler.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – C'est, bien sûr, un débat très intéressant, qui pourrait être élargi à d'autres thématiques quant au versement d'un certain nombre d'aides.

La parole est à M. GAUDIN.

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale.** – Quant aux « modalités définies dans le PAI, le Projet d'Accueil Individualisé, respectant les règles d'hygiène et de sécurité », je me demande personnellement qui peut les faire respecter et, de surcroît, qui est responsable si d'aventure elles ne l'étaient pas.

**M. BAYOL.** – Le Conseil départemental !

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale.** – Mon souci est d'ordre juridique et je parle sous le contrôle d'un vétérinaire en activité.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Le cas est identique dans les écoles primaires où de plus en plus d'enfants viennent avec leur repas, compte tenu de la ruralité de notre département. Il n'est évidemment pas question de les laisser sans déjeuner ou de les renvoyer chez eux tandis qu'aucun moyen de transport n'est assuré entre midi et quatorze heures. Sur les conseils d'un vétérinaire à la retraite, nous étudierons plus avant quelles sont ces règles d'hygiène et de sécurité concernant les repas.

La parole est à M<sup>me</sup> GUILLEMOT.

**M<sup>me</sup> GUILLEMOT.** – J'aimerais avoir des précisions sur ce que vous évoquez dans le rapport au sujet des cités mixtes d'AUBUSSON et de LA SOUTERRAINE. Ce sont effectivement des établissements qui vont proposer différents forfaits, ce qui n'est pas le cas dans les autres collèges creusois. En fait, je n'ai pas très bien compris cette proposition visant à « intégrer au règlement la prise en charge des élèves collégiens des cités mixtes ». Pourrais-je avoir des éclaircissements ?

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Il s'agit d'appliquer aux élèves collégiens des cités mixtes fréquentées également par des lycéens le règlement que nous proposons d'adopter, et ce dans les mêmes conditions que pour les autres collégiens. La précision vient du fait que ces établissements ne sont pas sous la houlette seule du Conseil départemental, mais également du Conseil régional.

**M<sup>me</sup> GUILLEMOT.** – Mais ces élèves bénéficient déjà, au titre de la demi-pension, d'un barème très personnalisé puisque les familles peuvent opter pour deux, trois, quatre ou cinq jours de demi-pension, ce qui n'est pas le cas dans les autres collèges creusois où ce sont cinq jours de demi-pension, y compris maintenant le mercredi. J'aimerais donc savoir ce qu'il en est.

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale.** – En fait, la Région a son règlement en ce qui concerne les lycéens et le Département a le sien en ce qui concerne les collégiens. La Région applique son règlement, avec ses différents tarifs aux lycéens, et le Département applique le sien à l'ensemble des collégiens creusois, qu'ils soient élèves de cités mixtes ou de collèges. Il s'agit simplement de préciser que l'aide allouée aux collégiens scolarisés dans les cités mixtes reste calculée sur la même base que celle allouée aux autres collégiens.

**M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur.** – Il m'est, en effet, confirmé que la précision concerne, non pas le tarif, mais l'aide allouée.

## **CONVENTION RELATIVE AUX TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA CITE MIXTE DE LA SOUTERRAINE**

### **RAPPORT N°04/3/30**

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – J'ajourne ce rapport, le Vice-président en charge de ce dossier souhaitant prendre le temps de visiter la cité mixte de LA SOUTERRAINE et d'apprécier la teneur du projet en termes de restructuration et d'investissement.

La convention-cadre annexée à ce rapport découle d'une habilitation du Conseil général d'octobre 2009. Il nous a donc semblé nécessaire de prendre quelques jours de plus pour bien prendre connaissance de ce dossier, d'autant que n'étaient pas inscrits de crédits de paiement pour l'année 2015, comme me le rappelle en aparté le Premier Vice-président.

La parole est à M. AVIZOU.

**M. AVIZOU.** – Vous parlez d'ajournement, et ce jusqu'à la prochaine séance plénière ?

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Tout à fait.

## ENSEIGNEMENT – BUDGET 2015

### RAPPORT N°04/3/31

**M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur.** – La commission a émis un avis favorable sur les propositions d'inscriptions budgétaires figurant au rapport en objet, qui regroupent principalement six domaines d'intervention : les travaux dans les collèges et dans les autres services périscolaires ; l'équipement, le fonctionnement et l'entretien des collèges ; l'enseignement supérieur ; les aides et dispositifs éducatifs ; les associations de l'enseignement.

Je tiens à préciser, suite à la question soulevée ce matin par M. LEGER, que nous n'avons aucunement modifié le budget qui était initialement prévu au DOB et que le montant est bien celui qui avait été prévu dans le cadre de l'élaboration de ce budget. Nous n'avons donc décidé d'aucune baisse sur les collèges cette année.

Par ailleurs, il s'agit d'autoriser M<sup>me</sup> la Présidente à signer tous documents à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de ces décisions et à donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de ce dossier.

Les inscriptions budgétaires proposées aux chapitres 902 et 932 seront appréciées lors du vote global du budget en fin de séance.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M<sup>me</sup> MARTIN.

**M<sup>me</sup> MARTIN.** – Avant d'intervenir sur ce rapport, je reviens un instant sur le dossier précédent. Je comprends votre décision d'ajournement de ce dossier, madame la Présidente, mais en guise d'éclairage, je tiens à préciser que ce programme a fait l'objet de beaucoup de travail et de maintes concertations, surtout que les problèmes à l'égard des collégiens sont tout de même conséquents en matière de sécurité, d'accessibilité et de restauration. En effet, la chaîne de restauration est aujourd'hui trop étroite pour accueillir l'ensemble des élèves inscrits au lycée / collège de LA SOUTERRAINE. M. DAULY aura l'occasion de le constater.

Puisque nous sommes en fin d'études, il est nécessaire, à mon sens, d'apporter des améliorations conséquentes au titre des conditions d'accueil des collégiens afin de répondre aux demandes à la fois des parents et de la communauté éducative.

Je tenais à évoquer ce point simplement en termes d'éclairage.

J'en viens au rapport en discussion au travers duquel nous constatons le soutien permanent du Conseil départemental à l'enseignement supérieur : soutien ancien à l'EPLÉ d'AHUN et soutien plus nouveau à l'université de Limoges, notamment dans le cadre du DUT Carrières sociales, ce qui est, à mon sens, une très bonne initiative.

Ce sont les efforts de l'ensemble des collectivités en la matière, qui permettent l'accueil sur le campus de GUERET de nombreux étudiants auxquels s'ajoutent ceux des différents BTS des lycées du Département et de l'IFSI de GUERET. Tout récemment, un

nouveau master « Manager d'organismes à vocation sociale et culturelle », porté par le CNAM du Limousin, est venu compléter l'offre universitaire sur le campus de GUERET.

Madame la Présidente, je ne doute pas un instant du soutien futur de la nouvelle majorité départementale en matière d'enseignement supérieur et du travail constructif que nous pourrons réaliser ensemble autour de ces différents pôles, sans oublier le nouveau campus labellisé ces derniers mois, celui des métiers de FELLETIN, orienté vers l'éco-réhabilitation, démarche mentionnée dans nombre de rapport aujourd'hui soumis à notre approbation.

Mon interrogation à laquelle vous pourrez sans doute me répondre concerne l'inscription budgétaire en faveur du CNAM. Cette inscription est de 6 250 € pour 2015 et je constate qu'elle était de 12 500 € en 2014. Quelle en est la raison ?

Pardonnez-moi, madame la Présidente, de cette longue intervention en faveur de l'enseignement supérieur et universitaire qui, je le sais bien, est une compétence optionnelle du Conseil départemental.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Je vous remercie, madame la Conseillère départementale, de cette intervention, sachant que ce dont vous venez de nous parler a trait aussi à l'énergie que vous avez déployée dans le cadre du Conseil régional, notamment en termes de formation.

Il me semble qu'au niveau du CNAM, mais je me retourne vers le Vice-président en charge du budget et de l'administration générale...

**M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Éducation, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur.** – Je me permets d'apporter la réponse, sachant que, pour le CNAM, il s'agit, au titre du solde de tout compte, d'un montant de 6 500 € respectivement en 2015 et en 2016. C'est ce qui avait été convenu.

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale.** – Et ce aux termes de la convention.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Merci de cette précision.

La parole est à M. LOZACH.

**M. LOZACH.** – Il est vrai qu'en matière d'enseignement, il est très difficile d'avoir une évolution linéaire de l'implication du Conseil départemental sur différentes années à propos des études et travaux réalisés dans les 18 collèges de la Creuse. Il est toujours à constater ici ou là des travaux qui prennent du retard, des imprévus, des marchés infructueux, l'apparition de nouvelles normes, etc. Il n'y a donc pas trop matière à discussion à ce sujet, d'autant plus que notre politique départementale concernant les collèges a toujours été consensuelle depuis 20 ou 25 ans. Je n'y reviens donc pas.

En revanche, sachant que nous n'aurons sans doute pas l'occasion de nous retrouver avant la fin du mois de mai, je crois que d'ici là, un certain nombre de décisions importantes seront prises concernant la rentrée scolaire et, bien entendu, l'enseignement primaire, mais nous sommes évidemment impactés à travers les transports. Nous avons été très nombreux à exprimer une incompréhension, sinon plus, face à la suppression, dans un premier temps, de 9 postes, alors que seule une diminution de 18 élèves était enregistrée. Cette décision nous paraissait complètement disproportionnée et inacceptable. Cette suppression de 9 postes annoncée initialement ne serait plus que de 4 postes, ce qui serait une bonne chose.

Toujours est-il que cette suppression de 4 postes est en grande partie conditionnée par le lancement d'une grande réflexion collective sur la sectorisation et donc une répartition différente des élèves sur le Département. Nous aurions tort de ne pas exploiter de façon optimale ce que la loi nous autorise maintenant. Je parle de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République de juillet 2013. Nous avons nombre d'atouts à faire valoir pour bénéficier d'un traitement de faveur de l'Etat. Je pense notamment, et cela rejoint le vœu concernant le classement en ZRR, à tous ces projets éducatifs territoriaux mis en place actuellement, à tous ces investissements réalisés dans les écoles par les intercommunalités et les communes, mais aussi au déploiement du numérique qui bénéficie à ces écoles. Bref, nous avons des arguments à faire valoir.

Si demain, nous voulons bénéficier, je dirai, sans reprendre le terme de moratoire, d'un prélèvement ou d'une taxation zéro, ce qui me semble plus explicite, il nous faut participer à cette réflexion collective concernant la sectorisation ; sinon, cet engagement de l'Etat pourrait être remis en cause. Pour l'instant, 5 départements en bénéficient. Cela étant dit, considérant la situation dans le Lot, par exemple, ce département rend 16 postes cette année, avant de bénéficier en 2016, 2017 et 2018 d'un prélèvement zéro.

Pour ce qui nous concerne, nous avons bénéficié jusqu'à présent de ce mouvement de créations de postes dans l'Education nationale puisque c'était 0 et plus 1 au cours des rentrées scolaires 2013 et 2014, mais nous nous apercevons qu'avec la chute des effectifs scolarisés, ce sont des déperditions de postes d'enseignants.

Je veux simplement dire, madame la Présidente, en référence à ces conventions qui ont été signées, et je prends l'exemple du Cantal, département souvent cité ici, dans lequel la convention a été signée entre le Rectorat de l'académie de Clermont-Ferrand et l'Association des maires, que nous aurions tort d'avoir simplement une sorte de face-à-face entre l'Etat et l'Association des Maires car d'autres acteurs sont également concernés par ce type de débat. C'est vrai notamment des parents d'élèves, des enseignants et des syndicats, mais aussi du Conseil départemental. Je souhaite donc que ce dernier soit véritablement associé à cette réflexion départementale et partie prenante parce que ce seront indéniablement des répercussions en matière de transports scolaires. Nous sommes donc concernés par ce type de débat collectif.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Je vous remercie, mais j'ai, en effet, déjà pris quelques contacts au sujet de cette restructuration potentielle, terme que je n'aime pas employer, disons donc de cette réorganisation potentielle au niveau des collèges. Nous savons qu'il va falloir être extrêmement vigilants, d'autant plus que si nous échappons cette année à des suppressions de

postes, intervient une baisse des dotations horaires globales sur certains collèges. La vigilance est donc, vous avez raison, de mise.

Ce qui s'annonçait jeudi dernier lors du CDEN comme une avancée quasi fondamentale en termes de rendus de postes qui n'étaient plus de 9 mais de 4, malheureusement, compte tenu de la lourdeur de l'administration d'Etat, la décision qui semblait actée ne l'était pas dans l'escarcelle de la Directrice d'Académie, laquelle attendait, pour sa part, le visa, si je puis dire, du Recteur. Bref, tout est très compliqué, et ce dans un contexte très tendu, les familles s'en étant aussi préoccupées.

Il s'agit également de souligner qu'un certain nombre de collectivités ont investi, comme le Département a investi et investira dans les collèges.

En tout cas, il ne va pas falloir, bien sûr, attendre les semaines qui précéderont la rentrée de 2016 pour travailler sur l'organisation des collèges et surtout sur les perspectives en termes de collégiens. Nous le savons très bien, mais je vous remercie de nous le rappeler.

Vous parliez aussi des transports. Il va de soi qu'il faudra également intégrer dans cet organe de réflexion la perspective de la nouvelle Région qui sera certainement aussi partie prenante et qui sera peut-être en quelque sorte un donneur d'ordre en matière d'organisation dans le sens où elle décidera, je l'espère avec nous et de façon très concertée, de l'organisation des transports en faveur de nos collégiens.

La parole est à M. FOULON.

**M. FOULON.** – En complément des propos de M. LOZACH et à titre d'information, il est vrai que, lors de l'assemblée générale extraordinaire de l'AMAC, à laquelle assistait également M. LEGER, il y a eu une incompréhension. Notre position était de considérer que nous étions évidemment d'accord pour rationaliser en quelque sorte la carte scolaire dans les années à venir sur l'ensemble de la Creuse. Mais *a priori*, nous ne nous sommes pas bien compris ou alors la Directrice d'Académie n'a pas tout à fait saisi le sens du vœu qui avait été émis car un geste devait intervenir avant cette perspective de rationalisation. Nous nous sommes donc peut-être réjouis un peu vite et j'espère que nous avancerons dans le bon sens car s'il a été annoncé un rendu de postes, non plus de 9, mais de 4, toujours est-il que, pour l'instant, ce ne sont que des contreparties.

A moins que nos parlementaires aient davantage d'informations à ce sujet, aujourd'hui nous n'en avons pas du Rectorat et de l'Inspection académique et je crains le pire.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Il faut aussi rappeler que certains enseignants eux-mêmes sont assez inquiets parce que leur demande de mouvement doit être faite avant le 18 mai, une date très proche. J'espère donc que d'ici là, se tiendra une nouvelle réunion du CDEN.

La parole est à M. LEGER.

**M. LEGER.** – Je crois avoir compris que la DASEN attendait tout simplement une notification, en l'occurrence la lettre de la Ministre. Nous pouvons le comprendre d'une

certaine façon étant donné qu'elle est fonctionnaire, mais nous aurions pu tout de même gagner un peu de temps, notamment par rapport aux demandes de mutation des enseignants.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande plus la parole ?...

Les propositions présentées dans le cadre de ce rapport se traduisent par des inscriptions budgétaires aux chapitres 902 et 932, sur lesquelles nous nous prononcerons lors du vote global du budget en fin de séance.

En revanche, je mets aux voix la proposition tendant à m'autoriser à signer tous documents à intervenir dans le cadre de la mise en œuvre de ces décisions et à donner délégation à la Commission permanente pour le suivi de ce dossier. (*Adoptée à l'unanimité.*)

## **CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORT ET LOISIRS BUDGET 2015**

### **RAPPORT N°4/3/32**

**M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur.** – Ce rapport a pour objet de présenter les propositions d'inscriptions budgétaires afférentes à la fonction 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs.

Concernant la culture, il est à préciser d'emblée un correctif concernant le volet des activités artistiques et de l'action culturelle, qui se lit ainsi : « En matière culturelle, l'intervention départementale se concrétise par l'attribution de subventions aux différents structures qui animent le territoire. Il vous est ainsi proposé de voter une enveloppe globale de 280 000 €, ainsi que 88 580 € au titre de la politique culturelle GUERET – LA SOUTERRAINE, qui seraient répartis pour moitié entre ces deux communes. »

En revanche, en ce qui concerne tant le Syndicat mixte du Conservatoire Emile-Goué que le Syndicat mixte de la Cité internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé qui ont fait l'objet, chacun, d'un rapport spécifique, les propositions figurant dans le rapport sont sans changement et correspondent à celles que nous avons votées précédemment.

Quant aux propositions de subventions mentionnées dans le rapport et concernant les Amis de la Pierre de Masgot, Pays Sage, Musique(s) en Marche et TELIM TV, elles seront examinées dans le cadre du rapport n°04/1/49 consacré aux subventions et participations 2015, qui fait l'objet d'un correctif.

Comme l'a indiqué M. LOZACH ce matin, nous avons commis une erreur. En effet, nous avons considéré les crédits de paiement de ces trois associations, Musique(s) en Marche, l'Entente Sportive Guéretoise et Rugby Club Guéret Creuse, lesquels ont été répercutés sur la ligne. Il est bien évidemment que nous n'envisagions pas de baisser les subventions d'un tel montant et, notamment, de n'attribuer que 15 000 €, au lieu de 50 000 €, à Musique(s) en Marche, ce qui m'a d'ailleurs valu d'être contacté par tous les chefs de musique du Département ! (*Sourires.*)

C'est ainsi qu'un correctif au rapport n°04/1/49, « Subventions et participations 2015 », a été déposé et sera évoqué en fin de séance.

Outre ce correctif concernant le volet des activités artistiques et de l'action culturelle, la troisième commission s'est prononcée favorablement sur les propositions contenues dans le rapport, concernant la Maison départementale des Patrimoines, la Bibliothèque départementale et les Archives départementales de la Creuse. Il en est de même des propositions relatives aux sports, à la jeunesse et aux loisirs, ainsi que de celles présentées par le Pôle Aménagement et Transports pour les études et travaux sur bâtiments relevant de cette fonction 3.

Il est à préciser que les inscriptions budgétaires, tant en dépenses qu'en recettes, aux chapitres 903, 913 et 933 font l'objet d'un vote spécifique en fin de séance.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Je signale que M. Philippe BAYOL, en cas d'absence momentanée, donne pouvoir à M<sup>me</sup> Armelle MARTIN.

La parole est à M. AVIZOU.

**M. AVIZOU.** – Je ne reviens pas sur ce qui a été dit par le rapporteur concernant les subventions dont nous parlerons tout à l'heure.

Je tiens simplement à faire une remarque concernant les Archives départementales qui, je le rappelle, relèvent, avec la BDC, d'une compétence obligatoire du Département dans le domaine culturel. Nous parlions ce matin des compétences obligatoires et celle-ci en fait bien partie.

Je me satisfais de la poursuite des orientations concernant notamment la numérisation. Je crois que les Archives sont aujourd'hui à un tournant de leur histoire avec, demain, un développement de la consultation via Internet des documents conservés par ces Archives. Il est donc très important de faire en sorte que de plus en plus de documents puissent être consultés par les internautes depuis leur domicile.

Ce seront donc évidemment des répercussions sur la fréquentation de la salle de lecture. Jusqu'à présent, c'était un des critères et nous observions chaque année l'évolution de la courbe, laquelle a augmenté jusque voilà deux ou trois ans. Il est à constater aujourd'hui un renversement non pas dû à un désintérêt, mais en raison de ces technologies qui offrent aujourd'hui de nouvelles possibilités.

En tout cas, j'espère que, dans les années à venir, nous pourrions poursuivre cet effort. Le site qui a été réalisé grâce à une collaboration entre le service des Archives et le service Communication est de grande qualité. Personnellement, j'ai l'habitude de le consulter assez souvent. J'ai pu aussi le comparer avec celui d'autres départements. Force est de reconnaître qu'il offre une convivialité et une facilité de navigation tout à fait intéressante.

Je souhaite donc que soit poursuivie cette politique, de même que celle des expositions dont deux seront mises en place cette année, comme il est indiqué dans le rapport. Dans ce domaine aussi, des efforts importants ont été consentis depuis quelques années,

notamment en ce qui concerne la réalisation matérielle, et ce grâce à des collaborations transversales, là aussi, entre les Archives et le service Communication du Conseil départemental. J'espère que ce sera poursuivi dans les années à venir.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Je vous remercie, monsieur AVIZOU, de ces remarques.

La parole est à M. LEGER.

**M. LEGER.** – Ma question est presque de détail.

Vous me direz que je vais peut-être vite en besogne, mais concernant le chapitre culturel, figurent, page 724 des rapports, des détails sur les aides culturelles, qui ne sont pas mentionnés dans ce rapport. Par exemple, au titre de l'aide aux Fêtes du Livre, vous avez prévu une baisse de crédits par rapport à ce qui était inscrit l'année dernière, en 2014. Pourriez-vous nous apporter des précisions à ce sujet. Pourquoi cette baisse ? La maintenez-vous ?

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale.** – Les montants inscrits n'ont pas été modifiés et correspondent aux demandes formulées auprès des services.

**M. LEGER.** – Très bien.

**M. DAULNY, Vice-président en charge de l'Education, du Sport, du Patrimoine et de la Culture, Rapporteur.** – C'est aussi en raison d'un nombre moindre de manifestations.

**M. AVIZOU.** – Il arrive aussi que des demandes soient déposées tardivement.

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale.** – A ce sujet, je précise que, sur les crédits ouverts au titre des subventions et participations, le solde est destiné à faire face aux montants alloués par l'intermédiaire des dotations cantonales et aux demandes de subvention qui nous arrivent régulièrement hors délai et que, malgré tout, nous prenons souvent en considération.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande plus la parole ?...

Les propositions présentées dans ce rapport se traduisent par des inscriptions budgétaires qui seront appréciées lors du vote global du budget en fin de séance.

L'ordre du jour appelle l'examen des rapports dont la quatrième commission « Infrastructures – Transports » a eu à connaître.

**REGULATION DU TRANSPORT DE BOIS ROND  
DEFINITION D'UN RESEAU DEROGATOIRE PERMANENT**

**RAPPORT N°04/4/33**

**M<sup>me</sup> FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur.** – Suite au premier bilan de la mise en place du réseau dérogatoire permanent sur les routes départementales de la Creuse et de l'outil dématérialisé de gestion des demandes d'itinéraires dérogatoires temporaires « TRANSBOIS » sur les Unités Territoriales Techniques d'AUBUSSON et de BOURGANEUF, il est proposé à l'Assemblée :

- de maintenir le réseau dérogatoire permanent de transport de bois rond, défini par l'Assemblée départementale dans ses séances des 18 février 2013 et 7 avril 2014 – carte jointe au rapport – pour une année supplémentaire à titre expérimental ;

- de donner délégation à la Commission permanente pour prendre toute décision modificative de ce réseau dans le cadre des besoins recensés et de leur analyse.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Madame FAIVRE, je vous informe que, ayant quitté la séance, M. DAULNY vous donne pouvoir.

La parole est à M. BAYOL.

**M. BAYOL.** – Je trouve ce réseau dérogatoire très positif sur le plan économique et en termes de valorisation de l'activité économique. Mais en commission, j'ai souligné la problématique du poids des véhicules qui empruntent ce réseau dérogatoire. Nous le savons tous, lorsque des contrôles sont effectués, le *lobbying* intervient tout de suite. Il faudrait que la filière joue le jeu. Je comprends que ces transporteurs aient des impératifs et des contraintes techniques, financières, etc. Mais, au final, ce sont les communes et le Conseil départemental qui payent au prix fort les remises en état suite aux dégâts occasionnés.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M. GAUDIN.

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale.** – En fait, ceux qui respectent la réglementation sur le transport de bois ronds, ce sont les camions qui ne sont pas complètement chargés. Etant donné qu'ils le sont tous, nous savons pertinemment qu'aucun ne la respecte.

Il faut savoir déjà qu'il n'existe que deux appareils de contrôle des charges et lorsque les véhicules sont contrôlés, le *lobbying* leur permet de dégager en touche, si bien qu'ils ne sont pas sanctionnés.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – M<sup>me</sup> la Vice-présidente, je vous engage à ne pas dégager en touche face à ce *lobbying* ! (*Sourires.*)

**M<sup>me</sup> FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur.** – Pour l’instant, personne n’a exercé de pression sur moi !

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M. LOZACH.

**M. LOZACH.** – La situation ne sera jamais satisfaisante à 100 % en ce qui concerne le transport de bois, en général, et de bois ronds, en l’occurrence.

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l’Administration générale.** – Non, mais c’est mieux que rien !

**M. LOZACH.** – Surtout que la mise en place de ce réseau dérogatoire permet progressivement des avancées, notamment en termes de prise de conscience d’un certain nombre d’acteurs concernés par la filière.

Si un certain nombre d’avancées ont concerné des routes et des ouvrages d’art, c’est parce que tous les dossiers ont été jusqu’à présent financés à 80 %, c’est-à-dire que le Conseil général complétait pour que ces communes, qui sont très souvent de petites communes forestières, bénéficient effectivement d’un financement à 80 %. Il est évident que s’il leur était demandé de financer 30 % ou 40 % de ce type d’opérations, elles ne pourraient pas suivre.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à maintenir ce réseau dérogatoire permanent pour une année supplémentaire à titre expérimental. (*Adoptée à l’unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition tendant à donner délégation à la Commission permanente pour prendre toute décision modificative de ce réseau dans le cadre des besoins recensés et de leur analyse. (*Adoptée à l’unanimité.*)

## **PLAN D’INTERVENTION VEGETATION 2015-2016**

### **RAPPORT N°04/4/34**

**M<sup>me</sup> FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur.** – M<sup>me</sup> la Présidente nous invite à délibérer sur le Plan d’Intervention Végétation 2015-2016, document figurant en annexe du rapport, qui précise notamment certaines dispositions concernant l’élagage des arbres de bords de route et la prise en compte du paysage.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Ce Plan dont nous avons largement entendu parler dans le Département voilà quelques mois a, en effet, suscité bien des débats et, à mon avis, des débats tout à fait nécessaires. Je me souviens même d'en avoir entendu un à ce sujet entre des auditeurs et un journaliste sur France Bleu Creuse. Il est vrai que la plupart de la population aime les vieux arbres de nos bords de routes, qui font partie à part entière de nos paysages. Bien évidemment, nous tenons à les protéger et je partage tout à fait ce sentiment. Mais lorsque certains matins d'hiver, les paysages étant enneigés, vous circulez sur de petites routes départementales au milieu desquelles des arbres sont penchés, voire couchés, vous vous dites alors qu'il aurait peut-être fallu mieux en prendre soin et les entretenir pour éviter que des routes ne soient pas complètement barrées. De même, lorsque des branchages jonchent les bords des routes de part et d'autre et quand le soleil tarde à pointer sur ces routes ombragées, le gel se prolonge et crée des dégâts, dégradant le revêtement de ces routes.

C'est un travail partenarial qui a été réalisé. Je sais qu'il ne satisfait pas tout le monde. En tout cas, les agents des UTT ont été partie prenante dans cette nouvelle organisation. Ils ont tout à fait accepté d'envisager un changement de leurs pratiques habituelles. Encore dernièrement, un riverain s'exclamait du fait que les arbres bordant sa propriété aient été coupés n'importe comment. A un moment donné, il nous faut tout de même pouvoir travailler et des travaux d'élagage s'imposent malgré tout parfois, la sécurité des usagers de nos routes départementales étant une priorité.

La parole est à M. BAYOL.

**M. BAYOL.** – Je tiens à remercier les agents des UTT et notre service général des routes pour le changement de culture très rapide, que vous avez vous-même souligné, madame la Présidente, quant aux pratiques d'élagage. Ils se sont profondément et rapidement investis, alors que la démarche était culturellement compliquée. D'importants progrès ont été réalisés et se poursuivront.

Sur les questions d'élagage et concernant les problèmes que nous avons pu rencontrer avec les associations de défense de l'environnement, il y aura toujours des tours de table et d'autres avancées mériteront certainement d'être envisagées. Mais j'entendais récemment sur *France Inter* que certains remettaient en cause la présence des arbres sur le bord des routes. Le débat n'est donc pas clos et reviendra peut-être sur la table au sein de notre assemblée.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande plus la parole ?...

Ayant quitté momentanément la séance, M. Bertrand LABAR donne pouvoir à M<sup>me</sup> Annie CHAMBERAUD.

Je mets aux voix le Plan d'Intervention Végétation 2015-2016. (Adopté à l'unanimité.)

**DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL  
REDEVANCE D'OCCUPATION**

**RAPPORT N°04/4/35**

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, Rapporteur.** – Il vous est proposé de valider le tableau précisant les tarifs fixés par le Conseil départemental, avec une augmentation de l'ordre de 2 % à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.

Il vous est également proposé de confirmer l'application d'une redevance pour les opérateurs de communications électroniques qui occupent le domaine public routier, en vertu des dispositions prises par le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005, qui fixe un barème maximal, à réviser automatiquement au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, par application de la moyenne des quatre dernières valeurs trimestrielles de l'index général relatif aux travaux publics.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix chacune de ces propositions. *(Adoptées à l'unanimité.)*

**SYNDICAT MIXTE DE L'AERODROME  
DE MONTLUÇON-GUERET**

**RAPPORT N°04/4/36**

**M<sup>me</sup> FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur.** – Il est mentionné dans le rapport en objet l'activité du Syndicat en 2014, avec un bilan synthétique de la plateforme concernant les taxes aéroportuaires, en guise de réalisation 2014, l'avitaillement sur l'aérodrome, et les emprunts en cours, ainsi que les projets en cours, s'agissant des activités relatives aux drones et le projet d'installation d'une centrale solaire, et les propositions budgétaires. Par ailleurs, il est fait état des modalités d'intervention du Département.

M<sup>me</sup> la Présidente nous invite à délibérer sur une participation financière de fonctionnement de 69 760 €, chapitre 939-3, article 6568, et sur une subvention d'investissement de 51 385 €, chapitre 916.3, article 2041782.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Vous l'aurez remarqué en consultant le tableau figurant à la page 410, à compter de l'année prochaine, les montants restant à charge des différents membres du Syndicat mixte, dont le Conseil départemental de la Creuse, sur les emprunts en cours seront en nette diminution.

Par ailleurs, je vous informe que le Comité syndical se réunira jeudi prochain.

La parole est à M. LOZACH.

**M. LOZACH.** – En ce qui concerne les contributions du Département, il est vrai qu'à compter de l'année prochaine, nous serons moins sollicités. C'est ce qui était envisagé depuis déjà un certain nombre d'années puisque les emprunts importants concernaient le prolongement de la piste. Le remboursement de ces emprunts contractés en 2000 et pour une durée de 15 ans parvient donc à terme.

Je tiens simplement à réitérer mon observation, madame la Présidente : je crois que vous commettez une erreur en ne prenant pas la présidence de ce Syndicat qui est une structure interdépartementale. Selon un accord tacite depuis l'époque d'André CHANDERNAGOR dans les années 70, la présidence de ce Syndicat interdépartemental était assurée par le Président ou la Présidente du département de la Creuse. Quant à la gestion au quotidien de cette structure, elle était assurée par la CCI de Montluçon-Gannat.

Ce sera donc une sorte de rupture historique par rapport à cet accord tacite passé entre les six composantes de ce Syndicat de Lépaud. Je parle de faute tout simplement par rapport à la défense des intérêts de la Creuse.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – M. SIMONNET sera présent, l'intérêt étant qu'il est aussi Conseiller départemental du territoire concerné. De plus, il est impliqué depuis plus longtemps que moi, sachant que je ne l'étais d'ailleurs pas, sur cette thématique de l'aérodrome de Lépaud.

Sans doute notre collègue souhaite-t-il lui-même ajouter un commentaire.

**M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme.** – Non, je n'ai pas vraiment de commentaires à ajouter à la suite de la déclaration de M. LOZACH. Si je me présente et suis candidat pour présider le Syndicat mixte, il va de soi que je représenterai, bien entendu, le département de la Creuse. C'est la raison pour laquelle je ne comprends pas bien votre remarque, monsieur LOZACH.

**M. LOZACH.** – Pourtant, mon observation était très claire et sans doute faites-vous plutôt semblant de ne pas comprendre ! (*Exclamations des Conseillers départementaux de l'Union de la Droite et du Centre.*)

J'ai dit que nous étions dans un *continuum* historique et je ne vois pas pourquoi serait introduite une rupture par rapport à cet accord tacite entre les six composantes, le département de la Creuse n'étant pas seul, de ce Syndicat interdépartemental. C'est, en général, un Président ou une Présidente à la tête d'un département qui préside la structure interdépartementale. C'est une observation.

Que vous preniez la présidence, soit. En tout cas, pour ma part, je ne serai pas candidat à la présidence. Alors, dont acte et c'est tout ! C'est une observation que je me permettrais de formuler et, à ce sujet, il serait bon d'adresser un courrier aux dirigeants des cinq autres structures pour leur expliquer la raison de cette rupture historique.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Je note vos remarques, mais sans doute n'avons-nous pas, en effet, la même vision des choses. Le fait que le département de la Creuse soit représenté par le Vice-président en charge du Développement économique ne me pose aucun souci, au contraire ! Ma préoccupation n'est pas non plus de gérer de façon très hégémonique le département en lui-même. Je considère que les Vice-présidents, mais aussi les Conseillers départementaux représentent et portent la voix du Département.

Ce sera peut-être une « première », mais j'ai entière confiance en mes Vice-présidents et je n'ai pas pensé une seule seconde que cela puisse créer une distorsion, quelle qu'elle soit. En tout cas, j'espère que nos homologues n'en seront pas affectés, mais nous en discuterons, bien évidemment. Je vous remercie.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la participation financière de fonctionnement du Conseil départemental de 69 760 €. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets également aux voix la proposition de subvention d'investissement de 51 385 €. *(Adoptée à l'unanimité.)*

## **REAFFECTATION DE SUBVENTION DEPARTEMENTALE POUR TRAVAUX D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

### **RAPPORT N°04/4/37**

**M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, Rapporteur.** – M<sup>me</sup> la Présidente nous propose d'attribuer au SIAEPA de la Région de CROCQ la subvention initialement accordée à la commune du MAS D'ARTIGE pour l'opération « PPC, Captage de St Péri – Phase DUP et post-DUP », soit la somme de 2 520 €.

Pour mémoire, cette somme sera imputée au chapitre 916.1, article 204142, opération 0013.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette proposition. *(Adoptée à l'unanimité.)*

**POLITIQUE DE L'EAU  
ANIMATION DU CONTRAT TERRITORIAL DU BASSIN VERSANT  
DES MARTINATS, DU PETIT BOUGNAT ET DU PUIS DES MERIS  
(ANNEE N°5 – 2015)**

**RAPPORT N°04/4/38**

**M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, Rapporteur.** – Il nous est proposé d'attribuer, au titre de l'année 2015, au SIAEP de la Région de BOUSSAC une subvention de 5 200 € pour le financement de l'animation de ce contrat – année n°5 –, étant précisé que le crédit nécessaire figure au chapitre 937.38, article 6573810 du projet de budget qui nous est soumis.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette proposition. (*Adoptée à l'unanimité.*)

**PARC DEPARTEMENTAL – BUDGET ANNEXE 2015 – BAREME**

**RAPPORT N°04/4/39**

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, Rapporteur.** – La commission compétente s'est prononcée favorablement sur les propositions de M<sup>me</sup> la Présidente visant :

- à voter le budget annexe 2015 du Parc départemental, figurant en annexe 1 du rapport ;
- à approuver les propositions concernant le programme d'investissement figurant en annexe 2 du rapport, et à donner délégation à la Commission permanente pour les mises au point éventuelles de ce programme ;
- à prendre acte des modifications de tarifs et à approuver le nouveau barème des prestations et ventes de marchandises – annexe 3 – avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2015.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Nous allons donc procéder au vote.

**M. LEGER.** – Nous nous abstenons sur la proposition visant à approuver le budget annexe 2015 du Parc départemental, nous étant abstenus ce matin sur l'affectation des résultats.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Dont acte.

Je mets donc aux voix le budget annexe 2015 du Parc. (*Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions.*)

Je mets aux voix la proposition visant à approuver les propositions concernant le programme d'investissement et à donner délégation à la Commission permanente pour les mises au point éventuelles de ce programme. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix la proposition tendant à prendre acte des modifications de tarifs et à approuver le nouveau barème des prestations et ventes de marchandises avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2015. (*Adoptée à l'unanimité.*)

## RESEAUX ET INFRASTRUCTURES – BUDGET 2015

### RAPPORT N°04/4/40

**M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, Rapporteur.** – Ce rapport a pour objet de présenter les propositions d'inscriptions budgétaires aux chapitres de la fonction 6 « Réseaux et infrastructures », laquelle regroupe un certain nombre de sous-fonctions :

- 60 : Services communs,
- 61 : Eau et assainissement,
- 62 : Routes et voirie,
- 63 : Infrastructures ferroviaires et aéroportuaires, sachant qu'émarge également à cette rubrique la participation au Syndicat mixte de l'aérodrome de Montluçon – Guéret,
- 68 : Autres réseaux.

La commission « Infrastructures – Transports » s'est prononcée favorablement sur les propositions concernant l'aide à l'investissement des collectivités locales en alimentation en eau potable et en assainissement, la protection des captages, l'assistance technique en assainissement, les études et recherches, sachant que le département de la Creuse doit engager la révision de son schéma départemental des milieux aquatiques.

**M<sup>me</sup> FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur.** – Il en est de même, s'agissant des routes départementales, des propositions formulées en sections d'investissement et de fonctionnement.

En section d'investissement, chapitre 906, sont concernés, en dépenses, l'acquisition de matériels de transport, mobiliers et outillage, l'acquisition de terrains, les études, le PRID, le programme routier d'intérêt départemental, et le PRIR, le programme routier d'intérêt régional, les traverses, les grosses réparations et le programme d'axes, les grosses réparations aux ouvrages d'art et l'amélioration de la sécurité. Il est proposé de donner délégation à la Commission permanente pour les éventuelles modifications dans les programmes cités dans le rapport, compte tenu de l'avancement des études et de l'état des chaussées.

Toujours en section d'investissement et concernant le chapitre 906, les recettes sont constituées de la subvention du Conseil régional dans le cadre de la convention d'application relative à l'aménagement de l'axe routier structurant Est-Limousin et de la RD 941, ainsi que de la redevance annuelle versée par l'Etat et correspondant aux amendes de radars.

En section de fonctionnement, chapitre 936, sont concernés l'entretien courant de la voirie, le fonctionnement proprement dit et le service hivernal.

**M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur.** – Les propositions afférentes à l'aménagement foncier, agricole et forestier ont également fait l'objet d'un avis favorable de la quatrième commission « Infrastructures – Transports ».

**M<sup>me</sup> FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur.** – Concernant les bâtiments, il est proposé d'inscrire des autorisations de programme pour compléter le programme d'études liées à l'aménagement des centres d'exploitation et celles déjà inscrites pour la construction du centre d'exploitation de CROCQ, ainsi que pour le remplacement des menuiseries du bâtiment de l'avenue Pierre Leroux à GUERET, où sont accueillis le Pôle Aménagement et Transports et le Pôle Développement.

Au titre des crédits de paiement, les inscriptions concernent des travaux divers, sachant que délégation serait donnée à la Commission permanente pour arrêter les programmes à réaliser, et des études pour les opérations de construction ou d'aménagement-agrandissement des centres d'exploitation.

S'agissant des autres réseaux, les propositions formulées concernent des travaux de téléphonie mobile, la participation au fonctionnement du Syndicat mixte DORSAL et la subvention d'équipement pour l'extension du réseau d'initiative publique en Limousin, dans le cadre du SDAN pilote.

M<sup>me</sup> la Présidente nous invite à délibérer sur l'ensemble des propositions formulées dans le rapport, sachant que les inscriptions budgétaires aux chapitres 906, 916 et 936 font l'objet d'un vote spécifique en fin de séance.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La parole est à M. LEGER.

**M. LEGER.** – Je ne me souviens pas du tout de l'échéancier programmé, mais je sais qu'il était prévu de réaménager un centre d'exploitation à GENTIOUX compte tenu de la vétusté des locaux actuels. D'ailleurs, ils ont été déclarés si vétustes que la permanence hivernale n'est même plus assurée dans ce centre d'exploitation.

Je vous le dis tout de suite, je ne vais pas crier au scandale, ni dénoncer le fait que vous m'auriez coupé la tête ! (*Sourires.*) En tout cas, je ne vois pas cette opération

programmée, mais, je le répète, je ne me souviens plus de l'échéancier prévu. C'est là une remarque qui, en définitive, n'intéresse que nous, Agnès GUILLEMOT et moi-même.

En revanche, de manière plus générale, nous allons être tous amenés à tenir nos réunions cantonales une fois que le FDAEC sera voté. Dans le cadre de ces réunions cantonales, nous avons coutume de faire le point sur les travaux des routes. Notre canton est concerné par deux territoires d'UTT, BOURGANEUF et FELLETIN. Envisagez-vous un redécoupage des secteurs d'intervention des UTT ou ne modifiez-vous rien ? Vous n'avez sans doute pas eu encore le temps d'y penser pour l'instant. Sans vous demander aujourd'hui une réponse, vous nous direz ce qu'il en est lorsque vous aurez des précisions à nous donner.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Si, voilà déjà un moment que j'y pense ! Vous savez quelle est la particularité du nouveau canton d'AUZANCES : outre le fait qu'il soit le plus grand du Département, avec 35 communes, il est sur plusieurs UTT et plusieurs UTAS. Par conséquent, j'ai, bien sûr, réfléchi à cette question et vous avez raison de l'évoquer. Il serait sans doute de bonne initiative, lors des prochaines réunions cantonales dans chacun des nouveaux cantons qui sont impactés par ce chevauchement de plusieurs UTT ou UTAS, d'en discuter avec les maires pour connaître leur vision des choses. Sans parler une nouvelle fois du redécoupage des intercos, il est vrai que les maires sont très perplexes face à tous ces changements. Sur notre secteur, ce sont trois communautés de communes et les élus ne s'y retrouvent pas vraiment en termes de facilité d'accès à de nouveaux guichets d'accueil par rapport à ce qui préexistait.

Je pense donc que c'est, en effet, une piste de réflexion très intéressante qui devra être concertée, si possible, avec les habitants, mais en tout cas avec les élus de ces territoires. Je vous engage donc chacun d'entre vous, si vous êtes concernés par cette problématique, à en discuter lors de vos réunions cantonales et nous pourrons ensuite en discuter sereinement tous ensemble, quitte à nous en entretenir avec les responsables des UTT et des UTAS par rapport à leur rayon d'action. Peut-être qu'eux-mêmes ont aussi des propositions à nous soumettre quant à une réorganisation.

**M. LEGER.** – Et s'agissant du centre d'exploitation de GENTIOUX ?

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – J'avoue ne pas avoir de réponse à vous donner à ce sujet, mais M<sup>me</sup> FAIVRE est peut-être en mesure de vous donner des informations.

**M<sup>me</sup> FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur.** – Sans entrer nécessairement aujourd'hui dans le détail, ce qui sera le cas par la suite, il semblerait que nos services attendent une réponse du maire de GENTIOUX par rapport aux terrains.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Très bien.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à donner délégation à la Commission permanente pour procéder, s'agissant du chapitre 906, à d'éventuelles modifications des programmes routiers compte tenu de l'avancement des études et de l'état des chaussées. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Je mets également aux voix, en ce qui concerne les bâtiments, la proposition tendant à donner délégation à la Commission permanente pour arrêter les programmes de travaux à réaliser. *(Adoptée à l'unanimité.)*

Enfin, les propositions présentées dans ce rapport se traduisent par des inscriptions budgétaires aux chapitres 906, 916 et 936, qui seront appréciées lors du vote global du budget en fin de séance.

## TRANSPORTS DEPARTEMENTAUX

### RAPPORT N°04/4/41

**M<sup>me</sup> FAIVRE, Vice-présidente en charge des Infrastructures, du Transport et du Numérique, Rapporteur.** – La quatrième commission « Infrastructures – Transports » s'est prononcée favorablement sur le projet de budget 2015 pour la fonction 8 « Transports départementaux », qui s'établit à 10 618 480 € en dépenses, hors frais de personnel, et à 1 709 000 € en recettes.

M<sup>me</sup> la Présidente nous invite à valider l'ensemble des propositions contenues dans le rapport et récapitulées dans l'annexe jointe, sachant que les inscriptions budgétaires aux chapitres 908 et 938 font l'objet d'un vote spécifique en fin de séance.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Les propositions présentées dans ce rapport se traduisent par des inscriptions budgétaires qui, en effet, seront appréciées lors du vote global du budget en fin de séance.

De façon tout à fait exceptionnelle, étant donné que nous allons probablement poursuivre la séance jusqu'à son terme et achever, ce jour, l'examen des rapports, je vous propose de suspendre la séance quelques instants.

La séance est suspendue.

*(Suspendue à seize heures vingt, la séance est reprise à seize heures trente-cinq.)*

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – La séance est reprise.

Dans la suite de l'ordre, nous en sommes parvenus aux rapports dont la cinquième commission « Développement durable des Territoires » a eu à connaître.

## CPIER MASSIF CENTRAL 2014-2020

### RAPPORT N°04/5/42

**M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur.** – La cinquième commission « Développement durable des Territoires » a émis un avis favorable sur les propositions visant à approuver le projet de CPIER Massif Central pour la période 2014-2020 et à autoriser M<sup>me</sup> la Présidente à signer la convention annexée au rapport.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Vous l'aurez constaté, nombre de thématiques intéressent le département de la Creuse et ce projet de convention valant Contrat de Plan interrégional Etat-Région est l'objet de fonds et de moyens financiers. Le Département s'impliquera évidemment dans ces thématiques dont la plupart concerne des orientations dans lesquelles il s'est déjà engagé.

Ce dossier me fait dire que le Massif Central existe bien et qu'il est un territoire reconnu sur un plan européen, ce qui méritait d'être souligné.

Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à approuver ce projet de CPIER Massif Central pour la période 2014-2020. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets également aux voix la proposition tendant à m'autoriser à signer la convention annexée au rapport. (*Adoptée à l'unanimité.*)

## REPARTITION DU FDAEC

### RAPPORT N°04/5/43

**M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur.** – Il nous est proposé d'adopter les nouvelles modalités de répartition pour le calcul des dotations cantonales du FDAEC, si cher à nos communes, et ce à compter de l'année 2015, dont le montant est maintenu à 1 256 044 €.

La proposition de répartition repose sur le calcul d'une dotation cantonale 2015 résultant de la ventilation de la dotation cantonale 2006 en fonction de la longueur de voirie de chaque commune du nouveau canton. A cette dotation de base vient d'ajouter une dotation complémentaire calculée comme précédemment, à partir des données fournies par les services fiscaux pour l'année 2014.

Le détail de la proposition de répartition figure dans le tableau joint au rapport en annexe 1. Le tableau synthétique de la dotation allouée à chacun des 15 cantons est, quant à lui, joint en annexe 2.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la proposition visant à adopter ces nouvelles modalités de répartition pour le calcul des dotations cantonales du FDAEC à compter de l'année 2015. *(Adoptée à l'unanimité.)*

## **POLITIQUE TOURISTIQUE DEPARTEMENTALE**

### **RAPPORT N°04/5/44**

**M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur.** – Ce rapport présente un bilan intermédiaire de la saison touristique 2014, en termes de fréquentation hôtelière, de fréquentation de l'hôtellerie de plein air et des meublés labellisés, de sites payants et gratuits, de déploiement de la solution de disponibilité et de vente en ligne Résa Direct, ainsi que d'outils numériques de l'ADRT.

Par ailleurs, ce rapport comporte une présentation du budget prévisionnel de l'ADRT de la Creuse pour 2015, qui pourrait être repris dans l'élaboration de la convention d'application pour l'exercice correspondant.

Il nous est proposé d'établir une convention-cadre qui définira les conditions de partenariat entre le Département et l'ADRT de la Creuse pour la période 2015-2020 et qui sera soumise à notre examen lors de la séance plénière du 20 mai prochain.

Il nous est également proposé d'attribuer une subvention maximum de 995 000 € à l'Agence de Développement et de Réservation Touristiques – Tourisme Creuse, l'ADRT de la Creuse, au titre de l'année 2015, sur la base du budget prévisionnel présenté en annexe du rapport.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

La convention-cadre à laquelle nous allons donc travailler vous sera soumise lors de la séance plénière du 20 mai prochain.

Je mets aux voix la proposition visant à attribuer à l'ADRT une subvention maximum de 995 000 €. *(Adoptée à l'unanimité.)*

**POLITIQUES TERRITORIALES 2015-2020  
CADRE D'INTERVENTION DU DEPARTEMENT**

**RAPPORT N°04/5/45**

**M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur.** – Après un rappel du contexte et du schéma de mise en œuvre, il est présenté la proposition du cadre d'intervention pour la mise en œuvre de la nouvelle politique contractuelle 2015-2020 : la structuration des Contrats de Cohésion Territoriale triennaux avec les Pays, le PNR et l'Agglomération du Grand Guéret, les principes d'intervention du Département, l'animation et l'ingénierie sur les territoires et les modalités de mise en œuvre des contrats.

Il est également fait état des principes de cadrage financier, sachant qu'une enveloppe globale de 4 150 000 € serait affectée à la première période de contractualisation 2015-2017, ainsi que des principes de répartition de l'enveloppe et du principe de mobilisation et d'attribution des crédits territoriaux.

La commission « Développement durable des Territoires » s'est prononcée favorablement sur les propositions visant :

- à adopter le cadre d'intervention du Département au titre des nouvelles politiques territoriales 2015-2020 et sa maquette financière présentés aux paragraphes 3.2, 3.3 et IV du rapport ;
- à approuver les modèles-types de Contrat de Cohésion Territoriale 2015-2017 et de convention pluriannuelle d'animation et d'ingénierie présentés en annexes 1, 2 et 3 du rapport ;
- à approuver les programmes d'intervention prévisionnels au titre des Contrats de Cohésion Territoriale 2015-2017 des Pays Ouest Creuse, Pays Sud Creusois, Pays Combraille en Marche, du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin et du Contrat Mixte d'Agglomération du Grand Guéret, joints en annexe 5 du rapport ;
- à autoriser M<sup>me</sup> la Présidente à signer ces documents ;
- à donner délégation à la Commission permanente pour prendre les décisions relatives à l'exécution des Contrats de Cohésion Territoriale et, notamment, celles destinées à engager définitivement le Département dans l'accompagnement des actions figurant dans les programmes d'intervention prévisionnels et à fixer le niveau de la participation financière du Département pour chacune d'entre-elles ;
- à accepter la prorogation d'un an des Programmes d'Intérêt Général « Habitat » et à autoriser en conséquence M<sup>me</sup> la Présidente à signer l'avenant n°2, joint en annexe 4 du rapport.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Etant encore Présidente du Pays Combraille en Marche pour quelques jours, je ne prendrai donc pas part au vote sur ce dossier.

Il est prévu que ces Contrats de Cohésion Territoriale soient signés au Conseil régional le 22 mai prochain. Si toutefois j'étais encore, à cette date, Présidente du Pays Combraille en Marche, je ne signerai donc pas, au nom du Département, ces documents. Je vous demanderai donc, le cas échéant, d'autoriser le Premier Vice-président à les signer.

Je mets aux voix la proposition visant à adopter le cadre d'intervention du Département au titre des nouvelles politiques territoriales 2015-2020 et sa maquette financière présentés aux paragraphes 3.2, 3.3 et IV du rapport. *(Adoptée par 29 voix pour – M<sup>me</sup> la Présidente n'a pas pris part au vote.)*

Je mets aux voix la proposition tendant à approuver les modèles-types de Contrat de Cohésion Territoriale 2015-2017 et de convention pluriannuelle d'animation et d'ingénierie présentés en annexes 1, 2 et 3 du rapport. *(Adoptée par 29 voix pour – M<sup>me</sup> la Présidente n'a pas pris part au vote.)*

Je mets aux voix la proposition ayant pour objet d'approuver les programmes d'intervention prévisionnels au titre des Contrats de Cohésion Territoriale 2015-2017 des Pays Ouest Creuse, Pays Sud Creusois, Pays Combraille en Marche, du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin et du Contrat Mixte d'Agglomération du Grand Guéret, joints en annexe 5 du rapport. *(Adoptée par 29 voix pour – M<sup>me</sup> la Présidente n'a pas pris part au vote.)*

Je mets aux voix la proposition visant à m'autoriser ou, le cas échéant, à autoriser le Premier Vice-président à signer ces documents. *(Adoptée par 29 voix pour – M<sup>me</sup> la Présidente n'a pas pris part au vote.)*

Je mets aux voix la proposition tendant à donner délégation à la Commission permanente pour prendre les décisions relatives à l'exécution des Contrats de Cohésion Territoriale et, notamment, celles destinées à engager définitivement le Département dans l'accompagnement des actions figurant dans les programmes d'intervention prévisionnels et à fixer le niveau de la participation financière du Département pour chacune d'entre-elles. *(Adoptée par 29 voix pour – M<sup>me</sup> la Présidente n'a pas pris part au vote.)*

Je mets aux voix la proposition ayant pour objet d'accepter la prorogation d'un an des Programmes d'Intérêt Général « Habitat » et, en conséquence, de m'autoriser ou, le cas échéant, d'autoriser le Premier Vice-président à signer l'avenant n°2 joint en annexe 4 du rapport. *(Adoptée par 29 voix pour – M<sup>me</sup> la Présidente n'a pas pris part au vote.)*

## **LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES BUDGET ANNEXE – ANNEE 2015**

### **RAPPORT N°04/5/46**

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, Rapporteur.** – M<sup>me</sup> la Présidente nous invite à voter le budget annexe 2015 du Laboratoire départemental d'Analyses, annexé au rapport, qui prévoit une participation d'équilibre du budget principal, à hauteur de 221 800 € pour l'exercice 2015.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix la participation d'équilibre du budget principal, à hauteur de 221 800 € pour l'exercice 2015, au budget annexe du Laboratoire. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Je mets aux voix le budget annexe du Laboratoire, tel qu'il vous est présenté, avec, bien entendu, cette subvention d'équilibre. (*Adopté à l'unanimité.*)

## **AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT – BUDGET 2015**

### **RAPPORT N°04/5/47**

**M. GAILLARD, Vice-président en charge de l'Environnement, de l'Eau, de l'Assainissement et de la Gestion des déchets, Rapporteur.** – Ce rapport a pour objet de présenter les propositions afférentes à la fonction 7 – Aménagement et environnement, sachant que les inscriptions budgétaires correspondantes font l'objet d'un vote spécifique en fin de séance.

Les propositions au titre de l'environnement – sous-fonction 73 – concernent les actions en matière de déchets ménagers et les actions en faveur du milieu naturel : le Conservatoire d'espaces naturels, la RNN de l'Etang des Landes, les sites Natura 2000 et la politique Espaces Naturels Sensibles, la politique en faveur de la qualité des eaux, la convention avec le CPIE des pays Creusois et la forêt.

Les propositions au titre de l'aménagement et du développement rural - sous-fonction 74 – concernent le FDAEC, le Fonds d'aide à l'équipement des communes, la subvention au SDEC, les subventions aux salles de loisirs et la recette DGE, sachant que le montant prévu de cette recette est, non pas de 3,5 M€ comme il est écrit dans le rapport, mais de 3 M€.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Comme vient de le préciser le Vice-président, en investissement, au chapitre 917, je confirme bien qu'il s'agit bien d'une recette de 3 M€ et non pas de 3,5 M€.

Personne ne demande la parole ?...

Nous nous prononcerons sur les inscriptions budgétaires prévues, en dépenses et en recettes, aux chapitres 907, 917 et 937 en fin de séance, lors du vote global du budget.

En revanche, je mets aux voix la proposition visant à valider le montant global affecté à la dotation cantonale – FDAEC – pour l'année 2015. (*Adoptée à l'unanimité.*)

## DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

### RAPPORT N°4/5/48

**M. SIMONNET, Vice-président en charge du Développement économique, de l'Agriculture, des Services et du Tourisme, Rapporteur.** – La cinquième commission « Développement durable des Territoires » s'est prononcée favorablement sur les propositions de M<sup>me</sup> la Présidente concernant, dans le cadre des structures d'animation et de développement économique, la politique territoriale contractualisée et CHAMBONCHARD.

Il en est de même des propositions afférentes au développement économique, avec le financement des diagnostics Banque de France, GEODE, le Syndicat mixte du Parc d'activités de La Croisière, la SEM Maison du Limousin, l'adhésion MACEO et les plateformes d'initiatives locales.

Les propositions relatives à l'agriculture concernent en l'occurrence le Laboratoire départemental d'Analyses sur lequel un rapport spécifique nous a été présenté, et les autres interventions agricoles, c'est-à-dire le soutien aux exploitations agricoles, les participations et subventions aux organismes professionnels pour leur fonctionnement et au titre d'actions spécifiques, les subventions agricoles et l'expérimentation « Agrilocal23.fr ».

Enfin, la commission a également un avis favorable sur les propositions concernant l'industrie, le commerce et l'artisanat, s'agissant en l'occurrence des aides en faveur de l'expansion économique et des subventions au commerce et à l'artisanat, ainsi que sur celles afférentes au développement touristique.

Il est à préciser que ces propositions se traduisent par des inscriptions budgétaires dont le vote interviendra en fin de séance.

Par ailleurs, en cas d'accord, M<sup>me</sup> la Présidente nous invite à l'autoriser à signer la convention annexée au rapport, convention à intervenir avec la SEM Maison du Limousin.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Nous nous prononcerons sur les inscriptions budgétaires prévues aux chapitres 909, 919 et 939 lors du vote global du budget en fin de séance.

Par ailleurs, ce n'est en principe qu'une fois votés ces chapitres, vote qui interviendra en fin de séance, que je devrais vous demander de m'autoriser à signer la convention à intervenir avec la SEM Maison du Limousin. *(Les Conseillers départementaux font part de leur accord pour procéder en cet instant au vote de cette proposition.)*

Par conséquent, avec votre accord, je vous invite à vous prononcer sur la proposition tendant à m'autoriser à signer la convention à intervenir avec la SEM Maison du Limousin. *(Adoptée à l'unanimité.)*

L'ordre du jour appelle la suite de l'examen des rapports relevant de la première commission « Administration générale, Personnel et Finances ».

## SUBVENTIONS ET PARTICIPATION 2015

### RAPPORT N°04/1/49

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Concernant ce rapport, un correctif, dont M. GAUDIN va vous entretenir, vous a été déposé sur table.

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, Rapporteur.** – Il est présenté dans ce document les montants de crédits maximum pour les subventions qui pourraient être ouverts dès le BP 2015, sachant que la Commission permanente aurait délégation pour voter le montant définitif attribué, ainsi que l'autorisation accordée à M<sup>me</sup> la Présidente pour signer les conventions à intervenir.

Pour les participations, seules celles faisant l'objet d'une convention incluant 2015 et celles statutaires seront votées ce jour.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Ayant quitté la séance, M. Franck FOULON a donné pouvoir à M<sup>me</sup> Catherine GRAVERON.

Mes chers collègues, je vous invite à nous prononcer individuellement sur chacune des subventions et participations dont M. GAUDIN énoncera le montant proposé.

### Subventions et participations 2014

#### Subventions : Article 657

	Crédits 2014	2015		
		Enveloppe	Crédits maximums	Vote
<b><u>FONCTION 0 - SERVICES GENERAUX</u></b>				
<b>Chapitre 930.23 - Information, communication, publicité</b>				
Comité de jumelage	7 622 €	11 622 €	7 622 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
<b>Chapitre 930.48 - Actions de coopération décentralisée</b>				
Subvention Burkina Faso	-	5 000 €	5 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
<b><u>FONCTION 2 – ENSEIGNEMENT</u></b>				
<b>Chapitre 932.21 - Enseignement du second degré Collèges</b>				
Subvention UFOLIM	7 100 €	56 700 €	7 100 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Collèges au patrimoine théâtre cinéma	17 000 €		13 500 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions</i>
Manger Bio	8 000 €		8 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire + classes relais)	6 600 €		5 100 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre</i>
Projet inter-établissements olympiades	3 000 €		3 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>

	Crédits 2014	2015		
		Enveloppe	Crédits maximums	Vote
FDSH	20 000 €		20 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
<b>Chapitre 932.22 - Enseignement du second degré Lycées</b>		7 200 €		
Subvention Stages Lycée Agricole Ahun	7 400 €		7 200 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
<b>Chapitre 932.3 - Enseignement supérieur</b>		145 250 €		
IUP Ahun	64 000 €		64 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Subvention CNAM	12 500 €		6 250 €	<i>Adopté à l'unanimité</i> <b>Cf. Précision</b>
Pôle Universitaire DUT	15 000 €		15 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Pôle Universitaire - Fonctionnement	60 000 €		60 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
<b>Chapitre 932.8 - Autres services périscolaires et annexes</b>		185 100 €		
Fonctionnement des cantines scolaires	30 000 €		30 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Classes de découverte et d'initiation artistique	60 000 €		60 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
<b><u>FONCTION 3 - CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS</u></b>				
<b>Chapitre 933.11 - Activités artistiques et action culturelle</b>		425 007 €		
Nuit d'Eté	1 500 €		1 500 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Les Amis de la Pierre de Masgot	30 000 €		30 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Aide à la création artistique	5 000 €		5 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Aide à l'édition	2 500 €		2 500 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Fondation du Patrimoine	40 000 €		40 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Association Pays Sage	15 000 €		15 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Musique(s) en Marche	50 000 €		50 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i> <b>Cf. Précision</b>
Telim	10 000 €		10 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
<b>Chapitre 933.12 - Patrimoine (monuments...)</b>		10 000 €		
Tuilerie de Pouligny	10 000 €		10 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
<b>Chapitre 933.13 - Bibliothèques et Médiathèques</b>		43 500 €		
Aide à la création d'emploi	15 000 €		31 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Aide aux Fêtes du Livre	3 000 €		1 500 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions</i> <b>Cf. Précision</b>
Subvention aide déplacement écoles	3 000 €		3 500 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Subvention formation auxiliaires bibliothèques	1 000 €		1 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Subvention déplacement vers bibliothèques	500 €		500 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Subvention Action Livre Art Récit	6 000 €		6 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
<b>Chapitre 933.14 - Musées</b>		61 000 €		
Syndicat Mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé (fonctionnement)	61 000 €		61 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
<b>Chapitre 933.2 - Sports</b>		374 767 €		
Fonds départemental sportifs de bon niveau	19 800 €		19 300 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Pôle Espoir Cyclisme	22 867 €		22 867 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Rugby Club Guéret Creuse	46 000 €		46 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>

	Crédits 2014	2015		
		Enveloppe	Crédits maximums	Vote
Entente cycliste Felletin Ussel Creuse Corrèze	5 000 €		5 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Entente Sportive Guérétoise	16 200 €		16 200 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Amicale Nocturne Cycliste de Dun	6 500 €		6 500 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Conventions pluriannuelles d'objectifs :				
Comité départemental d'athlétisme de la Creuse	4 500 €		4 500 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Comité départemental de badminton de la Creuse	1 600 €		1 600 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Comité départemental de basket-ball de la Creuse	9 500 €		9 500 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
District de football de la Creuse	16 000 €		16 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Comité départemental d'Education Physique et Gymnastique Volontaire (EPGV) de la Creuse	1 500 €		1 500 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Comité départemental de judo de la Creuse	3 500 €		3 500 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Comité départemental de natation de la Creuse	4 500 €		4 500 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Comité départemental de pétanque de la Creuse	5 500 €		5 500 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Comité départemental de rugby de la Creuse	2 000 €		2 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Comité départemental de tennis de la Creuse	4 000 €		4 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Comité départemental UFOLEP de la Creuse	19 000 €		19 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Sports Athlétiques Marchois	5 000 €		5 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Cercle des Nageurs Guérétois	3 000 €		3 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Comité départemental olympique et sportif	16 500 € (hors convention objectif)		16 500 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
<b>Chapitre 933.3 - Jeunesse (action socio-éducative) et Loisirs</b>		746 098 €		
FOL : séjours en centre de vacances	6 098 €		6 098 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Mission Locale	72 000 €		72 000 €	<i>Adopté par 29 voix pour – M. Jeansannetas n'a pas pris part au vote</i>
Centres Sociaux	60 000 €		60 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Foyers des Jeunes Travailleurs	135 000 €		135 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Centres de Loisirs sans Hébergement	11 003 €		39 200 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Animation Territoire	30 803 €		35 800 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Bureau Information Jeunesse Départemental	8 000 €		8 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Bureau Information Jeunesse DLA	5 000 €		5 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Contrats Emplois Associatifs	385 000 €		385 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
<b><u>FONCTION 4 - PREVENTION MEDICO-SOCIALE</u></b>				
<b>Chapitre 934.1 – PMI et planification familiale</b>		176 400 €		
Crèches Haltes-garderies	126 800 €		135 400 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Relais Assistantes Maternelles	31 350 €		41 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
<b><u>FONCTION 5 - ACTION SOCIALE</u></b>				
<b>Chapitre 935.1 - Famille et Enfance</b>		50 000 €		
Projet Lieu neutre	50 000 €		50 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>

	Crédits 2014	2015		
		Enveloppe	Crédits maximums	Vote
<b>Chapitre 935.50 - Services communs</b>		20 000 €		
CODERPA	20 000 €		20 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
<b>Chapitre 935.8 - Autres interventions sociales</b>		160 141 €		
Comité des œuvres sociales des personnels du Conseil Départemental	70 000 €		70 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
ARAVIC	1 500 €		1 500 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
<b><u>FONCTION 7 - AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT</u></b>				
<b>Chapitre 937.31 - Actions en matière de traitement des déchets</b>		40 000 €		
Subvention déchets	40 000 €		40 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
<b>Chapitre 937.38 - Autres actions en faveur du milieu naturel</b>		27 500 €		
Subvention LIMAIR	7 000 €		7 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Contrat de rivières	13 600 €		11 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
<b>Chapitre 937.4 - Aménagement et développement rural</b>		22 000 €		
CPIE	22 000 €		22 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
<b><u>FONCTION 8 - TRANSPORTS</u></b>				
<b>Chapitre 938.21 - Transport routier</b>		605 680 €		
Subvention Centrale Mobilité à l'échelle régionale	15 000 €		15 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Subvention Transports urbains	570 000 €		570 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Subvention Transports scolaires commune de Guéret	20 680 €		20 680 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
<b><u>FONCTION 9 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</u></b>				
<b>Chapitre 939.1 - Structures d'animation et de développement économique</b>		208 000 €		
Politique territoriale Animations org.privés	188 780 €		80 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Politique territoriale – Animations org.publics	208 670 €		120 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Plateforme d'initiatives locales	8 000 €		8 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
<b>Chapitre 939.28 – Interventions agricoles</b>		518 200 €		
Creuse Remplacement emplois agricoles	20 200 €		20 200 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Soutien aux agriculteurs en difficulté	20 000 €		20 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Foires-concours et comices agricoles	20 500 €		20 500 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
CDJA Chèques installation	10 500 €		10 500 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Subvention GDSCC	265 000 €		275 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Chambre d'Agriculture	140 000 €		120 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
<b>Chapitre 939.4 - Développement touristique</b>		1 049 600 €		
Agence de Développement et de Réservation Touristiques	980 000 €		995 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>

## Participations : Article 656

	Crédits 2014	BP 2015 Propositions	Vote
<b><u>FONCTION 2 : ENSEIGNEMENT</u></b>			
<b>Chapitre 932.21 - Enseignement du second degré : collèges</b>	<b>15 000 €</b>	<b>15 000 €</b>	
Assurances Cités Mixtes	15 000 €	15 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
<b>Chapitre 932.8 - Autres services périscolaires</b>	<b>21 000 €</b>	<b>14 000 €</b>	
Convention Ecole Annexe	21 000 €	14 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
<b><u>FONCTION 3 : CULTURE, VIE SOCIALE, JEUNESSE, SPORTS ET LOISIRS</u></b>			
<b>Chapitre 933.11 - Activités artistiques et action culturelle</b>	<b>2 018 867 €</b>	<b>2 018 867 €</b>	
Politiques culturelles (La Fabrique Guéret - Espace de l'Ecluse La Souterraine)	44 290 €	La Fabrique : 44 290 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
	44 290 €	Espace de l'Ecluse : 44 290 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Théâtre Jean Lurçat	173 000 €	173 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Syndicat Mixte Conservatoire Emile-Goué	1 757 287 €	1 757 287 €	<i>Adopté par 16 voix pour et 14 abstentions</i>
<b>Chapitre 933.12 – Patrimoine</b>	<b>212 640 €</b>	<b>177 526 €</b>	
Participation Syndicat Mixte pour la Sauvegarde et la Valorisation des Ruines de la citadelle de Crozant	62 640 €	27 526 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Conseil en Architecture Urbanisme et Environnement (CAUE)	150 000 €	150 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
<b>Chapitre 933.14 – Musées</b>	<b>415 000 €</b>	<b>445 000 €</b>	
Syndicat Mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art tissé	415 000 €	445 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
<b><u>FONCTION 5 : ACTION SOCIALE</u></b>			
<b>Chapitre 935.2 - Personnes handicapées</b>	<b>83 000 €</b>	<b>83 000 €</b>	
Maison Départementale des Personnes Handicapées	83 000 €	83 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
<b>Chapitre 935.50 - Services communs</b>	<b>440 000 €</b>	<b>440 000 €</b>	
CLIC et CALC	440 000 €	440 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
<b><u>FONCTION 6 : RESEAUX ET INFRASTRUCTURES</u></b>			
<b>Chapitre 936.8 - Autres réseaux</b>	<b>74 188 €</b>	<b>74 188 €</b>	
DORSAL	74 188 €	74 188 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>

<b>FONCTION 7 : AMENAGEMENT ET ENVIRONNEMENT</b>			
<b>Chapitre 937.4 - Aménagement et développement rural</b>	<b>155 000 €</b>	<b>155 000 €</b>	
Syndicat Mixte de gestion du PNR de Millevaches en Limousin	155 000 €	155 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
<b>FONCTION 9 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>			
<b>Chapitre 939.1 - Structures d'animation et de développement économique</b>	<b>54 312 €</b>	<b>56 262 €</b>	
Diagnostic GEODE	5 200 €	7 150 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
SMIPAC La Croisière	38 112 €	38 112 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
Maison du Limousin	11 000 €	11 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
<b>Chapitre 939.3 - Industrie, Commerce, Artisanat</b>	<b>67 000 €</b>	<b>69 760 €</b>	
Syndicat Mixte pour l'Aménagement et l'Exploitation de l'Aérodrome Montluçon-Guéret	67 000 €	69 760 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
<b>Chapitre 939.4 - Développement touristique</b>	<b>266 000 €</b>	<b>299 000 €</b>	
Le Lac de Vassivière	266 000 €	299 000 €	<i>Adopté à l'unanimité</i>
<b>TOTAL</b>	<b>3 822 007 €</b>	<b>3 847 603 €</b>	

**Précisions énoncées à l'occasion de l'examen  
de ces subventions et participations**

**CNAM**

**M. LEGER.** – Nous votons cette subvention compte tenu de ce que vous avez expliqué.

—

**Musique(s) en Marche**

**M. LEGER.** – Nous votons pour cette subvention, même si nous n'avons pas été complètement convaincus par vos explications.

—

**Aide aux Fêtes du Livre**

**M. LEGER.** – Nous nous abstenons parce que nous demandons à voir.

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, Rapporteur.** – Si toutefois le montant s'avérait ne pas être suffisant, nous verrons ce qu'il en sera en fonction des dossiers et des crédits supplémentaires pourront alors être inscrits en DM.

**M. LEGER.** – C'est entendu ainsi. Nous enregistrons...

**M<sup>me</sup> FAIVRE.** – Ce point a été évoqué en commission interne et nous avons eu la réponse des services qui a été celle qui vous a alors été donnée. Le tout pour dire que la réponse vous a déjà été apportée en commission.

**M. LEGER.** – Oui et dont acte. Nous nous abstenons donc, en souhaitant qu'une DM permettra aux Fêtes du Livre de fonctionner.

---

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Suite au vote des montants de crédits maximum ouverts pour les subventions, intervenu à l'instant, je mets aux voix la proposition visant à donner délégation à la Commission permanente pour fixer le montant définitif desdites subventions. (*Adoptée à l'unanimité.*)

Par ailleurs, concernant les participations statutaires et celles faisant l'objet de conventions incluant 2015, je mets aux voix la proposition tendant à m'autoriser à signer les conventions à intervenir, pour les dossiers inscrits à l'article 656 – participations. (*Adoptée par 16 voix pour et 14 abstentions.*)

## **INVESTISSEMENT ET FONCTIONNEMENT CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATION**

### **RAPPORT N°04/1/50**

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, Rapporteur.** – En dernier lieu et après l'équilibre général du budget 2015, il convient d'examiner les chapitres relatifs à la rubrique 95, correspondant aux virements d'équilibre entre sections et aux cessions d'immobilisations, s'agissant :

- Chapitre 951 – Virement de la section de fonctionnement, de 660 939 € en recettes d'investissement
- Chapitre 953 – Virement de la section d'investissement, de 660 939 € en dépenses de fonctionnement
- Chapitre 954 – Produit des cessions d'immobilisations, de 180 000 € en recettes d'investissement  
Vente de l'immeuble sis place Bonnyaud à GUERET.

Ces propositions se traduisent par des inscriptions budgétaires qui seront appréciées lors du vote global du budget en fin de séance.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

L'Assemblée départementale se prononcera donc sur ces chapitres budgétaires en fin de séance.

## **INVESTISSEMENT OPERATIONS NON VENTILEES – BUDGET 2015**

### **RAPPORT N°04/1/51**

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, Rapporteur.** – Il s'agit de débattre des propositions contenues dans le rapport, qui se traduisent par des inscriptions budgétaires prévues aux chapitres correspondant aux rubriques financières et, en premier lieu, aux opérations non ventilées d'investissement, rubrique 92 :

- chapitre 922 – « Dotations et participations », 2 800 000 € en recettes ;
- chapitre 923 – « Dettes et autres opérations financières », 9 711 500 € en dépenses et 14 434 107 € en recettes ;
- chapitre 926 – « Transferts entre les sections », 1 583 208 € en dépenses et 9 295 500 € en recettes.

Ces inscriptions budgétaires font l'objet d'un vote spécifique en fin de séance.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Nous nous prononcerons sur les inscriptions prévues à ces chapitres en fin de séance, à l'occasion du vote du budget, chapitre par chapitre.

## **FONCTIONNEMENT SERVICES COMMUNS NON VENTILES – BUDGET 2015**

### **RAPPORT N°04/1/52**

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, Rapporteur.** – Il convient, là aussi, de débattre des propositions contenues dans le rapport, qui se traduisent par des inscriptions budgétaires prévues aux chapitres correspondant à ceux relatifs aux dépenses et recettes de la rubrique 94 « Services communs non ventilés » : chapitre 940 – « Fiscalité reversée » ; chapitre 941 – « Autres impôts et taxes » ; chapitre 942 – « Dotations et participations » ; chapitre 943 : « Opérations financières » ; chapitre 944 – « Frais de fonctionnement des groupes d'élus » ; chapitre 946 – « Transferts entre les sections » ; chapitre 940 – « Impositions directes ».

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Le vote des inscriptions budgétaires prévues aux chapitres 940, 941, 942, 943, 944 et 946 interviendra en fin de séance, lors du vote global du budget.

**FISCALITE DIRECTE LOCALE**  
**VOTE DU TAUX DE LA TAXE FONCIERE 2015 SUR LES PROPRIETES BATIES**

**RAPPORT N°04/1/53**

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, Rapporteur.** – Pour l'exercice 2015, le vote des taux de la fiscalité directe locale n'est effectif que pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, la seule qu'il nous reste !

Compte tenu du montant de la base prévisionnelle pour 2015, en évolution de 2,8 %, le produit fiscal à taux constant ressort à 21 360 800 €.

Pour 2015, il est proposé de maintenir le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties au niveau de celui de 2014, soit 19,39 %.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Je mets aux voix cette proposition. *(Adoptée par 16 voix pour et 14 abstentions.)*

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CRÉDITS DE PAIEMENT**

**RAPPORT N°04/1/54**

**M. GAUDIN, Vice-président en charge du Budget et de l'Administration générale, Rapporteur.** – M<sup>me</sup> la Présidente nous invite à nous prononcer sur l'actualisation des programmations antérieures à 2015 et sur l'inscription des autorisations de programme pour 2015 contenues dans le fascicule spécial « Autorisations de programme / Crédits de paiement », auquel il est adjoint deux fiches qui vous ont été déposées sur table ce matin.

Ces deux fiches concernant, l'une, le programme départemental d'assainissement et, l'autre, la subvention expérimentation recherche en eau profonde ne font l'objet d'aucune nouveauté puisqu'il en est fait mention dans le volet du rapport n°04/4/40, page 457, concernant l'aide à l'investissement des collectivités locales en alimentation en eau potable et en assainissement. Ces deux fiches vous ont été remises sur table tout simplement parce qu'elles n'ont pas été intégrées dans le fascicule spécial « Autorisations de programme / Crédits de paiement ».

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Personne ne demande la parole ?...

Je mets donc aux voix, actualisé, le projet de tableau des autorisations de programme / crédits de paiement, tenant compte des inscriptions pour l'exercice 2015. *(Adopté par 16 voix pour et 14 voix contre.)*

## VOTE DU BUDGET 2015

### RAPPORT N°04/1/55

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Mes chers collègues, je vous invite maintenant à vous prononcer sur chacun des chapitres du budget 2015 relatifs aux dépenses et recettes figurant dans le tableau qui suit.

**M. LEGER.** – Madame la Présidente...

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Je vous en prie.

**M. LEGER...** j'indique d'emblée que nous voterons pour les inscriptions proposées lorsqu'elles correspondront aux chiffres que nous avons élaborés et prévus. En revanche, nous nous abstiendrons ou nous voterons contre certaines inscriptions, en particulier lorsque nous retrouverons la « rallonge » de l'emprunt.

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Dont acte.

Nous procédons donc au vote du budget primitif 2015 qui s'élève à 217 535 345 € dont 39 137 616 € en investissement et 178 397 729 € en fonctionnement, et ce chapitre par chapitre.

INVESTISSEMENT	DEPENSES	Vote			RECETTES	Vote		
		pour	contre	abstention		pour	contre	abstention
<b><u>90 - Equipements départementaux</u></b>								
Chapitre 900 : Services généraux	1 662 000 €	30	0	0	4 470 783 €	30	0	0
Chapitre 901 : Sécurité	8 000 €	30	0	0	-			
Chapitre 902 : Enseignement	2 637 000 €	16	0	14	868 765 €	30	0	0
Chapitre 903 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	163 000 €	16	0	14	-			
Chapitre 905 : Action sociale (hors RSA)	1 247 000 €	30	0	0	50 000 €	30	0	0
Chapitre 906 : Réseaux et infrastructures	13 342 000 €	16	0	14	2 173 534 €	16	0	14
Chapitre 907 : Aménagement et environnement	96 500 €	30	0	0	82 270 €	30	0	0
Chapitre 908 : Transports	45 000 €	30	0	0	-			
Chapitre 909 : Développement	45 000 €	30	0	0	34 903 €	30	0	0
<b><u>91 - Equipements non départementaux</u></b>								
Chapitre 913 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	1 645 000 €	16	0	14	-			
Chapitre 914 : Prévention médico-sociale	30 000 €	30	0	0	-			
Chapitre 915 : Action sociale (hors RSA)	185 000 €	30	0	0	-			
Chapitre 915-6 : RSA	213 000 €	30	0	0	-			
Chapitre 916 : Réseaux et infrastructures	1 221 400 €	16	0	14	-			
Chapitre 917 : Aménagement et environnement	1 965 474 €	30	0	0	3 000 000 €	30	0	0
Chapitre 919 : Développement	2 266 970 €	30	0	0	16 251 €	30	0	0
<b><u>92 - Opérations non ventilées</u></b>								
Chapitre 922 : Dotations et participations	-				2 800 000 €	30	0	0
Chapitre 923 : Dette et autres opérations financières (* dont 1068)	9 711 500 €	16	14	0	15 504 671	16	14	0
Chapitre 926 : Transfert entre les sections	1 583 208 €	16	0	14	9 295 500 €	16	0	14
<b><u>95 - Chapitres de prévision sans réalisation</u></b>								
Chapitre 951 : Virement de la section de fonctionnement	-				660 939 €	30	0	0
Chapitre 954 : Produit des cessions d'immobilisations	-				180 000 €	30	0	0
<b><u>001 - Résultat d'investissement reporté</u></b>	1 070 564 €	16	0	14	-			
<b>TOTAL</b>	<b>39 137 616 €</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>39 137 616 €</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>0</b>

FONCTIONNEMENT	DEPENSES	Vote			RECETTES	Vote		
		pour	contre	abstention		pour	contre	abstention
<b>93 - Services individualisés</b>								
Chapitre 930 : Services généraux	12 336 556 €	30	0	0	792 050 €	30	0	0
Chapitre 931 : Sécurité	5 918 700 €	30	0	0	65 000 €	30	0	0
Chapitre 932 : Enseignement	7 375 656 €	16	0	14	320 000 €	30	0	0
Chapitre 933 : Culture, Vie sociale, Jeunesse, Sports et Loisirs	8 406 009 €	16	0	14	1 249 600 €	30	0	0
Chapitre 934 : Prévention médico-sociale	1 807 950 €	30	0	0	125 000 €	30	0	0
Chapitre 935 : Action sociale (hors APA et RSA)	52 172 851 €	30	0	0	10 761 500 €	30	0	0
Chapitre 935.5 : Personnes dépendantes (APA)	28 782 800 €	30	0	0	16 610 000 €	30	0	0
Chapitre 935.6 : RSA	17 297 400 €	30	0	0	564 000 €	30	00	
Chapitre 936 : Réseaux et infrastructures	16 609 229 €	16	0	14	458 533 €	30	0	0
Chapitre 937 : Aménagement et environnement	1 722 500 €	30	0	0	502 037 €	30	0	0
Chapitre 938 : Transports	10 660 180 €	30	0	0	1 709 000 €	30	0	0
Chapitre 939 : Développement	2 952 709 €	30	0	0	75 630 €	30	0	0
<b>94 - Services communs non ventilés</b>								
Chapitre 940 : Impositions directes	-				32 250 800 €	16	0	14
Chapitre 941 : Autres impôts et taxes	-				47 100 000 €	16	0	14
Chapitre 942 : Dotations et participations	-				62 618 861 €	16	0	14
Chapitre 943 : Opérations financières	2 297 500 €	16	14	0	100 €	16	14	0
Chapitre 944 : Frais de fonctionnement des groupes d'élus	101 250 €	30	0	0	-			
Chapitre 946 : Transferts entre les sections	9 295 500 €	16	0	14	1 583 208 €	16	0	14
<b>95 - Chapitres de prévision sans réalisation</b>								
Chapitre 953 : Virement à la section d'investissement	660 939 €	16	0	14	-			
<b>002 - Résultat de fonctionnement reporté</b>	-				1 612 610 €	16	0	14
<b>TOTAL</b>	<b>178 397 729 €</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>178 397 729 €</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>0</b>

<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>217 535 345 €</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>0</b>	<b>217 535 345 €</b>	<b>16</b>	<b>14</b>	<b>0</b>
----------------------	----------------------	-----------	-----------	----------	----------------------	-----------	-----------	----------

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – En conséquence, le budget primitif 2015 est adopté à la majorité.

## REPRESENTATION DU DEPARTEMENT (INFORMATION)

### RAPPORT N°04/1/57

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Comme annoncé lors de la séance plénière du 20 avril dernier, vous trouverez dans ce document qui vous est communiqué pour information la liste des désignations ne donnant pas lieu à un vote de l'Assemblée, s'agissant essentiellement de celles relevant de ma compétence propre en tant que Présidente du Conseil départemental.

Personne ne demande la parole ?...

Je considère donc que l'Assemblée départementale me donne acte de cette communication.

Je vous invite également à prendre acte de la modification de l'intitulé du poste de Premier Vice-président, occupé par M. Gérard GAUDIN, lequel est désormais en charge du Budget, des Finances et de l'Administration générale. *(Il en est pris acte.)*

L'ordre du jour appelle l'examen du vœu.

## **EXAMEN DU VŒU**

### **Réforme des zones de revitalisation rurale**

**M<sup>me</sup> GRAVERON, Présidente de la Cinquième Commission.** – La cinquième commission s'est réunie avec l'ensemble de ses membres et s'est prononcée à l'unanimité en faveur du vœu qui, déposé par M. LOZACH au nom du Groupe de Gauche, se lit ainsi :

« Considérant que les évaluations sur les ZRR, les zones de revitalisation rurale, réalisées en 2014 par une mission d'inspection et les travaux conduits par la Mission d'information de l'Assemblée nationale, animée par MM. Calmette et Vigier, ont affirmé la nécessité de faire évoluer ce dispositif datant de 1995, afin de mieux prendre en compte la diversité et les évolutions des territoires ruraux ;

« Considérant que ce zonage est aujourd'hui très étendu et couvre désormais 40 % des communes de France ;

« Considérant que le classement en ZRR permet des exonérations fiscales et sociales qui bénéficient aux organismes d'intérêt général – maisons de retraite, centres pour personnes handicapées... – au titre des salariés embauchés avant le 1<sup>er</sup> novembre 2007, et aux entreprises de ces territoires ;

« Considérant que les entreprises qui sont créées ou reprises dans les ZRR peuvent bénéficier d'une exonération d'impôt sur les bénéfices et d'une exonération de 12 mois de charges patronales ;

« Considérant que les exonérations fiscales liées à ce classement devaient s'achever au 31 décembre 2014 et ont été reconduites pour 2015 par la dernière loi de finances rectificative ;

« Considérant que le dispositif des ZRR est un outil difficilement remplaçable pour de nombreux territoires ruraux bénéficiaires et qu'il est d'une importance majeure pour la Creuse, dont l'ensemble du territoire est concerné ;

« Considérant que le Comité interministériel aux ruralités réuni à le 13 mars dernier a acté qu'une réforme du dispositif passera par un classement pluriannuel pour la

durée des mandats communautaires, par de nouveaux critères de classement liés uniquement à la densité et à la richesse des habitants, par une simplification des avantages liés au dispositif et par un maintien de ceux ayant de réels impacts sur le développement des territoires ruraux, voire par la mise en œuvre d'autres modulations du droit commun facilitant la dynamisation des territoires ruraux ;

« Considérant que cette réforme sera précisée dans le projet de loi de finances 2016 pour une application au 1<sup>er</sup> janvier 2016 ;

« Le Conseil départemental de la Creuse, réuni en séance plénière le 27 avril 2015,

« Demande à M. le Premier ministre que le Gouvernement mette en œuvre une concertation approfondie avec les associations nationales d'élus ruraux et arbitre en direction d'un critère de richesse et de population confirmant le maintien intégral de la Creuse dans le zonage susnommé ;

« Demande en outre que le classement en ZRR des communes et des départements les plus fragiles soit pris en compte en vue d'une majoration de leur DGF, la dotation globale de fonctionnement. »

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – J'invite donc l'Assemblée à se prononcer sur ce vœu.

Je le mets aux voix. (*Adopté à l'unanimité.*)

## CLÔTURE DE LA REUNION

**M<sup>me</sup> LA PRESIDENTE.** – Mes chers collègues, en vous remerciant de l'attention dont vous avez fait preuve tout au long de cette journée, je constate que l'ordre du jour de notre présente réunion est épuisé.

La séance est levée.

(*La séance est levée à dix-huit heures.*)